Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 26 juin 2012

Représentants de l'administration

Hervé BARBARET
Administrateur général du Musée du Louvre, membre de droit

Charlotte LEMOINE
Directrice des ressources humaines, membre de droit

Assistants de l'administration

Jean-Marc IROLLO
Directeur adjoint des ressources humaines et du développement social

Farida LAIDAOUI
Directrice adjointe des ressources humaines et du développement social

Guillaume THOMAS
Adjoint au chef du service de la communication interne

Serge LEDUC
Directeur de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Nathacha MOREAU
Directrice adjointe de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Sophie LEMONNIER
Directrice de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Jean-Pierre CLÉMENT
Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Jean-Claude RIEHL
Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Membre de droit

Dr Anne CHERIN
Médecin de prévention

Personnes qualifiées

Yann ROGIER
Inspecteur santé sécurité du travail

Brigitte COTTEVERTE
Conseiller de prévention

Assistants de prévention
Alix HARROUK
Christine LALO
Alain BALDACCHINO
Nathalie TCHENQUELA

Représentants du personnel

CGT

Sophie BERTHOMIEUX
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Franck BOYER
Adjoint technique des administrations de l'État

Xavier FEMEL
Technicien des services culturels

Gary GUILLAUD
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Alexandra KARDIANOU
Ingénieur d'étude

Anne-Marie HADBI
Adjoint administratif

Didier MARTIN
Agent contractuel

Camille LEGENDRE
Technicien d'art

Jean-Louis RUELLAN
Technicien d'art

SUD CULTURE

Sophie AGUIRRE
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Maurice N'GUYEN
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Élise MULLER
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Julia RIGADE
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

FO

Alexandre MARCOU
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Experts

Administration

M. LERIBAULT – Point 3
Mme ARMAND – Point 4
M. TERRASSE – Point 5
M. ZEITOUN – Point 9

CGT

David TISSIER – Point 9

SUD

Mme MORTIER
Mme THIEBLEMENT
Mme GERBER

Absents excusés

Xavier MILAN – *Chef du service de la communication interne*
Catherine MALLEGOL – *CGT*
Élisa FRIEDRICH – *SUD Culture*
Maria-Héléna ESCALANTE – *SUD Culture*
Élisabeth-Anne BOUZIDI – *FO*

Sommaire

I. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 27/03/2012 (pour avis) 12

II. Point d'étape sur les actions à mener suite au recensement des dysfonctionnements en matière d'hygiène et de conditions climatiques à la DASV (point oral) 14

III. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de Delacroix (pour avis) 20

IV. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de la DPC (pour avis) 27

V. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de la DAMC (pour avis) 39

VI. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de six ateliers de la DAMT (pour avis) 47

VII. Arbre des faits de l'AT grave survenu à la menuiserie le 5/10/2011 (pour information) 73

VIII. Procédure de prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure (plan de prévention) (pour avis) 82

IX. Evaluation du risque champs électromagnétiques lié à l'installation des beacons nécessaires au fonctionnement des nouveaux audio guides (pour information) 90

La séance débute à 9 h 34, sous la présidence de M. BARBARET.

M. BARBARET (Administrateur général, président du CHSCT)

Bonjour à toutes et tous. Avant de commencer, je voudrais vous présenter le docteur CHERIN qui a rejoint la DRHDS, qui est médecin du travail, et qui est coordinatrice du pôle Santé et bien-être au travail dont nous avons abondamment parlé dans cette instance.

Avant de démarrer, je laisse la parole à Jean-Marc pour qu'il procède à l'appel.

M. IROLLO procède à l'appel des participants.

M. BARBARET

Merci. Je propose que nous passions aux différents points de l'ordre du jour en commençant par l'approbation du PV.

Mme MULLER (sud Culture)

Avant l'approbation du PV, je voudrais faire une remarque liminaire sur une problématique qui prend une ampleur assez grave au sein de l'établissement, à savoir les agressions des agents du musée par le public avec un potentiel risque accru de la part des pickpockets. Nous en avons déjà parlé en comité technique en ce qui concernait les pickpockets, mais nous sommes confrontés là à des situations dans lesquelles les agents se sentent en réel danger sans absolument aucun soutien de leur hiérarchie, à notre sens, par un défaut de procédure. C'est tout de même quelque chose de grave, même si ce n'est pas par volonté politique de ne pas soutenir les agents, cela nous parait scandaleux d'être dans une telle situation.

Nous voudrions un CHSCT exceptionnel sur ce problème. Nous avons un accident de travail en date du 10 juin. C'est le troisième en quelques mois. Cela ne va pas du tout. L'agent a demandé un soutien de la part de la hiérarchie, qui n'a pas eu lieu. Quand l'agent a dit qu'elle voulait porter plainte, on a tenté de l'en dissuader. Elle l'a fait tout de même. Il y a une expertise médico-légale. Mais nous sommes là dans une situation inacceptable.

M. BARBARET

Je laisserai peut-être la parole à Serge LEDUC pour évoquer ce point qui nous préoccupe effectivement de manière très importante. Je dirai deux choses avant de lui laisser la parole. La première est que le soutien de l'établissement aux agents qui se trouvent confrontés à ce genre d'agression est total. Il y a peut-être là un cas d'espèce qui ne m'est pas remonté, mais chaque fois, aussi bien d'ailleurs pour les agents du musée que pour les agents de sécurité, le soutien que nous leur apportons est sans aucune restriction. J'avoue que je suis assez surpris de cela. En tout état de cause, c'est la position du musée, nous soutenons les agents et nous sommes pleinement conscients du problème.

Je pense aussi que nous faisons le maximum, d'ailleurs en lien très étroit avec les services de police, pour essayer d'apporter des solutions à un proplème qui est effectivement préoccupant, mais qui dépasse malheureusement assez largement l'enceinte de ce musée. Mais encore une fois, je pense qu'il est très important qu'il soit écrit au compte rendu de ce CHSCT que le musée apporte

tout son soutien à ses agents dans des situations comme celles-là. Serge, peut-être pouvez-vous ajouter quelque chose.

M. LEDUC (Directeur DASV)

Je voudrais tout d'abord partager le constat avec les représentants du personnel sur le fait que nous assistons depuis plusieurs mois à une augmentation des actes délictueux du type « vol à la tire ». Les axes de travail vont maintenant dans quatre directions. La première, c'est d'abord d'objectiver en quelque sorte le phénomène en chiffrant ce que l'on peut chiffrer. Le commissariat du 1er suit naturellement le nombre de dépôts de plainte, mais qui n'est pas significatif ou révélateur de l'ampleur des difficultés que nous rencontrons puisque la majorité de nos visiteurs sont étrangers, restent très peu de temps à Paris. On conçoit aisément qu'aller porter plainte est quelque chose qui les rebute. Cela leur fait perdre du temps. Dès lors qu'ils ont retrouvé leurs effets, en général, ils ne portent pas plainte.

En revanche, du côté du service de l'accueil, nous enregistrons systématiquement les déclarations de vol ou de perte. Lorsqu'on a perdu son portefeuille dans le musée, on comprend bien qu'il s'agit plutôt d'un vol que d'une perte. Nous avons les chiffres sur trois mois maintenant. Nous chiffrons également les portefeuilles qui sont rapportés au service de l'accueil par le personnel d'accueil et de surveillance, mais aussi par les services prestataires du musée ; je pense aux salariés de Challancin et de l'ascensoriste Schindler. Nous chiffrons donc ceci pour objectiver, de manière à pouvoir ensuite saisir le préfet d'un certain nombre de propositions avec des arguments à la clé.

Le deuxième axe de travail, qui commence dans les prochains jours, c'est la mise en place d'un groupe de travail « pickpocket » qui a été décidé au cours d'un précédent CT, de manière à améliorer nos procédures internes et à couvrir tous les cas de figure auxquels nos agents peuvent être confrontés, d'abord lorsqu'ils sont confrontés à des personnes dont ils supposent qu'elles peuvent être des pickpockets, lorsqu'ils sont confrontés aux flagrants délits et lorsqu'ils sont en face de provocations ou de menaces. Ces procédures doivent être déclinées non seulement pour les agents, mais également pour l'encadrement, les chefs de service jusqu'à moi.

Dernier axe de travail à double voie : renforcer la coopération avec les fonctionnaires de police du 1er arrondissement, avec la brigade anti-criminalité du 1er et enfin, point nouveau qui sera probablement la vraie solution à terme, saisir la brigade de répression du banditisme qui elle aussi a un certain nombre de fonctionnaires de police spécialisés dans ce type de délinquance, non pas pour interpeler les délinquants en flagrants délits, mais pour démanteler les réseaux. Leur action va consister essentiellement en des filatures, des observations, mais pas d'intervention. Nous rencontrons très prochainement, avec Hervé BARBARET, Mme DUPIF, qui est la patronne de la brigade de répression du banditisme. Voilà donc les axes de travail.

Mme KARDIANOU (CGT)

Je suis tout à fait d'accord avec les dires d'Élise. Nous connaissons un autre cas d'une personne qui n'a pas été agressée par des pickpockets, mais par un groupe de jeunes français, qui plus est accompagnés. C'est exactement le même cas : intimidation, ce n'est pas la peine de faire des vagues, « taisez-vous, car cela va vous retomber dessus ». L'agent est en grandes difficultés ; il a été en arrêt maladie pendant longtemps après l'agression qui a eu lieu au début de l'année. Nous avons appris cela un peu par hasard. L'agent est revenu, mais il va devenir une « loque » parce qu'il est face au public. Nous pouvons vous donner les noms des personnes. Ce qui se passe depuis quelques

mois est vraiment très grave. La personne a des hématomes, elle a été piétinée, par terre, a reçu des coups de pied dans le ventre.

M. BARBARET

Pouvez-vous donner les noms ?

Mme MULLER

Lise BIGOR, Maria ALVES

Mme KARDIANOU

Nathalie HELLEBRANDT

Mme MULLER

Ce ne sont pas des agressions du fait de pickpockets, mais de visiteurs. C'est le public qui devient dangereux, il faut que ce soit reconnu comme tel. Sachant que pour Lise, c'est le public qui l'a défendue puis un agent de Main Sécurité. La hiérarchie n'est pas intervenue, ni sur le moment ni a posteriori. En termes d'analyse d'accident de travail, un travail énorme est à faire.

Mme AGUIRRE (Sud Culture)

Après avoir discuté avec les différentes hiérarchies qui ont été concernées par les trois accidents, nous nous sommes rendu compte que dans un des cas, elles avaient contacté le service juridique pour savoir quoi faire et elles se sont fait rabrouer. Le problème est que les hiérarchiques se trouvent souvent démunis face à ce type d'incident parce qu'ils ne connaissent pas les procédures, qu'ils ne savent pas quelle procédure appliquer. Pour le premier cas, l'agression n'était même pas connue comme une cause d'accident du travail. Maintenant, cela commence à circuler. Dans le dernier cas, le visiteur a été appréhendé, mais il y a eu une confusion qui fait qu'il a pu partir. Il n'y a pas de procédure et il y a eu un cafouillage.

C'est toujours le même problème. Pour le coup, il y avait des agents sur place. L'agent de la société extérieure est intervenu pour faire cesser la strangulation. Le problème ensuite est : comment faire pour garder l'agresseur ? Quand il s'agit d'un groupe, comment fait-on ? Ce sont des choses comme cela. On se trouve démuni dans ces situations sur la procédure immédiate ; on se trouve démuni par rapport à la façon dont on traite ensuite administrativement ce type d'agression, vers qui on oriente l'agent, comment on déclenche la protection fonctionnelle. On s'est rendu compte que toutes ces choses n'étaient pas dans la formation des encadrants directs. Ils ne sont donc pas forcément au courant, sauf s'ils y ont été confrontés eux-mêmes, à titre personnel. Mais ce n'est pas dans leur formation ou dans leurs procédures.

D'abord, cela a été les femmes de ménage. Cela a été un gros souci. Quand elles ferment les toilettes pour nettoyer, cela crée du conflit. Nous avons des zones en travaux qui font que de plus en plus de visiteurs sont en colère, énervés, parce qu'à certains endroits, il faut faire de grands détours pour aller du point A au point B. La fermeture d'espaces est une source de tension supplémentaire. On connaît notre vieux problème d'espaces de toilettes, de repos insuffisant pour les visiteurs. De plus, cette année, nous n'avons pas eu de baisse de fréquentation. Tous les agents ont constaté que nous n'avons pas eu de période de creux. Tout le monde est fatigué.

De plus, je ne sais pas si c'est dû au temps, mais les visiteurs sont de plus en plus agressifs parce qu'ils sont en colère, contrariés par quelque chose. Cela retombe sur les agents, car c'est eux qui représentent le musée. On a eu souvent des agressions verbales, mais on apprend à prendre du recul ; ce n'est pas nous qui sommes insultés, c'est le Musée du Louvre. Mais de plus en plus, on s'en prend aux personnes. Ce n'est pas aux représentants du musée que l'on s'en prend, mais aux personnes. Là, on a atteint un stade supérieur. Auparavant, l'insulte de base était « sale fonctionnaire ». Maintenant, cela a disparu. Nous commençons à comprendre dans toutes les langues.

Il y a de plus en plus de visiteurs qui n'acceptent pas qu'une femme leur pose des interdits. C'est sociétal, mais il n'empêche que nous y sommes confrontés. Je suis passée à côté d'une collègue de Main Sécurité. Elle était en train de faire un périmètre de sécurité parce qu'il y avait un objet suspect. Un visiteur est passé et à dit «De toute façon, c'est à cause de vous tout cela ! » parce qu'elle était typée arabe. Sur les personnes de couleur, il y a toujours eu… mais quand on parle avec nos collègues noirs ou arabes, on constate que l'insulte liée à leur couleur ou à leur supposée religion est de plus en plus courante. Je pense que nous avons là un phénomène qui peut prendre de l'ampleur cet été, parce que les travaux ne sont pas terminés, qu'il n'y a pas d'ouvertures supplémentaires. Les conditions qui font que le public peut être énervé ne peuvent que s'accentuer. D'autant que si nous avons du mauvais temps, les visiteurs arrivent tous en même temps. Quand il fait beau, ils sont dehors ; dès qu'il pleut, il y a une rentrée massive. Ils ont beaucoup attendu, ils viennent en famille et ils sont énervés par les enfants, il y a de plus en plus de poussettes, donc de plus en plus d'attente aux ascenseurs, aux toilettes. Il y a donc un climat vraiment hostile qui s'installe. Les agents sont un peu seuls face à cela. Nous sommes aussi fatigués.

Je pense qu'il faut vraiment apporter des réponses fortes. Il n'y a pas forcément de réponse évidente. Il est vrai que s'ajoute le problème des pickpockets. Ce sont les agents qui reçoivent les gens qui ne sont pas contents qu'on leur dise qu'on ne peut pas faire grand-chose. C'est aussi cela qui énerve. Le climat se dégrade vraiment et il faut apporter des réponses fortes. Il faut que nous discutions de ce qui doit être mis en place. Je pense qu'en premier lieu, il faut avoir des procédures claires pour tout le monde. Chaque évènement est différent, mais il faut au moins y avoir réfléchi avant d'y être confronté pour pouvoir y apporter de meilleures réponses. Les agents ne se sentent pas soutenus, mais ce n'est pas qu'ils ne sont pas soutenus, c'est qu'on ne sait pas quoi faire.

M. BARBARET

Je retiens tous ces points, qui sont naturellement extrêmement importants. Nous allons y travailler. Je ne répéterai pas ce qu'a dit Serge LEDUC il y a un instant sur un plan pour justement, à travers des groupes de travail, faire émerger des solutions concertées. Cela étant, ce que vous dites est vraiment important, car vous évoquez un problème plus global et plus général. Mais sur l'aspect, certes grave, mais plus superficiel du soutien des agents en cas d'agression, je répète que l'établissement soutient les agents. Les points sur lesquels j'ai pu être alerté – la DASV s'en était occupée, mais notamment pour les dépôts de plainte, nous nous arrangeons avec les services de police pour qu'il y ait un accueil personnalisé, pour que les agents concernés n'aient pas à faire la queue… Bref, nous nous arrangeons vraiment pour que les choses soient bien faites et que les dépôts de plainte soient réalisés le plus rapidement et le plus confortablement possible. Je tiens vraiment à dire que pour l'établissement, ces dépôts de plainte doivent être faits sans aucune hésitation.

Sur les aspects plus généraux, je retiens le point d'une procédure. Nous verrons avec Serge, mais il est très clair qu'il faut que l'encadrement de proximité ait les réflexes qu'il faut avoir, vis-à-vis de la hiérarchie au sein du musée, vis-à-vis de la DRH d'ailleurs plus que de la DFJ sur les aspects soutien fonctionnel, etc. Il faut effectivement essayer de réfléchir, ensemble – je pense que là, la concertation est très importante – sur la manière de gérer ces incivismes qui, certes sont liés à la fréquentation, mais au-delà de cela, à mon avis, sont liés à des comportements que l'on voit se généraliser, qui sont très malheureux, dont nous sommes un peu le réceptacle, mais sur lesquels nous n'avons pas beaucoup de moyens d'agir vraiment très au fond.

En tout état de cause, je propose, Serge, que le plan d'action que vous évoquiez avec des groupes de travail s'élargisse un peu à ces questions de gestion des incivilités, mais aussi avec la DRH, avec un volet formation. Les agents doivent peut-être être formés. Mais je vais peut-être un peu trop vite en besogne. Je pense que c'est les groupes de travail qui doivent définir ce qu'il y a à faire.

Sur le plan le plus immédiat, nous allons déjà instruire les trois cas que vous avez évoqués, afin de voir ce qui s'est passé, s'il y a eu des difficultés particulières. Il faut rappeler encore une fois que le soutien aux agents est une priorité, je m'y engage vraiment ici. Troisième élément, travailler à une procédure ; cela peut sans doute aller vite. Là où cela peut aller moins vite, mais être plus construit, c'est ce qu'évoquait Serge, des groupes de travail. Bref, que nous trouvions des solutions adaptées au musée, à cet incivisme qui progresse.

M. FEMEL (CGT)

Vous réaffirmez le soutien aux agents, néanmoins, vous ne nous dites pas de quelle façon vous le formalisez, c'est-à-dire la façon dont vous informez les agents de votre soutien officiel. Les agents ont tout de même besoin d'avoir une communication. Ils ont besoin d'être confortés dans leur situation de travail. Je constate que vous n'envisagez pas une note de service ou une communication pour les informer de cela, avec si possible à l'intérieur une procédure très fonctionnelle pour que les agents eux-mêmes sachent à qui s'adresser, ce qu'ils doivent faire, auprès de qui il aura une écoute. À ma connaissance, pour l'instant, cela n'existe pas.

M. LEDUC a évoqué différents points, mais cela n'apparaissait pas, en tous les cas dans le groupe de travail. Apparemment, vous ne fermez pas le groupe de travail. Ce sera à lui de déterminer les grands axes. Est-ce que cet axe-là fera partie du groupe de travail ? C'est en tous les cas ce que nous proposons.

Mme LEMOINE (Directrice DRHDS)

J'ai bien noté tout ce que vous avez dit. J'imagine que pour le moment c'est un peu prématuré sur l'aspect purement procédure puisque vous allez y travailler. Mais en tout cas, il faut déjà donner l'information aux agents qu'ils doivent porter plainte et plutôt s'orienter vers le service juridique, mais qu'ils peuvent aussi s'orienter vers la DRH ; qu'ils ont droit à une protection fonctionnelle - nous leur expliquerons ce que c'est - et que là, ils s'adressent à la DRH ; que quand il y a un accident du travail, ils s'adressent à la DRH qui va diligenter le dossier. Il faut que nous les informions que nous avons actuellement avec la DASV en préparation un module de formation à la gestion des conflits. Cela ne fera pas de miracle, mais lorsqu'on se fait injurier ou maltraiter, il y a quelques comportements types à avoir et cela peut les aider un peu.

Nous pouvons donc tout à fait envisager rapidement, si Serge en est d'accord, une communication à minima pour prévenir qu'il va y avoir un groupe de travail, et au moins dire : si cela vous arrive, cela remonte. Honnêtement, sur les trois cas que vous avez évoqués, Thierry CHOQUET m'en a cité un il y a deux jours, mais je ne l'ai pas vu côté DRH. Serge me prévient quand il y a un accident dont il a connaissance. La communication passe entre nous, il n'y a pas de problème. Mais la déclaration en accident du travail, relation conflictuelle avec le public, je ne la vois pas de mon bureau. Peut-être mes collaborateurs le voient-ils, je vais me renseigner.

Mme KARDIANOU

Je voulais mettre l'accent sur l'information des encadrants des groupes, et leur rappeler leur rôle. En dehors des agressions qui sont vraiment l'extrême de l'incivisme, j'ai moi-même été témoin de groupes qui fond un tapage terrible, qui sautent dans les ascenseurs, qui crient. Je trouve que ces derniers temps, il y a des groupes qui sont vraiment déchainés dans les salles. Il faudrait rappeler un peu le B-A-BA aux enseignants, leur rappeler qu'ils sont dans un musée, non sur un terrain de foot, que le comportement dans les salles doit être correct.

Un autre point est aussi celui des intimidations des pickpockets qui prennent les photographies des agents en disant « je sais où tu habites, je sais qui tu es, je vais te retrouver à la sortie du métro ». Cela n'aide pas non plus à ce que les agents se sentent bien dans leur travail.

Je vais poser la question à Élise pour voir si un CHSCT exceptionnel ne pourrait pas être convoqué avant celui du mois de novembre pour voir les procédures, où nous en sommes et quelles mesures prendre. Le groupe de travail est une bonne chose, mais nous connaissons la lenteur de la constitution des groupes de travail et les résultats sont plutôt à moyen terme. Or, dans la période juillet-août, avec les grandes vacances et septembre, il faudrait être un peu plus réactif et montrer aux agents en salle qu'ils ne sont pas livrés à eux-mêmes et que chacun, selon son état mental et physique, invente sa façon de se défendre.

M. LEDUC

Dans l'urgence, avant d'avoir les propositions du groupe de travail, nous pouvons rappeler par écrit les principes à suivre à la fois par l'encadrement et par les agents, de manière brève, concise et efficace. Par exemple, en cas d'agression, on se replie, on ne reste pas face à l'agresseur, on donne l'alerte à sa hiérarchie, la hiérarchie doit venir sur place avec des collègues et retenir l'agresseur. Sur la manière de retenir, effectivement, nous pouvons donner quelques conseils. Bien souvent, c'est le nombre qui fait la force. Quand on est dix autour d'une personne, c'est suffisamment dissuasif pour qu'elle reste tranquille. C'est ce que nous faisons la plupart du temps à Napoléon. Ensuite, il faut accompagner l'agent pour le dépôt de plainte et le diriger vers la DRH pour la déclaration d'accident de travail. Il y a quelques principes simples que nous pouvons rappeler.

Mme LEMOINE

Je ne suis pas sûre que le CHSCT exceptionnel ne soit pas un peu prématuré. Tenir un CHSCT, c'est bien, mais il faut qu'on ait travaillé d'abord.

Mme AGUIRRE

L'été est là, et c'est la pire période avec Noël.

Mme LEMOINE

Oui, mais que fera-t-on lors de ce CHSCT ?

Mme AGUIRRE

Avec ces cas, nous nous sommes rendu compte qu'il n'avait pas été intégré dans le Document unique, que finalement, nous sommes très souvent en situation de travailleur isolé.

Mme LALO (assistant de prévention)

Si, cela a été intégré.

Mme AGUIRRE

À la Joconde, on n'est pas travailleur isolé, mais dans de nombreux endroits, on est seul. En cas d'agression, seul le public peut venir en aide. Je pense que nous avons aussi une problématique là-dessus. Dans le premier cas, la personne était seule puisque cela s'est passé dans une salle où il n'y a qu'un agent. Ceux qui sont intervenus en premier passaient par hasard, car c'était l'heure des pauses, une chance ! Si cela n'avait pas été l'heure des pauses et des circulations d'agents, cela aurait pu durer encore plus longtemps.

Je pense donc que nous avons une vraie problématique de travail isolé. Vous ne voulez peut-être pas faire de séance, mais il faut qu'avant l'été, les agents sachent. Là, nous en parlons entre nous, mais pour les agents, les hiérarchies ne font rien. Un travail rapide est à faire pour dire qu'effectivement, le musée soutient bien ses agents. Les trois agents dont je parle culpabilisent. Ils se disent « mais qu'est-ce que j'ai fait ? ». Cela fait 22 ans que je suis dans ce musée. Cela fait 22 ans qu'à chaque fois qu'il y a eu un problème, le premier réflexe a été de dire que c'est la faute de l'agent. Le premier reflexe n'est pas de dire que c'est la faute du visiteur, mais de dire que c'est la faute de l'agent. C'est forcément l'agent qui a eu un comportement. C'est ancré. Il y a en plus cette culpabilisation des agents qui est inadmissible. Je pense donc qu'il faut envoyer des messages forts rapidement. Si ce temps continue, nous ne sommes pas prêts d'avoir une bonne ambiance dans les salles.

Les procédures ne sont pas parfaites, mais il faut tout de même s'assurer que tous les encadrements sont bien informés des procédures minimales. Après, on peut les affiner, les améliorer. C'est à chaque évènement qu'on améliore parce qu'il y a des choses que l'on n'avait pas vues, pas prévues. Nous ne demandons pas un document parfait, nous demandons juste que les agents sachent.

Mais il n'y a pas que les agents. À une époque, les conférenciers s'énervaient après nous parce que nous n'étions pas souples. Il faut donc aussi trouver le moyen de montrer que les agents ne sont pas seuls face au public, qu'il y a un vrai soutien. Dans le public, il y a des cas particuliers. Il y a les pickpockets, ce sont nos habitués, il y a les guides et les conférenciers qui voient, qui vivent dans le même monde que nous. Il y a d'autres acteurs. Il faut un signe fort pour montrer que les agents ne sont pas seuls.

M. BARBARET

Nous allons peut-être essayer de conclure ce point. Mais encore une fois, sur ce que vous dites, Mme AGUIRRE, je ne peux pas vous dire grand-chose d'autre que je suis 100 % d'accord. C'est la

stricte vérité que nous soutenons les agents. Serge peut témoigner du fait que nous avons considéré avec la plus grande attention les cas qui nous ont été remontés, et vraiment avec cet esprit de soutenir les agents au Musée du Louvre. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut peut-être mieux le dire, que les procédures soient mieux connues. Nous prenons note de cela et nous allons y travailler sans attendre. Je propose que cette réflexion concertée soit lancée telle que Serge LEDUC l'a indiqué il y a un instant et que ce soit en fonction de ces conclusions que nous voyions quelle instance dans laquelle nous allons les traiter est la plus appropriée.

Mme BERTHOMIEUX (CGT)

Ne pourrait-on pas mettre dans le prochain Flash par exemple un soutien pour les agents.

M. BARBARET

Absolument. Et encore une fois, sur les trois cas cités, nous regarderons de plus près. Je vous propose de conclure comme cela ce point. Naturellement, nous restons très vigilants et ce point sera inscrit à l'ordre du prochain CHSCT ou d'un CHSCT exceptionnel, en fonction de ce qui sera retenu. Je propose maintenant que nous passions à l'ordre du jour et donc à l'approbation du procès-verbal du CHSCT.

I. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 27/03/2012 (pour avis)

M. BARBARET

Y a-t-il des remarques ou des modifications sur ce procès-verbal ?

Mme KARDIANOU

Juste une remarque. Cela concerne moins le procès-verbal que le délai du relevé de décisions, comme je l'ai indiqué dans mon mail du 29 mai, le relevé de décisions qui est censé arrivé juste après le CHSCT est en fait arrivé le 19 avril pour être renvoyé corrigé le 20 avril. Je l'ai eu pour relecture et validation le 21 mai, c'est-à-dire deux jours avant que je récupère le procès-verbal. Le relevé de décision n'a pas joué son rôle puisqu'il n'a pas pu être diffusé en temps et en heure. Peut-être la prochaine fois pourrions-nous avoir un relevé de décisions un peu plus court, et non pas un compte rendu, pour que le document puisse être diffusé comme le règlement l'exige au bout de trois semaines au lieu de trois mois.

M. IROLLO

Oui, nous en avions parlé avec Alexandra. Nous avons eu beaucoup de difficultés à sortir du document qui nous a été envoyé un véritable relevé de décisions et pas un résumé des débats.

Mme KARDIANOU

Il suffit de reprendre les points de l'ordre du jour et les décisions sur ces points.

M. BARBARET

Je propose que l'on veille à respecter cette contrainte. Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme AGUIRRE

Je demanderais simplement quelques corrections. Page 7, au deuxième paragraphe, dans la phrase « Je me rappelle que l'affluence de 98, lors de la réouverture forçait, les agents à gérer des mouvements de panique des visiteurs ». J'aimerais que cela soit changé en « crise de panique » puisque je veux parler de comportements individuels et que les mouvements de panique sont des mouvements collectifs. Il s'agissait bien là de comportements individuels.

M. IROLLO

Je ne comprends pas.

Mme AGUIRRE

« à gérer des mouvements de panique ». Je n'ai pas parlé de mouvements de panique puisque ceux-ci sont des mouvements collectifs alors que je parlais des crises de panique que pouvaient avoir des visiteurs.

M. IROLLO

Le mot panique a dû être prononcé.

Mme AGUIRRE

Oui, c'est sur le mot « mouvement » que je souhaite une correction. Les deux seuls mouvements de panique qui ont eu lieu dans ce musée ont été le vol du Corot et la réouverture de Richelieu.

Mme AGUIRRE

À la fin, *« Il faut aussi dire que les agents eux-mêmes ne maitrisent pas totalement les espaces nouveaux ».*

Mme MULLER

Page 6, je pense qu'il manque une phrase. *« Elle aurait pu être associée à la vie du CHS ».* Je pense que je parlais de Christine FINANCE précédemment et que cela a été zappé. Nous pourrions mettre *« Ils auraient pu être associés... »*, puisque je parle des acteurs juste avant.

Page 61, sur mon intervention, *« le contexte sera compliqué pour ces médecins. Nous avons beaucoup été interpelés par nos collègues qui considèrent le Dr MOREAU comme étant le seul acteur institutionnel... ». « de confiance »* a été enlevé ; il faudrait le rajouter.

Mme AGUIRRE

Entre les pages 32 et 33, il y a un échange incompréhensible. Je pense que des passages ont été oubliés, mais je ne pourrais pas vous dire exactement lesquels. Après la citation jusqu'à l'intervention de Mme LEMOINE de la page 33, il manque des choses, car c'est incompréhensible.

M. IROLLO

Nous vérifierons, mais je ne vois pas ce qu'il y a d'incompréhensible.

Mme LEMOINE

Il y avait eu à ce moment-là une discussion sur le rôle du responsable du pôle comme recours hiérarchique vis-à-vis de son confrère. Il y avait effectivement quelques exemples dans le texte comme prescriptions d'examens complémentaires, etc. Vous aviez discuté en disant que cela ne vous paraissait pas opportun de maintenir ce point autant que je me souvienne. Je vous réponds *« Je n'ai fait que reprendre la circulaire d'application qui précise exactement cette relation-là auprès du médecin ».* Je pense que c'est compréhensible.

M. IROLLO

Nous vérifierons, mais cela me parait compréhensible, cela ne nous a pas frappés.

Mme LEMOINE

Je me souviens bien du moment où vous êtes intervenue et je me souviens bien de la circulaire. Il n'y a pas de problème pour moi.

Mme AGUIRRE

Je n'ai pas dit qu'il y avait un problème. Comme je pense qu'une partie de l'échange est manquant, nous avons la réponse, mais la question n'est pas claire. Mais ce sont vos réponses qui nous intéressent.

Mme LEMOINE

Ma réponse est ce qu'elle est. Par contre, effectivement, on ne voit pas votre question. Vous vous interrogiez sur le bien-fondé de cette relation.

Mme AGUIRRE

Je ne me souviens pas des phrases exactes qui ont été prononcées.

M. BARBARET

Je vous propose que nous passions à l'approbation formelle. Qui est pour l'adoption de ce compte-rendu ?

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Point d'étape sur les actions à mener suite au recensement des dysfonctionnements en matière d'hygiène et de conditions climatiques à la DASV (point oral)

M. BARBARET

C'est un point d'information présenté par Serge LEDUC.

M. LEDUC (Directeur DASV)

Ce bilan d'étape a pour but de vous informer du travail en cours suite au mécontentement exprimée par un certain nombre d'agents en février dernier, qui a été suivie d'un recensement des dysfonctionnements climatiques et des problèmes d'hygiène et de sécurité rencontrés sur les postes de travail. Ce recensement a duré environ un mois et demi. À la mi-avril, les documents ont été remis à Alix HARROUK et à moi-même. Ils se présentaient sous la forme de tableaux sur une quinzaine de pages, pour quasiment la totalité des services de la DASV, sauf la nuit puisqu'un travail particulier est en cours pour les services de nuit, et également la surveillance des jardins qui ne se sont pas manifestés.

Nous avons réalisé, avec l'assistant de prévention de la DASV, un travail d'analyse, mais aussi de mise en forme de ces tableaux, d'harmonisation de la formulation. Nous avons partagé cette analyse le mois dernier avec la DRHDS, la directrice de la DAMT et les directeurs et directrices adjoint (es) concernés (ées), ce qui a permis de faire émerger les familles d'actions qui ressortent du recensement effectué sur le terrain.

Les grandes familles concernent dans un premier temps les aménagements immobiliers, si l'on peut dire, qui sont plutôt de nature à agir sur le bâtiment lui-même. La deuxième grande famille concerne le mobilier ; il faut notamment remplacer le mobilier défraichi, usager, sale. Une famille d'actions très importantes concerne le nettoyage, avec une grande variété d'actions souhaitées. Il y a quelques points sur l'organisation, mais qui sont relativement légers et qui ne posent aucune difficulté. La dernière famille concerne le fonctionnement des installations techniques et des équipements techniques qui étaient finalement un peu en première ligne en février dernier à l'occasion de la période de froid que nous avons connue.

Depuis, nous avons eu une séance de travail avec le service de la maintenance du bâtiment, avec le chef de service et son adjointe pour réfléchir à la priorisation des familles d'actions qui concernent le bâtiment, celles qui pourraient être réalisées relativement rapidement et celles qui demanderaient plus de temps, voire des études importantes. Enfin, la réflexion se poursuit au sein de la DAMT pour savoir dans quel ordre traiter les autres demandes.

Dernière information, en ce qui concerne les demandes portant sur le mobilier, les chefs de service de la DASV concernés sont en train de me faire remonter les formulaires adaptés qui vont permettre à la DRHDS de traiter les demandes. Le travail est en cours et devrait aboutir prochainement.

M. FEMEL (CGT)

On voit bien le tableau de synthèse avec les différents types, mais il nous manque cruellement un échéancier. Sans cela, cela n'avance pas. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que si je prends la partie « améliorer la rotation des agents sur les postes de travail », et l'autre partie « permettre de déroger aux règles d'économies en cas de températures excessives, etc. », à mon sens, il manque une procédure. À un moment donné, il faut que l'agent puisse faire valoir le fait qu'il est dans de mauvaises conditions de travail. Il faut qu'il sache à qui s'adresser et comment on met en route les opérations.

Je vous avouerais que nous sommes particulièrement déçus. Depuis la note du 16 février, M. BARBARET, où les points étaient déclinés en termes de priorités, le deuxième point était « programmation et réalisation des interventions les plus urgentes ». Pourtant, nous n'avons

toujours pas de programmation. Nous rappelons également que les problèmes climatiques se posent quand il fait froid, mais aussi quand il fait chaud, et ce sont souvent les mêmes secteurs.

Nous estimons que tant qu'il n'y a pas d'échéancier, tant qu'il n'y a pas de procédures pour que l'agent puisse faire valoir qu'il est dans de mauvaises conditions de travail, nous allons nous trouver dans les mêmes situations qu'auparavant. On ne peut pas savoir s'il y aura ou non de grosses chaleurs cet été, mais on sait déjà que quand il fait chaud, les conditions sont particulièrement difficiles dans certains secteurs. Ce sont sur ces aspects que nous aimerions avoir des réponses claires, si possible avant juillet-août.

Mme LEMONNIER (Directrice DAMT)

Il est vrai que la liste est importante et longue sur toutes les actions qui sont à entreprendre. Certaines sont probablement assez faciles à mettre en œuvre, d'autres sont beaucoup plus compliquées techniquement. Nous avions dit qu'avant de faire un échéancier, il fallait pouvoir analyser les différents points, de regarder leur faisabilité, leur coût, et ensuite de pouvoir prioriser les actions pour les caler dans un planning. Certaines choses pourront donc être faites dès 2012, d'autres seront faites en 2013, d'autres ultérieurement. Tout dépend de l'importance, de la priorité ou de la faisabilité des opérations.

Vous parliez de climatisation par exemple. Nous savons que sur Richelieu, nous avons un gros programme d'investissements de changement des armoires de traitement d'air, qui a été identifié, pour plusieurs millions d'euros, dont la maîtrise d'œuvre sera lancée prochainement. Les études seront menées fin 2012 début 2013 et nous aurons une consultation d'entreprise dans le deuxième semestre 2013 pour des travaux qui commenceront soit fin 2013 soit début 2014.

Dans l'intervalle, il y a des choses que nous améliorons au fur et à mesure quand cela est possible, sur les centrales et les armoires de traitement d'air. Nous changeons des équipements, des moteurs défectueux. Mais la maintenance, même lourde, que nous réalisons ne permet pas de remplacer à neuf des matériels. C'est une autre campagne de remplacement à neuf qui est programmée à plus long terme.

Il y a donc des choses que nous pouvons faire, et que nous faisons, au fil de l'eau. D'autres choses sont plus lourdes et sont à programmer à plus long terme. Ces indications d'échéanciers qui vous intéressent pourront vous être présentées dans un futur proche, mais actuellement, nous sommes encore au stade de l'analyse.

M. FEMEL

J'entends bien la difficulté. Je ne pense pas que cela va satisfaire les agents. D'autre part, « améliorer la rotation des agents et permettre de déroger aux règles d'économies », ce n'est pas du tout technique, ce n'est pas des remplacements de pièces, ce sont des procédures à mettre en place. Il faut que nous ayons rapidement les procédures concernant cela. Il faut que l'agent qui est dans une situation dégradée de travail sache à qui il fait valoir sa situation et comment on la règle.

M. LEDUC

M. FEMEL, j'ai l'impression que cela fait très longtemps que vous n'avez pas été à côté de nos agents sur les postes de travail. Quand un agent a une difficulté sur les postes qui sont signalés là,

de toute façon, il le signale à son encadrement et la décision d'améliorer la rotation est prise très rapidement. De la même manière, cet hiver, lorsque des situations de froid importantes ont été signalées par les agents, la décision de fermeture des espaces a été prise le matin même.

M. FEMEL

Là, je parlais de la permission de déroger aux règles d'économies.

M. LEDUC

L'encadrement a été alerté très rapidement et les décisions ont été prises très rapidement.

Mme KARDIANOU

Je ne peux pas laisser dire ça, … Vous devriez présenter vos excuses à M. Femel. Nous sommes très proches des agents.

M. LEDUC

Pardonnez-moi, mais moi aussi.

Mme LEMOINE

Sur les règles d'économies en cas de températures excessives, ce sont des choses qui se calent au fur et à mesure. Il est sûr que nous n'allons pas attendre deux ans d'étude pour modifier des consignes de température. Il y a des zones qui sont particulièrement exposées dans lesquelles on peut réagir relativement vite quand les installations techniques suivent. Après, la difficulté que nous rencontrons, c'est quand les installations techniques ne suivent pas. C'est là où en effet, cela conduit à des fermetures de salle.

Sur les possibilités de dérogations aux règles économiques, nous le faisons déjà quand il s'agit d'espaces particulièrement sollicités ou quand les conditions d'exploitation nécessitent les adaptations de ces consignes.

M. FEMEL

J'entends bien. Encore une fois, c'est fait, mais le résultat n'est pas là. À un moment donné, on a tout de même besoin de savoir le pourquoi du comment. Tant que nous ne saurons pas concrètement pourquoi on ne réussit pas à corriger rapidement une situation de travail dégradée, nous nous pencherons toujours sur la question.

Pour répondre à M. LEDUC, permettre de déroger aux règles d'économies ne peut pas être fait très rapidement. Vous dites que chez les encadrants, tout le monde a réagi rapidement. Cela a tellement réagi rapidement qu'entre temps, les agents se sont réunis et ont fait valoir leur mécontentement. Vous dites que des solutions ont été trouvées ; nous n'avons pas la même définition du terme « solution ». À partir du moment où les gens ont cessé le travail parce qu'ils avaient une difficulté et qu'ils ne pouvaient plus travailler dans ces conditions, je n'appelle pas cela une solution. Vous dites que tout est fait ; si tout était fait, il n'y aurait pas eu cette difficulté-là, cette note n'aurait pas existé et les gens auraient pris leur poste de travail comme d'habitude.

Tout comme vous, je vois les agents dans leurs conditions de travail. Après, chacun ses fonctions. À l'évidence, je suis moins dans les salles qu'eux, mais chacun son travail.

M. BARBARET

Je pense que ce qu'il faut retenir, pour essayer de faire la synthèse, c'est qu'autant vous avez raison sur certains points, il y a des éléments sur lesquels des procédures s'imposent, et de plus, je suis assez attaché au fait que les choses soient écrites, autant il est vrai que, comme le dit Serge LEDUC, il y a une réalité de terrain qui fait que parfois, il ne faut pas trop « procéduriser », sinon, cela peut être bloquant. Il faut trouver un juste milieu.

Je retiens donc bien les points que vous évoquez sur des éléments de court terme. Je retiens ce que dit Sophie LEMONNIER sur des éléments de moyen et de plus long termes. Je pense que ce qu'il faudra c'est, comme nous le faisons maintenant depuis deux CHSCT, maintenir cette information et au fur et à mesure, mieux formaliser les choses en fonction des analyses qu'évoque Sophie LEMONNIER pour que vous soyez mieux informés de la manière dont les travaux s'engagent.

Il faut vraiment retenir, même si tout n'est pas parfait immédiatement, que c'est un problème que nous prenons à bras le corps. Je pense que ces ensembles d'éléments se mettent en place et s'organisent de manière à satisfaire les agents et à améliorer les conditions de travail.

M. GUILLAUD

Si on a un échéancier, cela peut être sur très longtemps. On va pouvoir dire aux collègues : jusqu'en 2014, voire 2015, on risque d'avoir de gros problèmes avec la climatisation. C'est une information qui vient de nous arriver. C'est le genre d'information qui nous intéresse pour que nous puissions dire : jusqu'en 2015, il fera trop chaud en été, trop froid en hiver, le temps de tout mettre en place et que cela fonctionne à nouveau correctement. C'est temporaire, c'est à certains moments, à certains endroits, dans certaines zones, mais cela va se faire. C'est le genre de choses qui nous intéresse.

Mme LEMONNIER

Il y a effectivement trois phases quand un dysfonctionnement est constaté. Il y a une part de réglage : un réglage peut être rapidement corrigé pour améliorer les conditions de travail. Il y a des éléments défectueux qui peuvent être changés, comme nous l'avons fait par exemple cet hiver sur la galerie Richelieu où des moteurs étaient cassés. Il a fallu un certain nombre de semaines pour pouvoir les remplacer, mais une fois qu'ils ont été remplacés, nous avons rétabli les conditions de température dans cet espace. Enfin, il y a des opérations à plus long terme quand les changements de petits matériels sur les installations sont trop récurrents et que la machine est trop vieille, et où finalement, même en faisant de la maintenance lourde, on n'arrive pas à maintenir un niveau de prestation suffisant et on est obligés de programmer leur rénovation.

Ce que je vous dis sur les armoires de traitement d'air de Richelieu, c'est un travail que nous avons réalisé à la DAMT depuis les alertes assez récurrentes de ces dernières années, mais un peu plus concrètement cet hiver, avec un programme de travaux qui a commencé à être élaboré et une programmation des interventions d'un maître d'œuvre et d'une entreprise qui ont commencé à se caler avec une demande de budget correspondante pour l'année 2013.

C'est un travail que nous réalisons au fur et à mesure, que nous avons commencé à amorcer il y a un certain nombre d'années, mais en fonction des capacités des services, des indices sur les installations techniques et leur état de pouvoir l'organiser autour de grosses campagnes de travaux… Ce sont effectivement des choses que nous pouvons et que nous devons vous dire, mais il faut que nous puissions arriver à les étudier et à formaliser la projection des interventions.

M. BARBARET

Pour répondre à l'intervention de M. GUILLAUD, il serait bien, Sophie, que vous écriviez ce que vous dites et que vous essayiez de réaliser un échéancier. Je pense que les agents ont en effet besoin de savoir. Ce que vous dites est clair, mais il faudrait sans doute que cette information soit écrite, diffusée pour que les gens soient informés. Typiquement, pour la galerie d'Apollon, il faut expliquer que des moteurs ont été cassés, qui ont été remplacés, que les choses sont en ordre. Je pense qu'il est vraiment nécessaire de l'écrire.

M. GUILLAUD

Simplement pour que nous puissions dire : en 2014, de tant à tant, vu l'état des moteurs, il n'y a pas de climatisation. C'est des points de détail, mais pour des gens qui ont des problèmes de santé ou simplement physiologiques, il serait intéressant de savoir que pendant cette période, il serait peut-être préférable de se mettre en congé.

M. BARBARET

Vous avez tout à fait raison, il y a un besoin d'écrire et de diffuser.

Mme KARDIANOU

Ces échanges me font plutôt plaisir. Mais quand je regarde le tableau de synthèse des dysfonctionnements, je vois que 22 opérations sont demandées. Sur les conditions climatiques proprement dites, le problème depuis deux ans, il y a quatre opérations directes et deux indirectes. Je ne souhaiterais vraiment pas que ces préconisations pour les conditions climatiques se noient dans des sujets non pas moins importants, mais moins urgents. Je ne minimise pas les demandes des agents pour les réparations des portes ou les remises en peinture, mais ce n'est pas du même ordre. Votre échéancier doit prendre en compte la hiérarchisation des urgences. Les décrassages, les réparations de mobilier sont très importants, c'est important pour que les agents se sentent mieux là où ils travaillent, mais vraiment, je suis contente, car les échanges ne sont pas partis dans des détails tels que des changements de stores, etc. Il faut vraiment se focaliser sur les échanges avec Axima. Nous avons d'ailleurs reçu le document, merci. Nous y avons travaillé. Il y a aussi beaucoup de choses à dire sur le cahier des charges. Nous en parlerons plus tard, mais il faut vraiment faire une hiérarchisation des actions avec une perspective qui est très importante pour nous. C'est un travail fastidieux, et vous n'avez pas toujours forcément des dates précises de début et de fin de chantier. Il faut au moins une projection dans l'avenir.

M. BARBARET

Sur la hiérarchisation, la priorisation et la formalisation, je ne peux qu'être tout à fait d'accord. À partir de cette réflexion et des éléments qu'évoquait Sophie, nous allons veiller à mettre cela noir

sur blanc, encore une fois avec cet effort pour que cela se sache, que ce ne soit pas des documents de travail.

Mme LEMONNIER

Vous parlez du CCTP d'Axima. Comme nous sommes assez peu satisfaits de la prestation d'Axima, nous avons prévu de conduire avant le terme une nouvelle consultation pour un nouveau prestataire. Nous sommes en train de rédiger un nouveau cahier des charges qui correspond plus à nos attentes. Si vous avez pris le temps d'analyser le document et que vous avez des remarques, cela vaut peut-être la peine que nous fassions une réunion spécifique et que vous désignez une ou deux personnes qui s'intéressent au sujet et qui ont analysé le cahier des charges, pour que nous puissions avoir des échanges avant de le finaliser.

III. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de Delacroix (pour avis)

M. LERIBAULT

Bonjour à tous. Pour caricaturer, 2011 a été une année d'immobilisme puisque face à ce catalogue un peu invraisemblable de toutes les catégories possibles de risques, la première année, nous avions immédiatement mis en œuvre ce qui était du bon sens, de la logique, dont nous ne nous étions pas rendu compte. Les années suivantes, nous avions pu commander le matériel nécessaire en termes d'escabeaux, de sièges ergonomiques, tout ce qui était possible, mais qui demandait tout de même un peu de budget. Ultérieurement, nous avons pu faire passer des réaménagements un peu plus complexes en matière de vestiaires du personnel, de réaménagement de la salle de repos, de la cuisine, pour que ce soit moins risqué, plus confortable, pas seulement en termes d'agrément, mais aussi pour éviter les accidents.

Tout cela a pu être fait au fil des années. Si bien que pour 2011 et 2012, la priorité reste celle de la formation, ce qui doit de toute façon être réactualisé tous les ans, les transmissions de consignes, la formation incendie ou face au risque d'agression des visiteurs, etc. Avec un point plus particulier sur la formation incendie. Avec d'autre part une reconsidération du fonctionnement du poste des agents de nuit qui avait moins été mis en avant, comme toujours malheureusement parce qu'on les voit moins, ils sont discrets. Il s'agit d'un poste de surveillance isolé, même si le musée Delacroix est tout de même dans un immeuble. Ce n'est pas un château médiéval, un pic rocheux ou une station météo : en cas de grand problème, il y a tout de même des voisins en dessous et au-dessus. Mais il faut tout de même s'assurer que les systèmes d'alerte, d'alarme, et les liens avec le Louvre sont effectifs. De toute façon, qu'il y ait un ou cinq agents de nuit, il ne s'agit pas d'attaquer un intrus à la hache ou d'éteindre seul un incendie, mais qu'il y ait une présence humaine, au-delà des caméras, des détecteurs et autres, de façon à ce qu'en cas de fuite d'eau du voisinage, de début d'intrusion, ils puissent vraiment alerter et que les personnes spécialisées dans chacun des domaines puissent réagir très vite.

Il a semblé que certains dispositifs ne donnaient pas satisfaction, sans trop savoir si c'était de l'ordre du shuntage pour la tranquillité de l'agent ou un dysfonctionnement. De toute façon, là n'est pas la question. La question est qu'il faut que tout cela fonctionne. Il ne s'agit non plus d'espionner ou quoi que ce soit, mais d'être sûr qu'en cas de problème, on s'en rende compte très vite au poste de sécurité du Louvre et qu'on puisse réagir. C'est-à-dire que si quelqu'un a un malaise ou je ne sais

quoi, qu'on se rende compte qu'il y a une anomalie. Nous allons donc remettre à plat toutes ces procédures, faire les vérifications, les réadaptations techniques si besoin. C'est un petit chantier pour fin 2012 et début 2013.

D'autre part, nous avons mis en exergue des risques dans les trajets, les rondes, etc., notamment sur la passerelle extérieure qui conduit de l'appartement à l'atelier. Puisque nous refaisons cet automne le jardin du musée - grâce aux équipes des Tuileries d'ailleurs ; c'est en partie interne et je trouve que c'est intéressant pour impliquer tout le monde – il est pris en compte dans le plan d'éclairage du jardin l'éclairage de la passerelle aussi bien pour les visiteurs en fin de journée que pour les rondes de nuit, de façon à ce que ce risque soit moindre.

Pour ce qui est de l'escalier d'entrée du musée, qui est effectivement très raide, le Musée du Louvre a pu acquérir un studio au rez-de-chaussée. Nous y aménageons un ascenseur. Nous sommes en plein dans les travaux, les échanges, les avant-projets avec l'architecte qui a été choisi à l'issue d'une consultation et la DAMT pour que cet ascenseur fonctionne au mieux, que sa machinerie soit accessible aux réparateurs de manière normale et pas acrobatique. Également pour que le nouvel accueil, poste de vente de billets, de catalogues, etc., soit le plus ergonomique possible, non seulement en termes d'espace, mais aussi d'éclairage, de ventilation, de chauffage par le sol.

Nous sommes donc en plein dans la conception de tout cela. Nous avons des réunions, nous essayons d'impliquer les uns et les autres. Nous allons essayer de faire en sorte que ce soit le mieux possible. J'espère qu'une fois que ce sera installé, nous ne découvrirons pas qu'un xième point cloche. Nous ferons de notre mieux pour que cela n'arrive pas et de notre mieux, si nous nous en rendons compte pour que ce soit immédiatement corrigé. Il y a toujours un point d'incertitude puisque nous aménageons quelque chose au rez-de-chaussée, dans un lieu qui n'était pas dépendant du musée, mais je peux vous assurer que très en amont, avec Sophie LEMONNIER, avec l'architecte, mais aussi avec Norrudine KALY, avec l'agent chargé de la vente, etc., nous essayons de faire au mieux pour que ces travaux prennent en compte la qualité de l'accueil pour les visiteurs – puisque si le visiteur est excédé, il devient dangereux – et pour que les agents en poste aient des conditions de travail normales, dans un lieu qui est tout de même assez réduit.

Nous essayons d'avoir un dialogue direct au sein du musée, mais faites-nous part des remontées que vous pouvez avoir. D'autant que nous sommes en période de travaux et que nous avons encore les budgets.

Mme LEMONNIER

Nous présenterons l'APD au prochain CHSCT de novembre pour que nous puissions en discuter.

Mme KARDIANOU

Je croise les doigts ! Il faut être positif. Une remarque générale sur les DUERP. Ils sont bien, il n'y a pas de problème, mais il nous manque les échéanciers. Cette forme est bien pour tous les DUERP. On voit les priorités. Quand on voit les plans d'action, on constate qu'il y a certaines actions concernant les priorités 1, 2 ou 3, qui sont mises en exergue. Il nous manque un tableau tel que celui que nous avons pour les suivis des actions pour indiquer « en cours », « programmé » ou « à faire ». Ce serait également beaucoup plus facile pour la réactualisation. Chaque fois que quelque chose est fait, on l'élimine du tableau.

Par contre, je ne me souviens pas pourquoi on a fait un choix de telle priorité dans les priorités 1, 2 ou 3.

Mme COTTEVERTE

Cela relève de la décision du directeur.

Mme KARDIANOU

Très bien. C'était juste une question parce que je ne me souvenais pas si nous avions évoqué cela lors d'une réunion. Je voulais être sûre que ce n'était pas nous qui avions demandé cela.

Mme COTTEVERTE

Au vu de l'évaluation des risques de sa direction et des moyens qu'il peut mettre en œuvre, il choisit les priorités qu'il met en œuvre pour telle année.

Mme KARDIANOU

Très bien. En ce qui concerne le musée Delacroix, effectivement, vous avez parlé de changements et de travaux de la base vie, de la cuisine, de la chaudière. Les agents ont dit que surtout la nuit, ils se trouvent gênés par la chaleur dans la cuisine et par le bruit. S'ils veulent s'isoler un peu dans la cuisine, là où il y a la chaudière, le bruit les empêche d'entendre les alarmes au poste de contrôle. Ils sont donc obligés de se retrouver au poste de contrôle, qui est un espace assez confiné d'après ce qu'ils m'ont dit. C'est assez étroit et ce n'est pas confortable. On pourrait peut-être réfléchir à cela, mais il est vrai qu'on ne peut pas pousser les murs. Je connais les contraintes, mais je suis là aussi pour vous dire qu'il faut toujours essayer de mieux faire et d'améliorer le plus possible.

Les agents nous ont soulevé un problème de sécurisation des rondes de nuit. On n'est jamais à l'abri d'une malveillance, d'un désaxé, et tout peut arriver quand l'agent fait une ronde la nuit tout seul. Est-ce qu'on pourrait réfléchir à cela ? J'ai pris note de vos remarques sur les systèmes, les liens des PC avec le Louvre, mais il y a eu récemment une coupure d'électricité courant faible et courant fort dans tout le quartier, ce qui a coupé Delacroix du Louvre. Ce n'était pas un problème du musée du Louvre ou de Delacroix, mais un problème du quartier. Il pourrait y avoir à ce moment-là une agression. Quelqu'un pourrait profiter d'une coupure d'électricité. On ne sait jamais. Les gens peuvent se renseigner, connaître les heures de ronde, voir qu'il y a une ou deux personnes, voir les habitudes. Si on veut vraiment commettre un acte de malveillance, on peut très bien programmer cela. Les agents nous ont dit qu'au moment de la coupure de courant faible, il n'y avait pas de téléphone, pas d'alarme. Je ne sais pas combien de temps a duré cette panne, mais c'était un facteur de risque.

M. LERIBAULT

C'est ce qui a suscité l'inscription dans cet ordre du jour de la révision générale concernant le système des rondes de nuit, des alertes, des liens. En cas de coupure de téléphone, il faut qu'un téléphone portable soit disponible.

Le bruit de la chaudière a été évoqué en réunion travaux très récemment. La chaudière est neuve, nous n'allons donc pas la remplacer, mais nous allons voir comment mettre des plots pour l'écarter un peu, pour réduire le bruit. Les locaux sont effectivement contraignants.

En matière d'échéancier, pour ce qui est de l'éclairage de l'escalier, les travaux de jardin doivent de toute façon être terminés pour décembre. Pour ce qui est du poste de travail au rez-de-chaussée, de l'ascenseur, etc., tout doit être terminé à l'été 2013. Nous sommes en cours de conception et nous sommes encore dans une phase où l'on peut modifier les choses. Ce qui ne veut pas dire qu'après, si quelque chose ne va pas, nous ne pourrons rien faire.

Mme AGUIRRE

C'est le premier plan d'action qui nous est présenté. Ma remarque ne porte pas uniquement sur le Document unique du musée Delacroix. Ce qui m'a frappée sur plusieurs des DU, c'est qu'à chaque fois, les actions proposées sont très basses dans le niveau hiérarchique des principes de prévention. Il est très rare qu'on ait des éliminations à la source. Par exemple, pour « incendie explosion », les programmes d'action sont les formations incendie, c'est-à-dire comment agir une fois qu'il y a le feu. On n'a rien sur les sources d'incendie. Or, en éliminant les sources, on élimine le risque. Ce n'est pas que pour Delacroix, mais très souvent, il n'y a aucune action qui consiste à éliminer le risque à la source. Est-ce qu'il y a un risque d'explosion spécifique à Delacroix ? Je ne pense pas. Mais dans le cadre générique, quelles sont les sources ?

Mme LEMOINE

Je suis d'accord avec vous. J'ai eu à me confronter un peu à celui de la DRHDS, ce qui m'a permis de mesurer un peu les difficultés. On se rend compte que vous avez complètement raison. Si une source spécifique est vraiment identifiée, en termes de prévention, il faut la signaler et la travailler. Je ne connais pas le musée Delacroix dans les détails, mais si je prends l'exemple du bâtiment Marengo, il n'y a pas, me semble-t-il, de source exceptionnelle de risque d'incendie. Il y a un risque puisqu'on ne fait pas les exercices d'évacuation – c'est l'objectif de cette année – mais il n'y a pas de source exceptionnelle. Je crois qu'en effet, dans nos documents uniques et dans nos plans d'action, il faut que nous fassions apparaître s'il y a vraiment un risque très particulier que l'on peut endiguer facilement.

Mme AGUIRRE

Dans le « danger incendie », il y a la source, ce qui provoque l'incendie. Après, quand on est en situation de travail, ce sont des problèmes d'évacuation. Certains endroits sont plus compliqués à évacuer quand ils sont enfumés. La source peut être aussi des cheminements compliqués. Il faut voir si on peut trouver de meilleurs cheminements. Du coup, cela donne l'impression générale, mais ce n'est pas que pour Delacroix, qu'on aménage le risque plus qu'on essaie de le supprimer.

M. LERIBAULT

Il y avait une catégorie qui portait sur le rangement et le tri des produits dangereux, qui n'est pas spécifiquement de l'ordre du risque incendie, mais qui porte aussi sur le fait d'éviter les émanations de produits chimiques. C'est une catégorie qui existe. Si on l'a remplie, qu'on a éliminé un certain nombre de choses, que les produits sont dans des armoires métalliques bien fermées, on a réduit un risque à la source. Cela existe donc dans certaines catégories qui ne sont peut-être pas spécifiées « risque incendie ».

D'autre part, tout ce qui est textile ignifugé fait partie de la procédure en amont des travaux. Dans les travaux que nous allons faire au rez-de-chaussée, il est évident que l'ascenseur va être dans une

gaine séparée du reste. Dans la conception, le risque incendie est pris en compte. Ce n'est peut-être pas spécifié là, mais dans tous les travaux, c'est pris en compte. De toute façon, c'est de l'ordre de la légalité, on n'a pas le droit d'aménager comme cela.

Mme AGUIRRE

La demande serait tout de même, sans rentrer dans un détail très fin, que dès lors qu'on descend hiérarchiquement les principes de prévention, il faut essayer de chercher la source et de dire pourquoi on ne peut pas l'attaquer : il y a des produits chimiques, on n'a pas pu les changer. Ce serait tout de même bien qu'on voit que le plan d'action ne consiste pas simplement à aménager le risque, mais qu'il y avait impossibilité d'aller à la source.

Après, sur le problème du travail isolé, nous sommes tout de même des représentants du personnel syndiqués, et la source est qu'il ne faut pas être seul. C'est donc un problème d'effectif. Il y a des solutions. Ce serait bien que ce soit indiqué.

M. BARBARET

Il faut voir comment le faire formellement, mais je trouve que c'est en effet très juste. Je pense au risque incendie à Delacroix ; peut-être n'y a-t-il pas un risque spécifique Delacroix, mais le fait de le dire montre qu'on s'est penché sur la question et qu'il n'y a pas de bonbonne de gaz ou autre.

M. LERIBAULT

À Delacroix, le problème, ce sont nos voisins. Nous ne pouvons pas maîtriser cela. D'où la nécessité d'avoir un agent sur place et non des caméras.

D'autre part, pour ce qui est du travail isolé, certaines nuits, il y a deux agents. C'est une question de planning. Pour avoir en permanence un certain nombre d'agents affectés, il faut bien que chacun ait son…

Mme AGUIRRE

C'est pour cela que vous l'avez mis seulement en priorité 3 alors qu'il y a eu un AT.

M. LERIBAULT

À dire vrai, les agents de nuit ne sont pas forcément satisfaits d'être à deux, parce que l'espace est tout de même assez réduit. C'est donc plutôt une nécessité d'aménagement d'emploi du temps de chacun sur les postes complets, du nombre de jours, et qu'il y ait suffisamment d'agents de nuit de façon à ce qu'il n'y ait pas de nuit sans personne. Mais la demande des agents est d'être seuls.

Mme AGUIRRE

Oui, en sachant qu'on est tout de même dans un immeuble.

Une autre remarque sur les chutes de plain-pied. Il y a eu un AT. La création d'une autre entrée est prévue. On connaît le problème de l'escalier principal et du passage de plain-pied vers les jardins, mais il appartient à la copropriété si j'ai bien compris. Avec la création d'une autre entrée, on supprime le problème à la source. Mais en attendant, il est indiqué « veiller au port de chaussures

confortables ». J'ai deux questions. Par qui sont fournies les chaussures confortables ? Que veut dire « veiller » ?

M. LERIBAULT

Des vêtements sont proposés aux agents. S'ils ne veulent pas les porter, on peut leur rappeler, mais il y a aussi la confiance mutuelle. Ce qu'il faut, c'est qu'ils soient disponibles et s'il y a un danger très net, il faut les imposer.

Mme AGUIRRE

Nous n'aimons pas trop les équipements de protection individuelle. Nous préférons le collectif à l'individuel. N'est-il pas possible, en attendant les travaux, les livraisons, en attendant que tout soit terminé, d'agir sur le revêtement de l'escalier ou les mains courantes ?

M. LERIBAULT

Des bandes autocollantes, rugueuses, sont mises sur les marches. Elles ont été renouvelées il n'y a pas très longtemps. Cela n'empêche pas quelqu'un qui descendrait en courant de tomber. À dire vrai, l'intérêt d'un escalier raide est que les gens font attention. Les travaux ont lieu très bientôt.

Mme AGUIRRE

Quand on dit que l'escalier est accidentogène, il y a plusieurs sources : le problème d'éclairage, l'absence de main courante, les revêtements glissants, des marches trop éloignées les unes des autres. Cet escalier existera toujours.

M. LERIBAULT

Il est même classé monument historique.

Mme AGUIRRE

C'est une question. Si c'est un problème d'éclairage et que ce problème est réglé, si c'est un problème de marches glissantes et qu'il y a des bandes rugueuses et qu'elles sont régulièrement changées, si c'est un problème de main-courante, mais que celle-ci est correctement installée, il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures confortables, c'est-à-dire que les sources sont tout de même éliminées. Quand je dis « savoir à la source », il s'agit de savoir si toutes les sources ont été éliminées ou pas.

M. BARBARET

Vous avez tout à fait raison. Il faut éliminer les sources. En l'occurrence, je pense que les trois points que vous évoquez sont traités. Il reste malgré tout un escalier raide. Il y a donc une source identifiée. Nous mettons en place l'ensemble des mesures qui peuvent réduire le risque au maximum. Il reste malgré tout quelque chose de structurel, la raideur de l'escalier, qui milite en faveur de conseiller aux agents de porter des chaussures confortables.

Mme AGUIRRE

En fait, plutôt que de dire de porter des chaussures confortables, disons carrément de proscrire les talons aiguilles. Ce serait plus clair. Ce que je veux dire, c'est que lorsqu'on dit « veiller », ce n'est pas vraiment une obligation, ce n'est pas vraiment un interdit. Après, on va dire « c'est parce que vous ne portez pas de chaussures confortables que vous êtes tombé ». « Chaussures confortables », c'est vague. C'est : est-ce que certaines chaussures sont proscrites ? C'est tout.

Soit des types de chaussures sont proscrits parce qu'il y a neuf chances sur dix de tomber en les portant, mais il ne faut pas rester dans le vague et dans le flou.

M. BARBARET

Effectivement, le document normatif doit être normatif. Je propose de retenir cette idée qui me semble marquée au coin du bon sens qui est que dès lors que ces documents ont une vocation normative, la norme doit être précise. Sur ce point précis, nous n'allons peut-être pas répondre maintenant, mais je pense que de manière générale, il est important d'être normatif et précis.

Mme BERTHOMIEUX

Pourrons-nous avoir le suivi du chantier dans son évolution et ne pas attendre la dernière minute que le chantier soit terminé et que nous n'ayons plus rien à dire ? Malheureusement, cela a été le cas dans l'établissement à plusieurs reprises. C'est systématique. Cette fois-ci, nous aimerions être informés de l'évolution afin que nous puissions nous aussi faire des remarques et qu'on associe les médecins de prévention.

Mme LEMOINE

Ce sera présenté au prochain CHSCT de novembre, puisque nous serons en phase APD à ce moment-là. Nous vous présenterons les plans pour que vous puissiez réagir. Ils seront joints au dossier pour que vous ayez le temps de les étudier au préalable.

Mme BERTHOMIEUX

Très bien. Je ne demande pas que le chantier de Delacroix, mais tous les chantiers.

Mme LEMONNIER

Nous avons prévu cela puisque nous n'avons plus notre groupe de travail permanent du CHS. C'est maintenant dans cette instance de CHSCT que nous présentons tous les projets d'aménagement. Nous avons présenté la dernière fois l'auditorium. Nous présenterons la fois prochaine la partie basse de Delacroix. Nous présenterons effectivement au fil de l'eau tous les projets d'aménagement qui sont en cours d'étude et qui sont programmés.

M. LERIBAULT

Au-delà des organisations, il y a des concertations très globales sur ce projet là, à la fois des agents de la maintenance. Il faut le dire, car tout à l'heure on a dit que nous ne tenions pas au courant de ce que nous faisons.

M. NGUYEN

Nous avons beaucoup apprécié votre présentation, votre implication. Il est rare de voir un chef de service s'impliquer autant dans les conditions de travail des agents. C'est suffisamment rare pour que nous le notions. Je pense que tous les responsables de service au Musée du Louvre devraient s'en inspirer. C'est une demande que nous avons faite récemment.

M. FEMEL

Je voudrais insister par rapport à ce que dit Sophie sur le côté normatif, y compris pour pouvoir comparer les documents entre eux, entre services. Je voudrais insister aussi sur le rappel sur les dangers qui sont hiérarchisés selon l'évaluation de quatre critères, ce qui ne figure pas sur tous les documents, pour être sûr que tout le monde parle le même langage. Sinon, on ne réussira pas forcément à trouver les raisons pour lesquelles tel service a mis en priorité 1, 2 ou 3. Il faut s'assurer que les personnes qui font le document ont bien intégré des critères précis sur les priorités. Je vois ici : gravité, maîtrise, effectifs et durée de l'exposition. Est-ce qu'il s'agit de la fréquence ? Il faut être sûr d'avoir ce genre de précisions pour que lorsqu'on évoque un problème, on voie s'il est spécifique à l'établissement ou au service ou s'il est plutôt commun à l'ensemble des services.

M. BARBARET

Merci pour cette remarque. Je propose que nous passions à l'approbation formelle de ce document unique.

Le document unique est adopté à l'unanimité.

Mme KARDIANOU

Sous réserve de la prise en compte de nos remarques.

M. BARBARET

Absolument.

IV. Programme d'actions 2012-2013 du document unique des risques professionnels de la DPC (pour avis)

M. BARBARET

Je passe la parole à Juliette ARMAND, directrice de la production culturelle.

Mme ARMAND

Quelques mots de présentation de la direction de la production culturelle. Elle regroupe 64 personnes en 8 entités qui ont été regroupées en 8 unités de travail, dont vous avez le détail dans vos documents. Ces personnes sont réparties sur trois sites de travail : le Louvre des antiquaires, le pavillon Mollien, et sous pyramide.

Un risque avait été identifié en priorité 1, qui a été éliminé ; il concernait les prises électriques, liées à l'aménagement d'un nouveau poste de travail. Celui-ci ayant été aménagé, ce risque n'a plus lieu d'être. Six risques ont été listés en priorité 2 et cinq en priorité 3.

Par rapport à l'année dernière où nous avions listé un peu plus de 200 actions, 68 ont déjà été menées à bien. Nous nous proposons de nous focaliser sur 8 actions pour le plan d'action 2012-2013. Je vais les évoquer rapidement.

- Le premier danger concerne l'incendie/explosion. Les propositions d'actions transversales qui pour partie ont été réalisées concernent la désignation des guides-files Pour le Louvre des antiquaires, cela a déjà été fait. Reste à faire cette désignation pour les services sous pyramide, et reste à veiller à solliciter la formation des personnels au risque incendie.

- Le deuxième danger concerne les déplacements à l'étranger des personnels de la direction puisque nous sommes amenés à nous déplacer de temps en temps à l'étranger. Il s'agit là de prévoir une visite avec le médecin de prévention pour les déplacements dans les pays à risque, essentiellement l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud. Il faut se souvenir que quand on se déplace dans ces pays, ce qui n'est pas si fréquent, on doit prendre rendez-vous avec le médecin de prévention, sachant que nos ordres de mission lui sont transmis automatiquement. Mais nous devons être proactifs pour ces rendez-vous.

- Un autre danger est lié à l'ambiance climatique de nos bureaux. Notre action consiste essentiellement à veiller à alerter la DAMT afin qu'elle puisse contacter la société qui gère l'immeuble et veiller à une meilleure climatisation.

- Le risque suivant concerne la présence de souris de manière récurrente dans les bureaux du Louvre des antiquaires. Là aussi, notre action est d'alerter la DAMT pour qu'elle puisse mobiliser le prestataire en charge de la dératisation.

- Le danger suivant concerne, pour nous et pour le service des expositions plus particulièrement, nos relations avec les sociétés de transport d'œuvres d'art qui interviennent pour les expositions du hall Napoléon. Cela touche la question des plans de prévention. Vérification faite avec les services concernés, nous sommes dans relativement peu de cas concernés par ces plans de prévention. Nous sommes concernés uniquement quand la société de transport assume l'accrochage et le décrochage des œuvres, ce qui est assez rare dans le hall Napoléon. En l'occurrence, pour les expositions de 2012, cela ne se présentait pas. Si le cas se présente en 2013, nous veillerons à élaborer un plan de prévention avec la DAMT.

- Viennent ensuite deux risques chimiques. L'un est lié à la manipulation de peinture par le personnel des ateliers – il s'agit des ateliers pédagogiques. Il s'agit de réactualiser la liste des produits chimiques et de transmettre les fiches de données de sécurité au service médical. Le second danger chimique concerne les déplacements à l'aire de livraison, et essentiellement pour les personnels qui travaillent en lien avec les expositions pour recevoir les camions qui livrent les œuvres d'art. Il s'agit d'informer les personnels du risque de pollution atmosphérique et de diffuser la nouvelle consigne, ce que je viens de faire, en cas d'alerte gaz.

- Enfin, nous avions pointé le cas du travail, notamment le week-end, des visites-conférences ou des ateliers qui sont menés avec des groupes d'enfants. Nous essayons de mettre en place une action

pour prévenir, non pas les équipes d'intervention de Napoléon, mais prévenir l'accueil des groupes qui est vraiment notre point relais dans ces cas de figure, notamment en cas d'enfant malade.

M. BARBARET

Merci. Y a-t-il des réactions ou des questions ?

Mme AGUIRRE

Sur le premier danger « incendie explosion », je ne reviens pas sur les remarques précédentes. Je n'aime pas le terme « veiller », mais « veiller à solliciter », je trouve que cela fait beaucoup. Je pense qu'autant en guide serre-file, on peut être dans le volontariat puisque ce n'est pas un métier, autant sur la formation des personnels au risque incendie, soit on forme, soit on ne forme pas. Soit, on se dit qu'on en forme la moitié, 30 %, mais « veiller à ce que », je pense qu'il ne s'agit pas de volontariat. Il faut avoir un certain nombre d'agents formés au risque incendie puisqu'on n'arrive pas à éliminer toutes les sources d'incendie.

M. BARBARET

Je suis parfaitement d'accord avec ce que vous disiez tout à l'heure, il faut que la terminologie utilisée soit normative, c'est-à-dire qu'on dise ce qu'on va faire de manière précise. Je propose que cette remarque soit prise en compte.

Mme LEMOINE

C'est vraiment l'objectif numéro un qui a été donné à l'équipe des ACMO cette année que de mettre en œuvre les formations et les opérations d'évacuation.

Mme AGUIRRE

Il faut qu'on ait des actions, c'est-à-dire dire : nous avons dit que nous formions tant de personnes cette année.

Après, il y a un danger qui est incompréhensible : la circulation de véhicules pour les voyages à l'étranger. Je suppose que l'action consiste à ne pas prendre des avions « pourris ». Je ne vois pas ce que veut dire « circulation de véhicules ». Pourquoi est-ce que je dis cela ? Je sais qu'on a un problème avec le référentiel des dangers, mais les actions, c'est du concret. Je sais qu'on doit s'inscrire dans un référentiel, mais il y a un moment où cela ne veut plus rien dire. On voit ensuite « prévoir une visite avec le médecin de prévention », comme on parle de circulation de véhicules, on pense à des visites sur le poste, alors qu'en fait, il s'agit de la visite médicale. N'est-on pas plus dans le risque biologique ? C'est la question que je me pose puisqu'on sait que la visite médicale est rapport aux maladies endémiques des pays dans lesquels on se rend. On parle de voyages à l'étranger et on va rarement à l'étranger en voiture.

Je suis d'accord sur le problème du référentiel, mais n'oublions pas que le CHSCT, c'est du travail réel. Là, on ne comprend pas qu'il s'agit de la visite médicale avant d'aller dans des pays étrangers où il y a des maladies endémiques.

M. BARBARET

Là, je ne saurai dire autre chose que : vous avez tout à fait raison. Je propose qu'on recherche dans la nomenclature. Peut-être « biologique » est-il plus adapté que « circulation de véhicules ». Quand des choses sont surprenantes, il faudrait voir si, le cas échéant, on peut s'extraire un peu, mais je complique peut-être les choses.

Mme LEMOINE

C'est la discussion que nous avons eue. Il y a un outil, qui est assez complexe tout de même, et il y a des ACMO et des opérationnels qui se doivent de rester pragmatiques. Il faut effectivement reprendre de la distance.

Mme AGUIRRE

Je suppose qu'il y a aussi un engagement de la direction à ce qu'on ne prenne pas des vols charters les moins chers possible pour faire des économies, ce qui multiplie le risque d'accident.

M. BARBARET

C'est noté au compte rendu : je m'engage à ce qu'on ne prenne pas les charters dont les avions ne correspondraient pas aux normes de sécurité.

Mme AGUIRRE

S'agissant de l'ambiance climatique, dans les constats terrain, il est indiqué « *de ce fait, plusieurs personnes ont des problèmes de santé* ». « Problèmes de santé » est très vague.

Mme LALO

Ce sont des personnes qui ont sollicité le médecin de prévention au moins une fois par rapport au mauvais fonctionnement de la climatisation.

M. BARBARET

Pour reprendre la remarque de Mme AGUIRRE, on aurait pu dire « quinze personnes ont sollicité le médecin de prévention pour des affections ayant trait à … ».

Mme AGUIRRE

On a une mesure à la source, c'est le problème de la réfection de la climatisation. Même ce ne sont pas forcément les mêmes mesures transitoires à prendre jusqu'à ce que la climatisation soit parfaite. Dans les problèmes de climatisation, il y a la température, mais il y a aussi le taux d'humidité. Ce ne sont donc pas forcément les mêmes mesures qui sont prises. Cela dit, nous savons que ce problème est transversal à tous les services, mais il peut y avoir des particularismes sur certains.

Sur le dernier danger chimique, les déplacements à l'aire de livraison pour certains services, je suppose qu'il s'agit des problèmes H2S, CO2 que nous avons pu avoir. Il est indiqué « Informer les personnels du risque de pollution atmosphérique dans l'aire de livraison et diffuser la nouvelle consigne en cas d'alerte gaz ». Diffuser la nouvelle consigne, certes, mais par quels moyens ? On est là sur les personnels de la production culturelle. Est-ce que c'est plutôt un engagement que

chaque agent qui doit se rendre sur ces lieux-là ait connaissance de la nouvelle consigne ? Parce que diffuser la nouvelle consigne sur intranet, personne ne regarde. Il y a aussi une obligation de de résultat ; il ne suffit pas de diffuser, il faut s'assurer que la personne ait lu et ait compris les consignes. Je pense que l'action consiste à s'assurer que chaque salarié de la DPC ait connaissance des consignes avant de se rendre à l'aire de livraison. C'est comme cela qu'on obtiendra des résultats.

C'est une remarque transversale pour toutes les consignes. Il ne suffit pas de les diffuser, il faut s'assurer qu'elles aient été lues quand il y a vraiment un risque avéré.

Sur les agents qui sont seuls le week-end avec des groupes d'enfants : j'ai un problème sur le lieu. Est-ce que c'est dans les ateliers ou dans le musée ?

Mme ARMAND

Dans les ateliers, ils font des allers et retours dans les salles du musée. C'est donc principalement dans les ateliers.

Mme AGUIRRE

C'était une précision nécessaire. Ils vont dans les salles aussi et ils n'y sont pas seuls. Je suppose qu'il s'agit d'une référence à un problème. On a parlé des problèmes de procédure. Le problème des enfants malades, comme des visiteurs malades, n'est pas un risque particulier, ce n'est pas un risque du salarié au sens du Code du travail. Cela fait partie du travail. C'était juste un petit étonnement. À moins qu'il se soit passé quelque chose qui ait vraiment posé des soucis.

Mme ARMAND

En fait, le risque c'est l'intervenant des ateliers qui se trouve seul dans un atelier avec des enfants le week-end. Si un enfant est malade, il est obligé de laisser les autres enfants et de le sortir de l'atelier.

Mme HADBI (CGT)

Je suis sur le site juste à côté des ateliers. C'est déjà un problème de laisser l'enfant seul dans l'atelier pour l'intervenant rien que l'emmener aux toilettes, et on laisse les autres. Le week-end, c'est encore pire. Je n'y suis pas le week-end, mais je vois le reste de la semaine.

Mme ARMAND

C'est réglé. Il n'y a pas d'atelier qui soit monté sans que l'accueil des groupes soit présent. C'est indispensable.

Mme KARDIANOU

Il y a une coquille à la troisième page. La direction de la production culture regroupe 65 et non pas 56.

Mme ARMAND

J'en ai compté 64 en fait.

Mme KARDIANOU

De toute façon, il y a une faute de frappe.

Les remarques de SUD complétaient les nôtres, je ne ferai que quelques observations. Mme LEMONNIER, sur l'ambiance climatique, il est indiqué « *Plusieurs alertes ont été faites à la DAMT. Propositions d'actions transversales : alerter la DAMT.* Cela nous a fait rire. Sans commentaire. Ne prenez pas cela personnellement, mais quand on alerte la DAMT et après, en propositions, il faut alerter la DAMT, on ne sait plus quoi faire !

Mme LEMONNIER

Le 151 rue Saint Honoré est un immeuble que nous louons, que nous ne maîtrisons pas d'un point de vue technique. Effectivement, nous avons un service relativement important du bailleur au niveau de la climatisation et c'est à lui que nous faisons appel en cas de dysfonctionnement de la climatisation. Au tout début de l'installation des personnels au 151, nous nous étions rendu compte que l'air était particulièrement sec. Nous avions remonté les pourcentages d'hygrométrie pour avoir des conditions climatiques un peu plus favorables.

C'est vrai qu'assez régulièrement, la DPC nous alerte sur quelques cas qui sont particulièrement sensibles aux ambiances sèches. À chaque fois, nous demandons au propriétaire de nous donner des informations sur l'hygrométrie dans les espaces pour nous assurer qu'elle est restée à un niveau confortable et qu'elle ne baisse pas trop, parce que le propriétaire à tendance à la baisser.

C'est vrai que nous n'avons pas de réponse très pertinente de la part du bailleur. Il faut que nous organisions une réunion avec lui. Mais la DPC nous alerte, nous alertons le bailleur. Nous n'avons pas forcément jusqu'au bout de la chaîne les informations qui remontent et les actions correctives.

Mme KARDIANOU

Le contraire serait le bienvenu.

Sinon, par rapport aux différents problèmes de santé, c'est effectivement un peu vague. Cela peut être des coups de froid, des allergies. Je ne sais pas si le médecin de prévention a eu le temps de regarder un peu.

Dr CHERIN

Je n'en ai aucune idée. Cela peut être éventuellement indiqué dans le dossier de chaque agent, mais ce n'est pas sûr.

Mme KARDIANOU

Cela peut être aussi le traitement des filtres. En dehors du froid et de l'humidité, cela peut être aussi des allergies.

Mme LEMONNIER

Ce qui était remonté par le médecin de prévention, c'était des problèmes de sécheresse de l'air, de cornée et d'yeux, plus que d'autres problèmes. J'ai plutôt entendu parler de ceux-là. Avec une régulation qui se fait petit à petit aussi, mais au-delà des consignes de température et d'hygrométrie, ce sont des choses auxquelles il faut veiller assez régulièrement.

Mme AGUIRRE

Sur la dernière page, qui liste les priorités, 1, 2 et 3, nous avons compris que c'est un programme des actions que le chef de service a décidé d'entreprendre pour l'année.

Mme HARROUK

Non, la dernière page, c'est l'évaluation, et ce n'est pas le plan d'action. L'évaluation n'est pas faite par le directeur, mais par les ACMO.

Mme AGUIRRE

Oui. Nous avons compris que nous avions le plan d'action avec les actions à mener et après, nous avons l'évaluation. Nous allons poser des questions transversales. Les priorités 1 et les priorités 2 ne sont pas traitées dans le plan d'action. Nous aimerions savoir pourquoi on n'a pas choisi de les mettre dans les actions.

Mme LEMOINE

D'un point de vue méthodologique, à mon avis, il y a encore des problèmes sur ces documents. Les ACMOs font effectivement l'analyse des risques, les classent en priorités 1, 2, 3, et – je parle sous le contrôle de Juliette – d'une façon implicite dit : cela a été mis en priorité 2, mais je considère, au regard de l'environnement spécifique de mon équipe, que ce n'est pas une priorité. Pour avoir été regardé de très près comment cela se passait, je pense que les directeurs, en tout cas ceux qui n'ont pas encore finalisé leur document, et je leur ai déjà dit en comité opérationnel, seront amenés à rentrer un peu plus dans le détail de cette analyse des risques prioritaires.

Je vais vous donner un exemple, car je trouve qu'il est assez symptomatique. Prenons le service social. Cela m'intriguait. Tout le monde connaît le service social, c'est un local qui fait une trentaine de mètres carrés. Il y a cinq personnes et j'avais six risques de priorité numéro 1. Pour moi, un risque de priorité 1 mérite tout de même une attention particulière. En fait, ce risque n'est pas numéro 1. C'est un risque d'incendie. Si je me rapporte à ce que disait Mme AGUIRRE, au service social de la DRHDS, il n'est pas particulièrement exceptionnel. Ce service est exposé à l'incendie de la même façon que la moyenne des services administratifs du Louvre. À l'intérieur du service social, il y a deux micro-unités. Le système DEXIA n'a pas compté un risque, mais deux, un pour chacune des unités de deux personnes. Ensuite, le système fait la différence entre incendie et explosion. Il en a compté deux également, cela fait quatre. Le troisième risque, c'est les déplacements à l'intérieur du musée. On va vers ce service, mais ce service ne va pas vers les autres. Il se déplace donc très peu. Je me retrouve également avec deux unités avec deux risques de priorité 1.

Ma position est donc de dire aux directeurs : attention, il faut que vous soyez plus qu'implicites ; quand vous avez l'analyse des risques avec les priorités, soyez pragmatiques, prenez du recul. Un

service comme le service social qui a six risques de priorité 1, cela intrigue. Vous arrivez aux ateliers, à la métallerie, on vous dit qu'il y a six risques numéro 1, cela vous intrigue moins. Il faut donc regarder dans le détail.

D'un point de vue méthode de travail, je considère que l'outil est facilitant, qu'il permet aux collègues de faire des classifications, des classements, etc., mais il faut tout de même rester pragmatique et garder les pieds sur terre. Je pense - mais j'interpelle Juliette pour répondre à votre question – qu'implicitement, il y a des risques que la directrice n'a pas dû considérer comme des risques…

Mme AGUIRRE

C'est pour cette raison que nous allons vous poser des questions. Nous considérons que certains doivent être prioritaires.

Sur les priorités 2, « manutention manuelle de charges ». Quand on connaît les ravages des troubles musculo-squelettiques… lors du dernier CHS, la médecine de prévention nous a bien dit que ce risque était sous-évalué par des sous déclarations parce que les collègues ont souvent des difficultés pour envisager d'être porteurs d'une maladie professionnelle. Nous sommes dans le cadre des gestes et postures. Cela se règle souvent très simplement soit en changeant un matériel par un matériel moins lourd, simplement, c'est peut-être cher, soit en adoptant de bonnes postures. Étant donné que le risque pour nous est tout de même le risque musculo-squelettique qui, je le rappelle, est une des deux sources de maladies professionnelles qui sont en train de « plomber » la branche accidents du travail de la Sécurité sociale, je pense qu'il n'y a pas tant de personnes concernées en plus…

En tant qu'organisation syndicale, nous demandons que des actions soient mises en œuvre rapidement. Plus le temps passe, plus le risque de troubles musculo-squelettiques s'accentue.

Mme ARMAND

Je voudrais préciser que le travail dont il s'agit est un travail qui s'effectue dans les salles d'atelier pédagogique. Les charges ne sont donc tout de même pas très lourdes. Par ailleurs, il y a une quarantaine d'intervenants, qui ne viennent pas de façon si fréquente que cela dans les ateliers. Deuxièmement, le matériel en question est du papier, des pinceaux, peut-être parfois des moulages, mais en tout cas, on est là sur quelque chose d'assez limité.

J'entends ce que vous dites. Je pense que nous pouvons le regarder de près, mais le cadre est tout de même assez particulier.

Mme LEMOINE

Excusez-moi, mais je voudrais préciser. Nous ne sommes pas chez les marbriers. Chez les marbriers, qu'on ait des problèmes graves et un risque numéro un, oui, mais là, quand on manipule des objets en papier et en carton, si vous mettez en avant les TMS, il y a un moment où on ne verra plus l'essentiel. Certes, nos ACMOs sont là pour veiller à ce qu'on n'enterre pas un risque important et qu'on ne le cache pas, mais il faut tout de même qu'on reste réaliste. Là, on est en train de parler des ateliers-conférences, que vous devez connaître mieux que moi d'ailleurs…

Mme AGUIRRE

On estime qu'il y a beaucoup d'intervenants, qui ne sont pas là en permanence, et on sait que ce sont ces types de personnels qui peuvent être négligés. Nous sommes dans notre rôle, en tant que représentants des organisations syndicales et représentants du personnel, en posant des questions. Maintenant, si on nous dit que les charges sont faibles, qu'il n'y a pas de geste répétitif plus que cela, nous sommes rassurés, mais nous sommes en droit de poser la question. Dans ce cas, pourquoi ce risque est-il en priorité 2 ? Je me pose la question. Nous posons des questions, mais je n'attends qu'une chose, être rassurée.

Mme LEMOINE

C'est pour cette raison que nous avons invité les directeurs à travailler davantage en proximité avec les ACMOs. Dans ce cas présent, me semble-t-il, ce risque ne devrait pas être en priorité 2.

Mme AGUIRRE

Ensuite, il y a des choses qui sont mises « en cours ». Par contre, dans les priorités 3, pour le lieu d'archivage éloigné. On est encore à la source. Cela veut dire qu'en fait, il n'y a vraiment pas la possibilité de trouver des lieux d'archivage plus proches, c'est cela ?

Mme ARMAND

C'est une vraie question au sein du musée.

Mme AGUIRRE

Nous sommes donc dans un problème transversal des lieux d'archivage. C'est important pour nous de voir les politiques transversales interservices.

Après, « biologique ». Je ne sais pas s'il s'agit d'une rédaction maladroite, mais il est indiqué « *fréquentation importante dans les toilettes du service administratif des ateliers par le personnel sous pyramide* ». J'ai regardé, le service administratif fait six personnes. J'espère que ce n'est pas ce que je crois, c'est-à-dire que des toilettes doivent être réservées et vu le nombre de toilettes... J'espère que ce n'est pas ce que je crois, c'est-à-dire de services qui se plaignent que d'autres services utilisent les toilettes…

Là, ce n'est même pas un risque. C'est inadmissible. Nous avons un problème de toilettes. Il y a des agents qui auraient une toilette pour trois et d'autres agents qui en auraient un pour mille en comptant les visiteurs. Après, est-ce que c'est tout simplement parce que la fréquentation est plus importante que celle qui était envisagée ? Du coup, peut-être faudrait-il peut-être augmenter la fréquence du nettoyage. Quand il y a une toilette pour six, la fréquence de nettoyage n'est pas la même. Est-ce qu'il s'agit juste de cela ?

Mme LALO

Il y a cela, il y a le bruit.

Mme AGUIRRE

Apparemment, il y a une solution. Le risque biologique est tout de même de contracter des maladies. D'ailleurs l'ancien médecin de prévention nous a rappelé plusieurs fois qu'il est très exceptionnel de contracter des maladies en s'asseyant sur des toilettes. Si c'est un problème de sur-fréquentation de toilettes qui sont mal isolées, ce n'est pas dans le risque biologique, c'est dans un autre risque.

M. BARBARET

Vous avez tout à fait raison. Je pense que Charlotte y a répondu partiellement. Il faudrait que nous avancions, sinon nous allons y passer toute la journée. Il faudrait donc se dire : comment, méthodologiquement, fait-on émerger des sujets qui effectivement sont très accessoires ou qui sont peu pertinents pour être présentés en CHSCT ? Autant qu'il y ait une grille d'analyse pour le travail préalable et que tout soit passé en revue sans exception me semble pertinent, autant ce qui est passé en CHSCT doit se focaliser sur l'essentiel. Charlotte, je pense qu'il y a peut être une question de méthode.

Mme LEMOINE

Une question de méthode à revoir avec les directeurs. J'en ai vraiment pris la mesure quand j'ai travaillé concrètement sur notre document. Lorsque nous nous sommes réunis au mois de novembre la semaine dernière pour faire cette trame, je n'ai pas mesuré, parce que je ne l'avais pas concrètement prise en main, que cette partie est essentielle et qu'il faut vraiment que le directeur s'implique dans le détail. En fait, ce n'est pas de la faute des directeurs, mais de la nôtre. Ils ont pris cela pour argent comptant et ils ont établi leur plan d'action derrière. À mon avis, il faut retravailler à la source. C'est ce qui fait que je n'ai pas présenté la DRHDS cette fois-ci parce que je voulais que nous retravaillions avec Nathalie.

Mme BERTHOMIEUX

Est-ce qu'avec le logiciel de DEXIA on ne pourrait pas faire quelque chose, s'arranger avec cette société pour faire évoluer ce document ?

Mme LEMOINE

Pour moi, un logiciel ne résout aucune question. Vous avez un logiciel qui est facilitant, qui aide, qui est un bon soutien, mais après, c'est le cerveau qui fonctionne. Le logiciel donne un certain nombre de choses. Nous avons fait l'exercice avec Farida LADAOUI qui l'a fait sur le service intérieur. À un moment donné, il faut prendre du recul par rapport à l'outil et se dire : je suis sur le terrain, concrètement, c'est vrai que les lieux d'archivage éloignés c'est un vrai sujet qui est transversal, ce n'est pas forcément d'ailleurs toujours un risque numéro 3... Il faut rester pragmatique. Il y a l'outil, parce qu'il y a beaucoup de risques, il y a beaucoup d'informations à rentrer, mais il faut se décoller de l'outil après et se dire : avec le directeur, je me pose, j'analyse ce qui est là et je reprécise tout.

Quelques directeurs ont accepté aujourd'hui de se jeter à l'eau, et je les en remercie. Pour le CHSCT du mois d'octobre ou de novembre, je pense que ce sera un peu mieux, grâce à vos remarques d'aujourd'hui.

Mme AGUIRRE

« Éclairage non adapté à l'activité » est pour nous quelque chose de très simple à éliminer. Si on est sous pyramide, non, ce n'est pas simple parce qu'on ne peut pas changer la pyramide. Cela nous parait parfois tellement simple à régler.

Mme LEMOINE

Au 6e étage de la DRH en open space, il ressort qu'il y a des sécheresses oculaires. Je veux bien. Nous en avons discuté avec Nathalie. Mon problème de directrice au niveau du 6e étage de la DRHDS, ce n'est pas la sécheresse oculaire, c'est que les gens travaillent avec des gants l'hiver tellement ils ont froid. Il faut donc être pragmatique. Même si effectivement, il y a quelque chose dans l'éclairage qui fait que, ce n'est pas ma priorité. Je veux qu'ils aient chaud. C'est ma première priorité.

Il y a donc l'outil. Les ACMOs font leur travail. Ils le font bien. Ils font leur analyse, etc. Après, c'est le directeur et ses chefs de service qui interviennent. Ils ont la mission de nous rappeler à l'ordre si nous négligions un risque qu'il ne faut pas négliger. Mais il faut que nous revenions au pragmatisme.

Mme AGUIRRE

C'est là où je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense que ce n'est pas aux chefs de service de choisir entre sécheresse oculaire et froid. Je pense que c'est au médecin de prévention de voir, entre la sécheresse oculaire et le froid, si on ne peut pas traiter les deux problèmes en même temps, ce qui comporte le plus de risques sur la santé. La sécheresse oculaire répétitive peut créer des problèmes.

Mme LEMOINE

Si vous venez interroger les agents de l'open space, ce n'est pas cela qu'ils mettent en avant en premier, c'est bien le froid.

Mme AGUIRRE

Là, bien sûr, parce que c'est quotidien. Mais je pense que pour certaines choses, il faut tout de même avoir une discussion avec le médecin de prévention. Il y a certains risques ayant des conséquences sur la santé que l'on peut sous-évaluer et qu'il connaît mieux.

M. BARBARET

Je pense qu'il y a un dialogue à trois entre l'ACMO, le hiérarchique et le médecin de prévention.

Mme KARDIANOU

Par rapport aux priorités, nous comprenons les choses d'une certaine façon. Quand vous mettez en priorité 2 la manutention manuelle des charges, cela nous renvoie à des images qui ne correspondent pas à votre réalité. Par contre, quand on voit l'ambiance climatique en priorité 3, cela revient pour nous davantage en priorité 2. Mais connaissant mieux votre choix et votre hiérarchisation, on se retrouve en décalage.

M. BARBARET

Effectivement, on voit bien qu'il y a une difficulté méthodologique. La dernière page du document montre une sortie de tris de l'outil informatique qui, comme on l'a vu à travers les exemples, n'ont pas fait l'objet de cette analyse. Plus exactement, on voit qu'il y a des questions auxquelles on répond facilement. Je pense que si nous voulons que les discussions soient constructives en CHSCT, il faut se concentrer sur l'essentiel. Je comprends que l'essentiel, c'est les premières pages du document, mais il faut naturellement s'assurer qu'au préalable cette analyse et ce tri qui aboutissent aux priorités ont été faits avec l'ACMO, le médecin de prévention, etc.

Mme AGUIRRE

Je pense qu'il y a des confusions. L'ACMO évalue la matière brute. Ce n'est pas lui qui a les responsabilités.

Mme COTTEVERTE

Je pense qu'il y a un point à préciser sur comment on fait une évaluation des dangers. On a une direction ; on la découpe en unités de travail. Nous avons pris le parti de faire un découpage par métier. Quand Charlotte parle du service social, cela implique qu'il y a différents métiers dans ce service social, donc différentes unités de travail. Pour chaque unité de travail, on balaie l'ensemble des dangers potentiels. C'est bien pour cela que dans l'unité de travail « assistante sociale » et l'unité de travail « gestionnaire », on retrouvera le même danger, par exemple l'incendie. C'est la raison pour laquelle on peut retrouver plusieurs fois ce danger.

Ensuite, comment évalue-t-on ce danger ? On l'évalue à partir de quatre critères pour objectiver en fonction de la situation donnée. Prenons l'exemple du lion. Un lion peut être un danger. Mais ce ne sera pas le même danger si ce lion est dans un zoo ou dans une réserve naturelle. C'est donc pour cela qu'il est important d'évaluer le danger par rapport à la situation.

On l'évalue donc à partir de quatre critères. Le premier critère est la gravité du dommage et cela, en fonction de cinq valeurs : pas de lésion, lésion avec un arrêt de travail, sans arrêt de travail, avec arrêt de travail sans séquelle, avec séquelle, ou pouvant entraîner la mort. S'il y avait le feu, il y aurait un danger mortel. Après, il y a la maîtrise de ce danger. Là aussi, on pondère le danger par rapport à la maîtrise. Le troisième critère, c'est l'effectif concerné. Le quatrième critère, c'est la durée d'exposition. Ce n'est pas la même chose si on est exposé une fois par an ou tous les jours. C'est donc en fonction de la situation de travail, par rapport au danger qu'est évalué le risque dans chaque unité de travail. C'est avec en croisant ces quatre critères qu'on arrive à une priorité 1, 2 ou 3.

M. BARBARET

Je crois que nous allons essayer d'aller un petit peu plus vite. J'observe qu'il faudra sans doute pour les prochaines fois éclaircir les choses.

Mme BERTHOMIEUX

C'est justement ce que je voulais dire. Surtout quand on voit toutes les unités de travail de l'établissement, c'est impossible pour nous, en tant que représentants du personnel. C'est pour cela qu'a chaque fois, ce n'est pas clair. Nous nous y perdons. Effectivement, ne serait-il pas mieux de

ne mettre des priorités que pour nous pour que nous allions plus vite et que nous voyions réellement les priorités au niveau du document unique ? À chaque fois, nous allons vous poser des milliers de questions.

Mme LEMOINE

Je maintiens ma proposition : il faut être pragmatique. S'il y a six risques en priorité 1 au service social, qu'y aura-t-il à l'atelier de menuiserie ? Je parle devant les collègues qui sont à l'atelier. Soyons pragmatiques et une fois que l'analyse est faite, qui est vraiment très facilitante pour le directeur, revenons sur les choses essentielles. Si on ne travaille pas déjà sur l'essentiel, on va se noyer dans les détails et on ne fera rien.

M. BARBARET

Pour répondre aux préoccupations qui sont celles de Mme AGUIRRE, mais qui, je crois, sont partagées, je propose, et je confie cette mission à la DRH avec l'ensemble de ses collaborateurs, de faire émerger un document unique qui soit clair et précis sur les priorités retenues, sur lesquelles nous pouvons dialoguer utilement en CHSCT. Je ne sais pas si nous pouvons dire autre chose aujourd'hui.

Mme LEMOINE

En comité opérationnel, nous pourrons être, avec Juliette, des relais vis-à-vis de nos collègues directeurs.

M. BARBARET

Cela étant dit, il faut tout de même que nous avancions sur les documents présentés aujourd'hui. Y a-t-il d'autres remarques sur celui de la DPC ou pouvons-nous passer directement à l'approbation ? Nous passons à l'approbation.

Le document unique de la DPC est approuvé à l'unanimité.

Mme KARDIANOU

Sous réserve des remarques apportées en séance.

V. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de la DAMC (pour avis)

Arrivée de M. TERRASSE

M. BARBARET

Je propose de prendre en compte ce qui vient d'être dit.

Mme LEMOINE

Jean-Marc, pour que vous n'arriviez pas sans information dans cette assemblée, je vous précise que nous venons d'avoir deux présentations de document unique. Je crois, sans déformer les propos qui viennent d'être échangés, qu'il y a un souci de la part des représentants du personnel à la fois de pragmatisme, de voir l'essentiel, et de comprendre pourquoi parfois le plan d'action du directeur est en décalage par rapport à l'analyse des risques priorités 1, 2 et 3 du troisième document. Expliquez-nous comment vous avez fait vos choix.

M. TERRASSE

Je vous présente très rapidement l'auditorium. Il a comme caractéristique d'avoir deux emplacements : un emplacement administratif qui est situé dans l'immeuble Marengo, au 162 rue de Rivoli, avec une entrée de l'autre côté également ; l'auditorium lui-même avec les bureaux qui sont occupés par la régie et les équipes de la régie dans cet espace. Un bureau sert d'ailleurs aussi au programmateur pendant les évènements, bureau qu'ils se partagent et qui est en permanence occupé puisque comme vous le savez, il y a des évènements quasiment tout le temps.

Les unités de travail ont été découpées par entité et pas par service, car une entité un peu spécifique, sur laquelle je vais revenir, le justifiait. Il y a donc une entité administrative, qui est un service en fait, et une entité dont on va dire qu'elle est la direction de l'auditorium, qui comprend deux agents, le directeur et son directeur adjoint qui est en même temps le chef du service de l'entité administrative, les programmateurs, et c'est cela la spécificité. C'est-à-dire que les programmateurs dépendent directement du directeur. Ils ne sont pas regroupés sous forme de service, ils sont liés directement au directeur et à son adjointe. Cette équipe-là est donc un peu particulière. On aurait pu imaginer qu'il y ait un service des programmateurs, mais cela n'a pas été décidé ni organisé comme cela. Ils dépendent donc directement de moi. Enfin, il y a la régie générale, avec un régisseur général, qui est un service et qui comprend l'équipe de la régie, avec des agents de catégorie et de type différents, des techniciens référencés par métiers et du personnel administratif. Cette régie utilise des collaborateurs extérieurs, qui sont des intermittents du spectacle qui viennent appuyer l'équipe de cas de besoin.

Nous avons beaucoup travaillé avec les équipes, avec le régisseur et son équipe, avec l'administration, avec quelqu'un qui est documentaliste, mais qui travaille beaucoup avec les archives et les problèmes de bureaux. Nous avons beaucoup travaillé pour réfléchir aux dangers auxquels nous étions soumis dans cette direction, évidemment avec un point central sur la régie. Car on peut imaginer que d'un côté, il y a un travail de bureau, relativement bien connu et bien cadré, dont on maîtrise en général les effets et les dangers, qui vous ont été présentés par les autres directions, que nous n'avons pas négligés pour autant, mais qui existent et qui sont moins cruciaux à notre sens que ce se passe à la régie où les dangers sont dus aux situations spécifiques du travail en régie, que nous avons identifiés et dont je vais vous parler maintenant.

Ces dangers ont été classés par type, comme l'ont fait aussi mes collègues, je l'imagine. Sur les 33 référencés, nous avons identifié 19 types de dangers, deux en priorité 1 :

- Le travail en hauteur, qui est une caractéristique de l'auditorium. Nous avons ce qu'on appelle un grill en termes techniques, c'est-à-dire un espace en hauteur, un espace sous plafond, un écran qui est haut et compliqué à gérer. Nous installons du matériel électrique, des lumières, des projecteurs. Nous avons aussi ce qu'on appelle les claustras, c'est-à-dire des points techniques qui sont en hauteur sur les flancs de l'auditorium, dans lesquels il y a aussi des espaces de rangement.

Ce travail en hauteur va, dans certains cas, être en priorité 1 et dans d'autres cas en priorité 2 selon la situation.

- Le travail isolé. Ce travail est en fait un peu marginal. Il n'est pas négligeable, loin de là, mais il est un peu marginal puisqu'il concerne les techniciens de maintenance pendant la permanence d'été. Nous fermons en partie l'auditorium pendant tout l'été. Pendant cette période, un technicien de maintenance est présent. Ils sont deux, et alternativement, un est présent pour qu'il y ait quelqu'un en cas de problème, de difficulté. Il se retrouve donc dans la situation de travail isolé pendant un mois et demi.

Dans la priorité 2, on rejoint ce que je viens de vous dire, le travail sur écran. Il faudrait diviser ce travail sur écran en deux parties, car il y a l'écran en hauteur et l'écran en tant que tel qui est en mi-hauteur. Ce dernier nécessite évidemment des échelles, mais on n'est pas dans la situation de danger extrême dans laquelle on peut être quand on est tout en haut de l'écran. Comme dans la manipulation des flycases qui est moins dangereuse que les installations de perches d'éclairage en hauteur. Cela concerne évidemment l'équipe technique, mais finalement tout le monde, car la DAMT est impliquée dans la gestion de cet écran et beaucoup de travaux se font en collaboration avec la DAMT sur cette partie.

Nous avons identifié en priorité 2 :

- Le déplacement en dehors du musée, en particulier le soir, la rampe Lemonnier quand on va au parking, puisque beaucoup d'accès au parking sont nécessaires soit pour le transport de matériel, soit le transport d'instruments de musique. Le soir, les techniciens ou les agents de production qui accompagnent la programmation accèdent au parking par cette rampe Lemonnier. Comme vous le savez, c'est assez dangereux, bien que malgré tout, à 1 heure du matin, il n'y a pas une circulation importante. Mais il ne faut pas le négliger.

- Je vous ai déjà dit un mot du travail sur écran.

- La manipulation des charges. Il y a un transport de matériels quasiment permanent par les régisseurs entre la pyramide, le parking, les espaces du musée, l'auditorium, l'aire de livraison, etc. Il y a une manipulation de charges qui conduit aussi au local de maintenance, sur lequel je reviendrai, car il est beaucoup trop petit et nous pose des problèmes. Il est très encombré et c'est une vraie difficulté pour l'auditorium que de travailler avec ce local insuffisant. Il y a donc toutes les questions de matériels, rembobinages de film, travaux techniques, etc. qui créent des dangers.

- Le montage et démontage des projecteurs qui concernent la régie. Cela se fait dans une nacelle. Il est important de considérer les règles de sécurité.

- Un de nos problèmes principaux est que nous avons, depuis 1989, un archivage très important, très lourd, à la fois de dossiers administratifs, mais aussi énormément de films, de matériels techniques. Nous avons beaucoup de problèmes aujourd'hui dans la gestion de cet archivage qui se trouve dans trois espaces : deux dans le musée et un à l'auditorium dans les bâtiments du 162 rue de Rivoli. Cela crée des déplacements entre ces archives, des besoins de transporter depuis la cave du matériel lourd.

- Je disais que nous avions identifié les questions de manutention et de charge, avec des risques de chutes. Quand on est dans une plateforme, qu'on transporte du matériel, du matériel lourd, il

convient de respecter les règles, harnais, etc., pour ne pas basculer et se retrouver dans des situations difficiles.

- Les risques d'explosion et d'incendie sont multipliés par l'utilisation de certains matériels, notamment les projecteurs au xénon et les nouvelles lampes qui ont de nouvelles normes, à la fois très intéressantes, car elles sont plus ergonomiques, et moins consommatrices d'électricité et d'énergie, mais qui présentent des risques d'explosion un peu différents et qu'il faut bien prendre en compte. Donc toutes les installations électriques, qui sont très nombreuses, les innombrables branchements à la fois en courant faible et en courant fort.

- Enfin, quelque chose qui fait tout de même partie du métier : un risque comportemental. Comme nous faisons des évènements devant le public, il y a une forme de stress assez particulier, qui est le tract, l'angoisse que peut avoir un technicien du son à être devant ses micros au bon moment, d'appuyer sur les boutons et d'avoir bien préparé sa technique en lumière et en son. Ce stress existe, c'est une réalité. C'est sympathique, mais cela peut être angoissant. Cela l'est parfois, nous le sentons, parce qu'il y a parfois des difficultés : huit personnes vont parler en même temps, il y a donc huit micros à gérer, etc. Cela crée une forme de stress. On sent que pour un régisseur qui a fait son travail, à la fin, il y a une espèce de soulagement physique. Il y a une détente qui participe de cette gestion du stress qui est importante.

Les priorités 3 sont :

- Les questions climatiques sont dans la régie centrale – je vais y revenir, car nous sommes là en pleine évolution. Elles sont aussi dans les bureaux, car dans les bureaux de l'administration du 162, à notre étage, nous avons hérité d'un système qui appartenait au propriétaire et qui ne fonctionne pas. Nous sommes donc sans arrêt en train de le remettre en route. Ce sont des climatisations individuelles par bureau. Dans certains, elle n'a pas fonctionné pendant un an. Aujourd'hui, elle est bricolée. Il faudra donc revenir sur ce travail assez rapidement.

- Dans les bureaux de la régie, il y a quelque chose de spécifique : les odeurs de chlore liées aux bassins et aux infiltrations dues aux bassins. Elles sont par moment extrêmement désagréables, dérangeantes et ont médicalement un effet sur les agents présents à ce moment-là. Nous essayons de trouver une solution à ces odeurs de chlore, mais il y a eu des cas d'allergie. Une administratrice a dû être hospitalisée à cause de ces agressions par le chlore. Nous n'avons pas vraiment d'autres solutions que de couper les bassins. Nous n'avons pas encore résolu le problème. Vous savez peut-être que de gros travaux, très importants, ont été effectués il y a six ans pour isoler ces bassins de cette zone, et qui ont coûté très cher, aux alentours d'un million d'euros. En fait, cela ne suffit pas et ce problème se reproduit régulièrement.

- Pour tout le reste, ce sont des constats normaux, de fauteuils en mauvais état que nous remplaçons, de luminosité mal gérée que nous faisons évoluer. Le travail sur écran, notamment au service de la vidéo, est extrêmement important. Vous imaginez que les gens qui travaillent à la vidéo sont durant tout leur temps de travail directement devant un écran. Des lunettes spécifiques ont été mises en place.

- Il y a également des problèmes de bruit dans les salles de la régie centrale. Quand quatre ou cinq personnes travaillent en même temps sur des unités de vidéo, cela fait du bruit puisqu'on fait marcher les machines. Les gens vivent donc dans une ambiance sonore importante.

- Enfin, nous travaillons avec des entreprises extérieures, le personnel de la régie en particulier. Il y a donc la gestion de ces personnels, auxquels il est nécessaire de faire respecter les règles de sécurité et d'hygiène du musée. Il faut donc leur apprendre à travailler dans les normes.

Ceci était un peu le constat. Nous avons fait un diagramme qui rappelle, par entité, les difficultés, le nombre de dangers et les priorités. Vous voyez au premier coup d'œil que c'est la régie qui est très largement en tête de ces difficultés et de ces priorités.

Je pense qu'il faut aller vite, car vous avez une journée plus longue et plus difficile que la mienne, et que vous aurez des questions à me poser. Je vais vous rappeler rapidement le plan d'action que nous avons mis en place à la suite de ces constats, constats qui sont rassemblés ici, mais que nous avons déjà identifiés depuis un certain temps. Ce ne sont pas des choses que nous découvrons du jour au lendemain. Dans l'équipe, nous avons des gens qui sont très au fait de ces problèmes, qui sont très alertés et très sensibles. C'est très important, car cela nous alerte nous-mêmes et cela nous permet de réfléchir avec eux aux plans d'action à mener.

Un des plus importants concerne le travail en hauteur. Ce travail en hauteur est indispensable, sinon, nous ne pouvons pas faire fonctionner l'auditorium. Il faut se prémunir contre ces dangers en les affrontant. Nous ne pouvons pas dire que nous n'allons plus faire de travail en hauteur, sinon, nous arrêtons de travailler à l'auditorium.

Pour accéder aux parties hautes, à la fois dans la salle de l'auditorium, qui est tout de même le plus important, le gros problème, nous avons obtenu qu'il y ait des certificats d'aptitude nacelle pour toute l'équipe qui serait appelée à monter. Aujourd'hui, tous les agents ont été formés et ils sont reformés, car il y a une évolution de ces formations, d'abord parce que les nacelles évoluent elles-mêmes, que les conditions de sécurité évoluent aussi. Ils ont donc eu leur certificat d'aptitude qui leur permet de monter et de travailler en nacelle. Cela leur apprend à utiliser les nacelles et surtout à respecter les règles de sécurité dans les nacelles, c'est-à-dire à ne pas faire d'acrobatie. Cela a été fait l'année dernière.

Cela concerne évidement les agents de toute la régie, la régie générale des manifestations, les régies son et les régies lumière. Aujourd'hui, nous avons une nacelle et il nous semble très important pour la suite d'en avoir une deuxième. Nous avons donc proposé l'achat d'une deuxième nacelle pour des raisons de déplacement, car telle qu'elle est aujourd'hui, la nacelle peut difficilement passer de devant à derrière l'écran. Il faut faire un très grand tour pour cela ; cela pose des problèmes, cela fait perdre beaucoup de temps, et parfois les gens disent « je ne vais pas rechercher la nacelle, je vais vite grimper sur une échelle ». Pour ne surtout pas se trouver dans cette situation, il faut avoir deux nacelles, une devant et une derrière, ce qui permet de régler ces prises de risque par rapport à la rapidité nécessaire dans l'activité et dans l'action. Donc une deuxième nacelle, qui vient juste d'être achetée. Pour être franc, je ne l'ai pas encore vue, mais je sais qu'elle existe. Il était indispensable de le faire. Sachez que quand on est en bas de la scène et qu'on doit monter jusqu'aux claustras, il y a environ 7 mètres, ce qui constitue un risque. Ceci, c'est donc pour la lumière. Pour le son, c'est moins compliqué, cela se fait sur les écrans.

La deuxième chose qui est un peu compliquée pour nous, c'est l'espace de stockage. Aujourd'hui, il est très largement insuffisant. Nous stockons le matériel dans des endroits qui sont un peu dangereux, justement en hauteur, compliqués d'accès. Il faut monter, descendre, monter, descendre. Nous essayons d'identifier un espace de stockage. Nous souhaitions le mettre dans la VDI. Je sais que le musée, pour de nombreuses raisons tout à fait compréhensibles, ne souhaite pas qu'on

entrepose du matériel dans la VDI, cela parait assez raisonnable. Mais c'est un des problèmes qu'il faut affronter le plus rapidement possible.

Le deuxième point est celui du travail solitaire pendant l'été. Pour l'instant, compte tenu du fait qu'il y a deux agents, qu'ils souhaitent prendre des vacances, il est difficile de régler cette question de travail isolé. Il ne dure que quinze jours en alternance. Le stress de la solitude n'est pas si grand. Les agents connaissent bien leur territoire. Pour dire la vérité, ils profitent de ce temps pour faire des rangements, des classements, un certain nombre d'activités quotidiennes qui leur permettent de revenir à jour, d'identifier le matériel, de le ré-étiqueter, de faire des choses qu'ils n'ont pas le temps de faire pendant l'année. C'est un moment solitaire, mais ce n'est pas un moment d'abandon.

Un des dangers 2 est l'ambiance climatique. Elle se trouve essentiellement dans la régie centrale vidéo. Pour la régler, nous avons décidé de faire des travaux importants, qui sont en cours. La régie centrale a été fermée. Les agents qui y travaillaient, c'est-à-dire le service de la vidéo, de la pré-production, sont installés dans la salle 80, qui a été séparée en deux parties. Ils ont donc des postes provisoires, qui vont durer jusqu'à l'automne, où ils sont d'ailleurs dans des conditions plutôt agréables et confortables. Nous sommes sûrs que la nouvelle régie centrale répondra aux conditions climatiques, d'ergonomie, de travail d'isolation, etc. C'est en tout cas comme cela qu'elle est en train d'être pensée. Nous pourrons vous répondre plus facilement dans un an, quand elle sera installée, sur ces questions de climatisation puisqu'elles sont en cours.

Sur la circulation des véhicules et sur la rampe Lemonnier, nous avons vraiment insisté et nous avons eu droit à une clé et un digicode qui nous permet d'accéder par l'arrière de l'UCAD. Nous avons donc aujourd'hui un accès qui permet de régler théoriquement cette question de la rampe Lemonnier, qui n'est pas toujours possible, car s'il pleut et que nous avons un violoncelle, nous ne pouvons pas rester dehors à attendre que la voiture vienne. Il faut un concours de circonstances, un gros instrument de musique, un gros objet, et temps vraiment mauvais, pour ne pas pouvoir régler cette question. Mais globalement, maintenant, nous arrivons à la régler.

De la même manière, le déplacement dans Paris se fait aujourd'hui grâce à une demande de véhicule course avec ou sans chauffeur. Dans l'équipe, nous avons deux ou trois agents, notamment des assistants de programmation, qui sont habilités à conduire les véhicules du Louvre et qui peuvent transporter des matériels quand il n'y a pas de chauffeur.

Reste un constat terrain, c'est-à-dire un encombrement grave de la régie vidéo centrale. Nous espérons que cela sera réglé aussi par les travaux et par le nouveau fonctionnement.

Les archives restent réparties sur trois espaces. Nous venons de vider la cave d'archives, la semaine dernière. Elles ont été transportées dans un bureau provisoire pour que les travaux puissent être effectués dans la cave. Elles y seront réinstallées dès que les travaux seront terminés, c'est-à-dire normalement pendant l'été. Nous allons donc pouvoir régler aussi cette question des archives grâce à cette réinstallation de l'espace. Nous sommes très contents, elles sont en train d'être traitées en ce moment, grâce aussi à la venue d'une archiviste au musée qui travaille avec nous sur ce programme. Il y a aura à la fois une meilleure accessibilité, un meilleur traitement, un meilleur fonctionnement des archives.

Enfin, les dangers électriques, d'incendie, d'explosion sont des choses que nous essayons de régler par l'habilitation électrique des agents. Huit régisseurs ont été formés. La prochaine étape est de former les intermittents. Même s'ils n'y ont pas en théorie accès, il peut arriver qu'ils soient

confrontés à ce problème. Le plan de formation des intermittents doit se faire dans les mois qui viennent. Même chose avec l'implosion des lanternes et des projecteurs. Ce sont des accidents qui ne se règlent que par la maintenance. On ne peut pas dire que le risque n'existe jamais, mais j'ai confiance dans les équipes, avec le contrat de maintenance, qui maintiennent le matériel en bon état pour éviter ce genre de choses.

Enfin une formation incendie est en cours, à laquelle nous participons. Il y en a eu une il y a deux ans, il va en y avoir une nouvelle à laquelle les gens qui n'ont pas pu participer assisteront.

Les actions transversales qui ont été proposées concernent plus le rapport au public que le rapport au personnel du musée, c'est-à-dire des responsables d'évacuation en cas de problème à l'auditorium. Les agents d'accueil sont formés. Évidemment, ils ne sont peut-être pas toujours suffisants, il y en a deux par évènement. Mais il faut faire des formations sur les évacuations, comment organiser les files d'évacuation.

Sur les manipulations des personnes prises de malaise ou blessées, nous appelons les pompiers. C'est la procédure. C'est ce que nous sommes censés faire et c'est ce que nous faisons. Le stage a été programmé et plusieurs personnes de l'équipe se sont inscrites à la fois dans les bureaux et à la régie.

M. BARBARET

Merci. J'observe déjà, par rapport à ce nous disions, que le travail qu'a fait l'auditorium correspond déjà plus à la manière de faire. On voit émerger une méthode de travail qui va nous inspirer.

M. TERRASSE

Pour dire la vérité, nous le devons au fait qu'il y a des gens très motivés, très conscients et compétents.

Mme KARDIANOU

Je n'ai pas réussi à retrouver le dernier danger « manipulation des personnes » dans les priorités 1, 2 et 3. C'est juste une question, car je fais le parallèle dans le texte pour voir les pourcentages des priorités 1, 2 et 3, pour comprendre votre choix.

M. TERRASSE

Vous avez raison. Il faudrait l'intégrer. En fait, il a été ajouté parce que nous nous sommes rendu compte que la procédure était d'appeler les pompiers et que nous ne devions pas être confrontés à la manipulation.

Mme KARDIANOU

Vous allez le mettre en priorité 3, c'est cela ?

M. TERRASSE

Oui, cela me parait une bonne idée de le mettre en 3. S'il y a manipulation, cela ne peut être que dans le cas d'urgence absolue, c'est-à-dire quelqu'un tombe, est blessé, il faut apprendre à le

déplacer avant que les pompiers arrivent. Ce sont des choses de ce genre, la formation doit régler cette question, mais il faut en fait intervenir le moins possible.

M. MARTIN

Dans l'ensemble, ce que dit M. TERRASSE correspond bien. Par contre, il y a quelques petites interrogations sur le document. Sur l'obtention de l'habilitation électrique des intermittents par exemple. Effectivement, il faut qu'ils aient l'habilitation électrique s'ils veulent pouvoir manipuler des armoires électriques quand ils s'occupent de la lumière. Or, il est indiqué « vérifier la nécessité ». Il ne s'agit pas de vérifier la nécessité ; ils doivent avoir l'habilitation électrique ainsi que le CACES, parce que s'ils n'ont pas le CACES, ils ne peuvent pas utiliser les appareils de levage pour monter en haut de l'écran.

Le travail isolé, en priorité 1, n'apparaît pas dans le plan d'action. Il pourrait y avoir des protections individuelles qui pourraient concerner les travailleurs isolés. Il me semble que nous en avions parlé à la mise en place de ce document.

Les problèmes climatiques ne sont pas centralisés à la régie centrale vidéo. Ce sont des problématiques à tout l'auditorium, y compris dans la salle. Il y a beaucoup de remontées de plaintes du public sur le froid en salle, et une chaleur excessive en régie.

Sur l'encombrement de la régie centrale, il en va de même, c'est de l'encombrement partout, y compris dans le local de maintenance. Quand on parle de grimper sur des étagères et sur des armoires, on parle bien du local de maintenance.

La maintenance préventive des lanternes n'est pas forcément assurée une fois par an. Elle est en fonction de la durée de vie de la lampe, du projet.

« Utilisation de cutter pour l'entité administrative », je ne pense pas que cela ne concerne que l'entité administrative. C'est l'utilisation de cutter tout simplement.

« Le stress au moment du direct » : je dirais que le stress est accentué au moment du direct, il n'est pas juste au moment direct, mais également avant.

La circulation et le travail de plain-pied dans les salles du musée et dans le jardin des Tuileries, ne concernent pas que l'entité administrative.

M. TERRASSE

Non, je suis d'accord avec vous. C'est une erreur de rédaction. Cela concerne l'ensemble des équipes.

M. BARBARET

S'il n'y a pas d'autre remarque, je propose que nous passions à l'approbation de ce document unique.

Le CHSCT approuve à l'unanimité le document unique de la DAMC.

VI. Programme d'actions 2012 du document unique des risques professionnels de six ateliers de la DAMT (pour avis)

Mme LEMONNIER

C'est un document unique partiel puisque la DAMT rassemble 225 agents et que le travail en cours est en priorité sur les ateliers. Tous ne sont pas au même stade de réalisation du document unique. Il a fallu s'organiser. Il y en a six pour lesquels le document unique a été réalisé, les autres sont soit en cours d'enquête préalable soit en cours de réalisation du document unique, sachant qu'il y a plusieurs étapes relativement longues de concertation pour chaque atelier entre les chefs d'atelier, l'ACMO, le chef de service, le directeur adjoint concerné pour arriver à ce document synthétique. Je pense que la DAMT sera inscrite dans les programmes ultérieurs de présentation de CHSCT, avec l'intégration des nouveaux ateliers ou des nouvelles entités.

Six ateliers ont été évalués : encadrement dorure ; installation ; menuiserie ; peinture décoration ; maintenance de proximité ; unité jardin.

Sur la dernière page, vous voyez une forte présence de priorités 1, les zones rouges des histogrammes, avec des ateliers, notamment installations où l'on a 19 priorités 1, une priorité 2 et une priorité 3.

L'ACMO a détaillé les priorités 1, 2 et 3, mais afin d'avoir une vision et un plan d'action 2012-2013 extrait de tous ces chiffres et de tous ces constats, nous avons traité les dangers pour lesquels nous avions une récurrence de priorités 1, 2 et 3 relativement importante. Le référentiel comprend 33 types de dangers, 28 ont été identifiés pour la DAMT, 19 sont en priorité 1, 3 en priorité 2 et 6 en priorité 3. En fonction de la récurrence de ce risque, nous avons six types de dangers, qui font partie des plans d'action 2012-2013.

Le tableau suivant met en évidence les types de dangers qui ont été retenus à cause d'une récurrence du risque relativement importante.

- Le risque incendie explosion : pour lequel nous avons cinq fois une priorité 1, quatre fois une priorité 2 et sept fois une priorité 3.

- La poussière : cinq fois une priorité 1, trois fois une priorité 2, une fois une priorité 3.

- Le risque chimique : six fois une priorité 1.

- Le matériel en mouvement : neuf fois en priorité 1.

- Le travail en hauteur : dix fois en priorité.

- Le risque électrique : cinq fois en priorité 1.

C'est donc pour ces six dangers que nous avons un plan d'action 2012-2013, sachant que cela n'écarte pas les dangers peut-être moins récurrents pour lesquels nous avons des priorités 1, et pour lesquels des actions sont en cours, mais qui ne sont pas dans ce plan.

- Sur le travail en hauteur, le constat de terrain 10 récurrences en priorité 1 et 13 récurrences toutes priorités confondues qui est tout de même pour six ateliers d'une récurrence très importante. Les actions que nous avons déjà réalisées sont les suivantes :

- formation montage-démontage pour 7 agents dans les ateliers supports muséographiques, installation et métallerie ;

- des séances d'information à l'utilisation d'échafaudage ont été réalisées en 2009 ;

- une étude d'un cas particulier sur l'atelier peinture décoration en présence de l'inspecteur hygiène et sécurité pour la remise en peinture dans les salles et le fait de tirer le rouleau sans avoir à descendre de l'échafaudage, étude de cas dans laquelle on n'a pas considéré qu'on pouvait déplacer l'échafaudage avec une personne dessus ;

- des formations initiales en CACES et en plateformes élévatrices, onze agents ont été formés en 2007, cinq en 2009, cinq en 2010, deux en 2011.

Sur les propositions d'action, deux agents sont formés en montage-démontage des échafaudages cette année à l'atelier peinture. Nous avons les séances d'information à renouveler. Nous sommes en train de nous organiser pour renouveler ces séances aux agents qui n'ont pas été informés et à ceux qui souhaitent l'être à nouveau. Sur les formations CACES, nous sommes en renouvellement puisque neuf agents sont en renouvellement cette année et cinq sont en formation initiale. Nous organisons un suivi particulier avec le nouveau médecin de prévention de la possibilité d'arriver à une aptitude des agents concernés afin que les formations puissent être réalisées correctement. Aujourd'hui, l'aptitude est un préalable nécessaire et compréhensible à la réalisation de la formation, mais l'organisation des services n'était pas suffisamment bien rodée pour que cela puisse toujours se faire dans cet ordre.

- Sur le matériel en mouvement, nous avons neuf récurrences en priorité 1, mais 19 récurrentes toutes priorités confondues. Il y a eu un accident grave à l'atelier de menuiserie le 5 octobre 2011.

Les propositions d'actions qui avaient été présentées en CHSCT et qui regroupent les actions autour de ce danger sont :

- une formation dans les ateliers aux SST ;

- une formation à l'utilisation de machines à bois avec un recensement des agents concernés ;

- une information sur la sécurité au sein de chacun des ateliers ;

- l'élaboration de fiche de poste par machine ;

- l'information des chefs d'atelier ;

- la vérification des équipements de protection individuelle ;

- l'achat d'une nouvelle scie pour l'atelier de menuiserie ;

- le lancement d'un marché de maintenance sur les machines, avec un diagnostic initial de l'état des machines ;

- une meilleure exploitation des rapports de vérification périodique.

Je n'ai pas indiqué dans ce document ce qui avait déjà été réalisé puisque c'est un plan d'action 2012-2013. Nous sommes en juin 2012 et des choses sont déjà réalisées, d'autres ne le sont pas encore. Cela n'apparaît pas sur ce document, mais lors des actualisations ultérieures, cela passera de « propositions d'action » à « actions réalisées ».

- Sur le risque chimique, nous avons six récurrences en priorité 1, mais 16 récurrences en tout, ce qui est relativement important.

En actions réalisées, il y a :

- le recensement des produits utilisés avec l'analyse de la fiche de sécurité par la médecine de prévention, avec des recherches de produits de substitution quand c'est possible ;

- des séances d'information dans les ateliers avec la médecine de prévention pour l'utilisation de ces produits ;

- la vigilance répétée auprès des utilisateurs de produits sur le stockage de ces produits ;

- la mise en place d'un caisson de filtration adapté sur l'armoire de stockage des produits dangereux en juillet 2011 et la généralisation de l'achat en partie de ces caissons de filtration et de nouvelles armoires de produits dangereux en 2011 ;

- la mise en œuvre de nouveaux lave-œil dans les ateliers en novembre 2011.

Les propositions d'actions sur 2012-2013 sont les suivantes :

- l'achat de nouvelles armoires, de nouveaux caissons de filtration, également pour 2013 ;

- toujours la vigilance sur l'achat, l'utilisation et le stockage des nouveaux produits en lien avec la médecine de prévention ;

- l'acquisition d'une sorbonne pour l'atelier de montage objets d'art pour une question d'aspiration des vernis ;

- la problématique de la forge de l'atelier de métallerie avec un ramonage de la forge, l'achat de groupes d'aspiration de fumées à la source dans l'attente d'une amélioration de l'extraction générale puisqu'à la suite de nombreuses sollicitations de l'atelier métallerie, il y a une amélioration de l'extraction à la capacité de la machine, mais il s'est avéré que cela ne suffisait pas pour tous les postes de travail qui se trouvent dans cette partie de l'atelier. Dans l'attente de l'amélioration de l'extraction, nous sommes sur des aspirations locales.

- Sur le danger incendie explosion, il y a cinq récurrences en priorité 1, mais 16 en priorités toutes confondues.

Les actions réalisées qui ont aussi relativement longues à mettre en œuvre sont la mise en place du réseau gaz oxyacétylène, avec les ateliers métallerie, montage objets et maintenance de proximité en décembre 2011.

Les propositions d'actions sont la formation équipiers de première intervention et la validation des évacuations avec la désignation des guides et serre-files, sur volontariat, qui est en cours d'organisation, avec les exercices correspondants.

- Sur le danger électrique, nous sommes sur un constat de cinq récurrences en priorité 1, mais dix récurrences toutes priorités confondues.

Un suivi assez rigoureux est mis en place avec le nouveau chef de service électricité éclairage.

Les actions réalisées sont :

- les habilitations : 2 en 2010, 26 en 2012, tous services techniques confondus de la DAMT, et une proposition d'action avec 4 nouveaux agents habilités électriques en 2012, avec des périodes de recyclage en fonction de l'habilitation obtenue et l'achat des EPI nécessaires, qui dépendent aussi des habilitations obtenues.

- Le dernier danger retenu pour ce plan d'action 2012-2013 est la poussière, qui est un danger dont nous avons déjà beaucoup parlé et que nous avons en partie traité, avec cinq récurrences en priorité 1, mais neuf récurrences toutes priorités confondues.

En actions réalisées, il y a la mise en conformité des centrales d'aspiration menuiserie et encadrement dorure.

La proposition d'action pour 2012-2013, même si pour 2012, c'est réalisé, consiste en :

- la mise en conformité des centrales d'aspiration pour les ateliers installation et supports muséographiques ;

- le lancement des campagnes avec le nouveau protocole de mesure de l'empoussièrement dans les ateliers où les mises en conformité ont été réalisées, y compris l'atelier maintenance de proximité ; il y a donc cinq ateliers pour lesquels il faut que nous mettions en place un protocole de suivi des mesures d'empoussièrement ;

- une vigilance sur le nettoyage des ateliers ;

- la mise en place d'un marché de maintenance pour les centrales d'aspiration, qui rejoint le marché de maintenance que nous souhaitons mettre en place sur les différentes machines des ateliers.

- Il y a d'autres risques en priorité 1, que nous traitons aussi, mais qui n'ont pas été indiqués dans ce plan d'action puisque la logique retenue était les types de dangers pour lesquels il y a une récurrence.

M. BARBARET

Merci. Y a-t-il des réactions ou des questions ?

M. LEGENDRE (CGT)

J'ai une question, surtout à titre informatif. Sur le danger « matériel en mouvement », nous aimerions savoir ce qu'implique réellement la formation « utilisation des machines à bois ».

Mme LEMONNIER

C'est une formation qui doit être mise en place avec le SOMF, pour laquelle nous avions imaginé faire un cahier des charges un peu particulier qui réponde exactement à notre besoin. Il ne s'agit pas de former les agents qui ont déjà une formation à l'utilisation des machines à bois, mais ceux qui utilisent ces machines, et ne sont pas formés initialement. C'est quelque chose qui est en train de se mettre en place. Je ne sais plus quelle est la personne qui centralise à l'atelier menuiserie les discussions pour l'élaboration de ce cahier des charges.

M. LEGENDRE

Cela concerne-t-il un certain type de personnes qui sont amenées à travailler en machine ou tout le monde ?

Mme LEMONNIER

En fait, chaque chef d'atelier a identifié toutes les personnes qui étaient amenées à travailler sur les machines à bois. Parmi ces personnes, on a vérifié la formation initiale ou la formation continue. Si les agents étaient formés en initial ou en continu, on considérait que cette formation leur permettait d'utiliser les machines à bois. Si par contre, ils n'avaient aucune formation, on considérait qu'il fallait les former à l'utilisation des machines à bois. C'est donc ce programme pour les personnes qui n'ont aucune formation qui doit être mis en place.

M. LEGENDRE

Normalement, le niveau requis pour pouvoir se présenter à un concours permettant d'accéder à un atelier comprend la maîtrise des machines. C'est surtout par rapport à ce point que je me permets de poser la question. Après, on se retrouve effectivement dans des cas de figure où des gens ont des changements de spécialisation ou dans le cadre d'une reconversion, où ils synthétisent un métier en six mois. On peut alors se retrouver avec des agents qui ont des lacunes sur la maîtrise d'une machine et sur les gestes et postures. Cet intitulé n'est pas du tout une histoire de fierté, mais on a vraiment besoin de comprendre à quoi cela va servir concrètement. Nous nous sommes posé la question de savoir si cela n'avait pas un rapport avec le point suivant concernant l'accident de travail.

Mme LEMONNIER

Ce qui est sûr, c'est que c'est l'une des propositions d'actions qui ont été présentées en CHSCT après l'accident.

M. LEGENDRE

Donc, jusqu'alors, la maîtrise des machines n'était pas un souci en soi.

Mme LEMONNIER

En fait, cela a été relevé dans le cadre de l'analyse de l'accident de travail, mais cela ne concerne pas directement l'accident du travail, puisque Mme ARBOUSSET est formée à l'utilisation de machines à bois, car il s'agit de sa formation initiale. Il n'y a donc pas de sujet sur Mme ARBOUSSET. C'est plus la question que nous nous sommes posée de savoir si toutes les personnes qui utilisaient les machines à bois ne se projetaient pas dans un risque particulier à l'utilisation des machines si elles n'avaient pas une formation initiale ou continue. Et lorsque nous avons fait le recensement, il s'est avéré qu'il y a environ 17 personnes dans les ateliers qui utilisent des machines à bois, pas à la menuiserie ni à l'encadrement dorure où il s'agit clairement de gens du métier, mais au support muséographique, à l'installation.

M. LEGENDRE

Il y a donc des gens qui sont en contact avec des machines sans savoir s'ils les utilisent ou pas.

Mme LEMONNIER

Les chefs d'atelier nous ont dit qu'ils les utilisaient.

M. LEGENDRE

Ils les utilisent donc sans avoir la formation requise.

Mme LEMONNIER

Sans avoir de formation initiale ou continue bois.

M. LEGENDRE

Il y a là un risque imminent tout de même.

Mme LEMONNIER

Ces gens utilisent les machines depuis un certain temps, mais nous voudrions les mettre à niveau en leur donnant une formation de base. Il faut dire aussi que des formations à l'utilisation des machines avaient été dispensées par un agent de l'atelier de menuiserie.

M. LEGENDRE

Est-ce que cette formation rentre dans un cadre légal ?

Mme LEMONNIER

Non. Nous avons donc dit que nous devions reformer toutes les personnes qui n'avaient pas une formation initiale ou continue.

M. LEGENDRE

C'était une formation interne au service.

Mme LEMONNIER

Exactement. Mais parmi ces agents qui n'ont pas eu de formation initiale ou continue, il y a deux catégories : ceux qui ont eu cette information de la part de l'agent menuiserie, relativement élaborée suivant un plan d'information ; et ceux qui n'avaient jamais rien eu. La totalité de ces agents est de 17 et ce sont ces 17 personnes qu'il faut que nous formions à l'utilisation de machines à bois. Vous devez connaître cela par cœur, mais ce n'est pas forcément connu par tout le monde. Et cela s'organise fin 2012. Une note assez précise sur les agents considérés comme informés a été diffusée à l'ensemble des chefs d'atelier. M. FAUVAUX a cette note.

M. LEGENDRE

D'accord. Mais concernant les autres ateliers, les agents qui ne sont pas encore formés vont toujours continuer à utiliser les machines.

Mme LEMONNIER

Ce que j'écris dans cette note, c'est que les agents qui ne sont pas formés et qui n'ont même pas eu l'information menuiserie sont interdits de machine jusqu'à la formation ; ceux qui ont eu l'information réalisée par l'atelier de menuiserie, qui a fait d'ailleurs un support méthodologique de formation relativement intéressant et complet, sont autorisés à utiliser les machines jusqu'à la formation de fin 2012.

M. LEGENDRE

La formation va porter sur l'utilisation de la machine elle-même et sans doute sur une partie gestes et postures, j'imagine.

Mme LEMONNIER

Je ne connais pas les programmes de formation. C'est en cours d'élaboration. Ce sera fait en fonction de ce qui existe, de ce qui est jugé nécessaire. Je pense que c'est une formation sur deux jours comme ce qui avait été imaginé jusqu'à présent. Après, savoir comment être vis-à-vis de la machine, je ne pourrais pas vous dire. Mais ce sont forcément des gens du métier qui forment ; ils savent donc ce qui est important.

M. LEGENDRE

Ces gens-là auront ensuite une validation d'acquis ?

Mme LEMONNIER

Non. Ils sont une formation qui leur permet d'utiliser les machines. Ils ne sont pas menuisiers parce qu'ils ont fait une formation à l'utilisation de machines.

M. LEGENDRE

Ils ont certainement un petit document qui certifie leur maîtrise de l'utilisation de la machine.

Mme LEMONNIER

Je ne sais pas comment cela se formalisera.

Mme LEMOINE

En principe, à la fin d'une formation, oui, une attestation est remise.

Mme LEMONNIER

Après, ils font partie des gens qui sont formés à l'utilisation des machines. Nous avons la liste des gens formés. Ensuite, ils sont capables d'utiliser les machines en connaissance de cause, avec tous les risques que cela peut comporter.

M. LEGENDRE

Il y a un autre point. Des actions ont été faites comme le remplacement de la scie à format. Mais entre temps, il y a eu des investigations par l'APAVE et un certain nombre de machines ont été déclarées hors normes. Je voulais savoir pourquoi cela n'apparaissait pas et quel programme était prévu. On parle du lancement d'un marché de maintenance. Où cela en est-il ? À partir de là, quelles sont les dispositions qui vont être mises en place ?

Mme LEMONNIER

Chacun des chefs d'atelier est informé qu'un marché de maintenance va être mis en place, mais avant cette mise en place, il faut que chacun contacte les sociétés de maintenance, en curatif ou en préventif…

M. LEGENDRE

Cela a déjà été fait par l'APAVE en l'occurrence. Nous avons eu les comptes rendus.

Mme LEMONNIER

L'APAVE n'est pas une société de maintenance. C'est un organisme de vérifications périodiques.

M. LEGENDRE

Jusqu'à maintenant, ils n'ont fait que certifier le branchement électrique de la machine.

Mme LEMONNIER

Ce que je veux vous dire, c'est qu'à partir des remarques de l'APAVE, mais aussi à partir des interrogations que les utilisateurs ont des machines, il n'y a pas de marché centralisé aujourd'hui qui permet d'appeler tel ou tel prestataire pour vérification et maintenance de la machine. C'est au chef d'atelier de contacter des prestataires, soit les fournisseurs des machines, soit des fournisseurs avec lesquels ils ont l'habitude de travailler, pour intervenir sur les machines afin soit de lever les réserves des rapports périodiques, soit répondre aux questions ou aux difficultés que rencontrent les utilisateurs des machines.

M. LEGENDRE

Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est que pour moi, le lancement d'un marché de maintenance, qui pourrait comprendre tout le parc machines de l'atelier, ne dépend pas du chef d'atelier. C'est normalement à notre direction de prendre cela en main.

Mme LEMONNIER

Oui.

M. LEGENDRE

La question suivante est : pourquoi cela n'a jamais été fait jusqu'à maintenant alors que c'est un devoir pour notre direction de prendre ces choses en compte vu les dangers que cela peut représenter ?

Mme LEMONNIER

Il y a des choses qui sont faites au fur et à mesure, des maintenances qui sont généralisées, des rapports qualité qui sont généralisés. Nous avons bien vu lors de l'accident du travail que la vérification réglementaire était réalisée de manière annuelle depuis quelques années, mais ce n'est pas depuis toujours. Nous avons décidé de mettre en place les outils de maintenance et de vérification au fur et à mesure de notre connaissance des problèmes. Vous avez raison, le marché de maintenance n'est pas de la responsabilité du chef d'atelier ; le marché globalisé et transversal est de notre responsabilité. Nous avons lancé une publicité pour un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour qu'il nous fasse un diagnostic des machines, un regroupement des machines en fonction des types de maintenance à réaliser et plusieurs cahiers des charges en fonction de ces lots. Il n'y a eu aucune réponse sur cette première publicité. Nous en avons relancé une nouvelle pour avoir un nouvel assistant en maîtrise d'ouvrage.

Toutes ces démarches sont relativement longues puisqu'une fois qu'il aura fait son diagnostic, il faudra qu'il fasse des cahiers des charges, que nous consultions des entreprises, que nous les trouvions, qu'elles soient notifiées. Tout cela va donc être relativement long. Comme il n'était pas question de nous dire que nous ne faisions pas de maintenance dans l'intervalle, nous avons bien demandé à chacun des chefs d'atelier, en rapport avec le chef de service, de mettre en œuvre les maintenances adaptées sur les machines. Vous dites que certains défauts ont été relevés sur certaines machines ; les budgets, en 2012 comme en 2013, ont été modifiés en conséquence soit pour racheter d'autres machines soit modifier les machines, en fonction des actions et des préconisations.

M. LEGENDRE

Je fais directement le lien avec le point suivant qui concerne l'accident du travail. Nous avons tout de même un compte-rendu de l'APAVE qui stipule que la coque de protection était juste posée au sol. L'explication est que le protecteur n'est pas utilisé en raison de sa conception inadaptée. Ceci pour vous dire que si ce lancement de marché avait été fait depuis le début, on aurait évité un accident. En termes de sécurité globale des conditions de travail, c'est un point qu'on ne devrait pas trop négliger.

Mme LEMONNIER

Nous ne le négligeons pas.

M. LEGENDRE

Un autre point est celui des bouchons d'oreille. On se retrouve dans un paradoxe. Quand on a un casque de protection antibruit et qu'on doit se protéger les yeux, on a un casque qui n'est plus étanche. On se pose la question : est-ce qu'on se protège les yeux ou les oreilles ? Cela fait deux ans et demi que nous avons fait personnellement des démarches, que nous avons trouvé un produit qui correspond à des références normées. Nous n'avons toujours pas de réponse pour accéder à ce produit. Nous nous posons des questions sur le sérieux.

Mme LEMONNIER

C'est sérieux. J'ai été alertée de cette problématique il y a un peu moins d'un an. Nous avons vu le médecin de prévention. Je redis ce que j'ai déjà dit aux chefs d'atelier puisque nous en avons parlé il n'y a pas très longtemps lors des réunions que nous avons avec les différents chefs d'atelier sur les cahiers d'hygiène et de sécurité. J'ai donc eu un échange avec Pascal GOUJET, qui est, comme vous, assez moteur dans cette démarche de protection auditive des agents. C'est une question qui concerne beaucoup aussi les agents de l'unité jardin puisqu'eux-mêmes ont des lunettes de protection anti-éblouissement. On voit bien qu'il y a une incompatibilité dans de nombreux postes de travail entre la protection auditive et la protection oculaire combinée.

Je refais l'histoire, très récente. Après en avoir rediscuté avec M. GOUJET, il se trouve que cela ne va pas. Ce que nous avions prévu de faire avec l'ancien médecin de prévention, tenant compte de son expérience de la difficulté pour les agents de supporter des bouchons moulés, mais que nous allons remettre à plat, c'est de faire des tests sur plusieurs agents de plusieurs ateliers, soit qui sont en production directe de bruit ou qui sont…

M. LEGENDRE

Je vous expliquerai après, car il y a des gens qui ne sont absolument pas en rapport avec les décibels d'une salle des machines qui vont rentrer dans le cadre de ces essais. De plus, pour nous, c'est une perte de temps, parce que nous connaissons déjà les bouchons que nous allons utiliser et nous savons directement quel produit nous voulons. Ce temps d'essai est une perte de temps pour nous.

Mme LEMONNIER

C'est ce que M. GOUJET m'a dit alors même que nous avions mis en place quelque chose qui était censé pouvoir laisser le choix à chacun des agents du type de bouchons d'oreille. Nous avons donc décidé avec Pascal GOUJET de refaire une réunion, à laquelle vous seriez associé puisqu'il m'a dit que vous étiez, vous et lui, les principaux moteurs – il m'a parlé d'une liste relativement précise de tous les agents et de leur choix, liste que vous n'avez pas eue et dont vous ne saviez pas qu'elle existait. Apparemment, vous avez déjà réalisé tout ce travail. Il est donc prévu que nous fassions une réunion avec vous, avec l'ACMO et avec le médecin de prévention pour aboutir sur ce sujet des protections auditives. Nous y avons passé du temps, apparemment inutilement, mais nous nous en préoccupons.

M. LEGENDRE

Est-ce qu'une date est fixée ?

Mme LEMONNIER

Soit nous réussissons à la faire avant que tout le monde parte en vacances, soit à la rentrée.

M. LEGENDRE

À partir du moment où nous avons la liste de toutes les personnes qui sont motivées pour avoir ce type de produits, il suffit que nous nous retrouvions avec M. GOUJET, nous serions trois, et cela pourrait être fait assez rapidement.

Mme LEMONNIER

J'aimerais d'abord que nous ayons cette discussion avec la médecine de prévention. Je retiens ce que disait l'ancien médecin de prévention, c'est-à-dire qu'il n'est pas forcément utile d'acheter des protections auditives que les agents ne mettent pas parce qu'ils trouvent cela inconfortable, difficile à nettoyer.

M. LEGENDRE

C'est le même problème avec les chaussures de sécurité, qui sont obligatoires.

Mme LEMONNIER

Non, ce n'est pas tout à fait la même chose. La protection auditive est quelque chose d'intrusif.

M. LEGENDRE

Cela fait partie dans les EPI. Quand un tympan explose parce qu'une machine dépasse les 100 décibels, c'est du concret. C'est comme une charge lourde qui tombe sur un pied. C'est un problème récurrent. L'agent est censé mettre ces organes de protection.

Mme LEMONNIER

C'est pour cela que, sur les protections auditives équivalentes, nous souhaitons fournir celle qui conviendra le mieux à chacun. C'est ce qui a été fait à la banque d'accueil, sur les postes d'agents qui sont particulièrement exposés. Je n'ai pas encore saisi le nouveau médecin de prévention sur ce sujet, mais clairement, c'est un sujet que je souhaite aborder avec elle pour que nous trouvions la solution adaptée.

Une fois que nous aurons eu cette réunion, avant ou après les vacances, que nous aurons mis à plat ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas, nous ferons ce que nous disons. Le sujet n'est pas financier, nous trouverons l'argent sur le budget de la DAMT. C'est une commande médecine de prévention parce que ce sont des spécificités médicales. Une fois que nous nous serons mis d'accord sur un ordre de marche et que nous serons sûrs que ce sera la bonne solution, il n'y aura pas de frein à ce que cela puisse se mettre en œuvre rapidement.

M. LEGENDRE

Le souci global est de répondre à l'ensemble des agents qui eux, demandent, parce qu'ils ne sont pas dans les coulisses et ne savent pas ce qui est fait pour faire avancer les dossiers. Ils voient que cela n'avance pas et nous nous retrouvons ennuyés, car nous ne savons pas quoi leur répondre concrètement. C'est cette situation-là qui nous dérange le plus.

Mme LEMONNIER

L'information n'est peut-être pas redescendue puisque je crois que j'ai vu les chefs d'atelier il y a deux semaines, peut-être moins.

M. LEGENDRE

La dernière information qui est redescendue est qu'il allait y avoir des essais auprès de quatre agents.

Mme LEMONNIER

Plus ou moins exposés, dans différentes situations.

M. LEGENDRE

Nous n'avons pas de date, nous ne savons quand cela va se passer.

Mme LEMONNIER

Vous avez vu qu'il y avait eu un changement de médecin de prévention. Ce n'est pas moi qui organise les tests, ce n'est pas moi qui achète les appareils moulés. Il y a donc certaines choses qui ont été mises en place, qui n'ont pas abouti.

M. LEGENDRE

En résumé, il faut qu'on reprenne tout à zéro avec la médecine de prévention.

Mme LEMONNIER

Ce n'est pas vraiment tout à zéro puisque vous avez une connaissance du sujet et du terrain, que je n'ai pas, mais qui semble relativement confortée.

M. LEGENDRE

Nous avons tout ce qu'il faut, la fiche produit, la fiche de normes qui va avec. Nous avons même l'adresse de la personne qui pourrait nous le fournir.

Dr CHERIN

Je veux bien faire un travail préalable, mais il faudra que vous me fournissiez les mesures qui ont dû être réalisées, j'imagine.

Mme LEMONNIER

Non.

M. LEGENDRE

Il faut savoir que les décibels d'une machine peuvent varier selon des facteurs différents…

Dr CHERIN

Je sais, je suis médecin du travail. La question, c'est d'évaluer à quoi exactement sont exposés les agents sur leur poste de travail. La protection auditive que l'on va mettre en place va être différenciée en fonction des niveaux sonores auxquels les gens sont exposés. De la même manière, si vous êtes exposés à plus de 85 décibels, effectivement, le port de la protection est obligatoire. Nous sommes donc obligés de faire une évaluation des risques – c'est ce que nous faisons sur tous les sujets depuis ce matin – qui consiste à regarder à quoi vous êtes réellement exposés en fonction des différents postes de travail. Je pense que le médecin de prévention a dû le faire auparavant. Il y a un dosimètre de bruit qu'on vous fait porter et qui permet de mesurer à quoi vous êtes réellement exposés.

M. LEGENDRE

Nous n'avons jamais fait cela.

Dr CHERIN

C'est un travail qui, en principe, est préalable…

M. LEGENDRE

Dans notre atelier, on peut faire le parallèle avec les élagueurs de la ville de Paris…

Dr CHERIN

Bien sûr, on peut regarder dans un livre et dire : quand on manipule telle machine, on est exposé à tant de décibels. Mais on sait bien qu'en pratique, entre ce que dit le constructeur et ce qu'on va mesurer en réalité, on n'est pas exactement dans les mêmes choses. C'est donc un travail préalable qu'il faut faire. Nous pouvons le faire assez rapidement. Il suffit d'avoir le dosimètre qui va bien et votre coopération, car nous avons besoin de vous puisque c'est vous qui le portez. Il n'y a d'ailleurs pas que vous, il y a aussi les métalliers et d'autres. Mais j'arrive, il faut donc commencer par sortir le dossier et que nous en parlions ensemble. Je suis tout à fait à votre disposition pour que nous en parlions et que nous fassions une évaluation des risques. Nous ne pouvons faire une protection efficace - en l'occurrence, il s'agit de la protection tout à fait en bout de chaîne - que quand on a fait cette évaluation des risques.

Mme BERTHOMIEUX

Quatre agents vont faire des essais, mais est-ce qu'il s'agit bien de quatre personnes d'ateliers différents ?

Mme LEMONNIER

Oui. De toute façon, nous allons probablement rebattre complètement les cartes. Le protocole que nous avions décidé de mettre en place avec l'ancien médecin de prévention portait sur des agents de quatre ateliers différents dans quatre situations de travail différentes : ceux qui sont directement exposés sur machine ; ceux qui sont en bruit passif ; ceux qui passent d'un endroit à un autre, donc qui subissent des variations de bruit très importantes ; je ne me souviens plus du dernier type. Mais nous avions essayé d'étaler au maximum l'inventaire des possibles expositions au bruit. C'est pour cela que cela nous avait semblé relativement intelligent. Peut-être cela ne l'est-il pas, peut-être faut-il tout reprendre. C'est pour cette raison que nous devons faire cette réunion.

Dr CHERIN

Nous pouvons partir de ces quatre situations qui sont différentes, mais il faut commencer par évaluer le niveau sonore perçu par ces quatre types de poste différents, plus ou moins exposés.

M. BARBARET

On voit bien qu'il y a un travail préalable et une réunion à organiser. Je propose que Mme CHERIN puisse faire une nouvelle analyse de la méthode à utiliser. Ce qui est dit montre qu'il y a sans doute une petite évolution par rapport à ce qu'avait pu dire son prédécesseur. Je pense que ce serait bien que cela se fasse avant les vacances d'été.

Mme AGUIRRE

J'ai tout de même un petit souci. On change de médecin de prévention : on reprend tout à zéro. L'ancien médecin de prévention est juste de l'autre côté de la rue. Il y a tout de même des dossiers, on ne va pas tout reprendre à zéro.

M. BARBARET

Ce n'est pas tout à fait ce que nous disons. Cela étant, la méthode qu'évoque Mme CHERIN, qui n'avait pas été utilisée, qui consiste à mettre des dosimètres à bruit - je ne suis pas un spécialiste – me semble judicieuse. Si cela n'a pas été fait, c'est embêtant.

Mme AGUIRRE

Il y avait eu une discussion en CHS. Il me semblait qu'il n'y avait pas que le problème du bruit, mais aussi celui des vibrations. Cette méthode a été utilisée pour la banque d'information. Il y avait d'ailleurs eu de nombreuses critiques. On sait qu'il y a le problème de la distance, sur la fiabilité des mesures. À l'époque, il s'agissait de mettre en évidence qu'il y avait bien un risque bruit parce qu'il était nié.

Du travail a tout de même été fait. Je suppose que les choses n'ont pas disparu dans la nature, qu'il y a une continuité. Les échanges montrent qu'il y a un risque bruit avéré, qui n'est nié par personne. Il faut prendre les bons équipements, mais à un moment, il faut aussi se donner une échéance. On dit là qu'on fait les essais, mais il faut se dire qu'à telle date, il faut que ce soit fait.

M. BARBARET

Vous avez tout à fait raison. Il est hors de question que nous n'utilisions pas ce qui a été fait. Ce qu'a dit Mme CHERIN est très clair : on ressort le dossier dans un premier temps. Très clairement, personne ne nie ce risque. Le seul point, c'est peut-être qu'il y ait tout de même un regard extérieur pour être sûr que cela corresponde le plus précisément possible à une méthodologie adaptée. Je ne suis pas un spécialiste, mais ce que j'entends c'est qu'a priori, il n'y aurait pas eu de cartographie du risque bruit. Cela me semble du simple bon sens. On peut donc peut-être améliorer le constat, toujours dans cet objectif, mais en allant vite. C'est pour cette raison que je pense qu'il faudrait que cette réunion avec Mme CHERIN se fasse rapidement.

Mme KARDIANOU

Vous parlez des quatre personnes, vous dites que cela concerne aussi les personnes qui se promènent, qui ne sont pas exposées directement au bruit. Finalement, c'est un peu contradictoire avec ce que dit Mme CHERIN par rapport aux différents bruits des différentes machines dans les différents ateliers. Le niveau n'est pas le même, la nuisance n'est pas la même à la métallerie, au montage d'objets ou à la menuiserie. On ne peut pas comparer le métal et le bois.

Dr CHERIN

Effectivement, l'évaluation doit être faite en fonction des personnes. L'idée des quatre personnes est au départ, j'imagine, pour avoir une idée de ce qu'on va mettre comme protection de façon générale… Après, pour répondre précisément à votre question, la mesure de bruit consiste à faire porter un petit appareil aux agents de manière à refléter leur exposition sur huit heures. Cela prend en compte le fait que pendant deux heures, ils vont être exposés sur une machine extrêmement bruyante, pendant deux heures, ils vont circuler ailleurs, etc. En fait, c'est une intégration. C'est comme cela qu'on évalue le risque bruit des agents.

M. LEGENDRE

Ce qui nous dérange tout ce même, vu que nous sommes en salle de machines toute l'année, c'est que nous savons très bien quel type de produit nous voulons.

Dr CHERIN

Ce que je vous dis n'est pas contradictoire. Il faut d'abord évaluer votre risque pour savoir ensuite ce qu'il faut appliquer.

M. LEGENDRE

Nous avons fait le taux d'empoussièrement. Selon l'activité qu'on a, quand on est en période creuse, c'est-à-dire hors exposition, le taux est beaucoup plus bas que quand on décape des centaines de plaques de médium.

Dr CHERIN

C'est pour cela que l'évaluation du risque consiste à faire quelque chose de moyen par rapport à votre exposition moyenne.

M. LEGENDRE

Dans ce cas, il faudrait faire cela sur une année. Selon l'exposition qu'on va avoir à réaliser, on ne va pas utiliser les mêmes matériaux. On peut avoir du bois plaqué avec du métal, du plexiglas. L'impact sonore n'est pas du tout le même. Après, c'est aussi selon la lame utilisée, selon le nombre de tours / minute de la machine, etc. Si on rentre dans le fait de référencer tout cela, on n'a pas fini.

Dr CHERIN

C'est pour cela que normalement, la mesure de l'exposition se fait en moyenne sur cinq jours de travail pour avoir une idée globale.

M. LEGENDRE

Normalement, c'est cinq jours d'affilée dans une période très réduite.

Nous restons un peu sceptiques sur ce genre de compte rendu.

Dr CHERIN

Après, selon votre exposition sonore, le type de protection qu'il faut utiliser n'est pas le même, parce qu'on a besoin d'écrêter d'une certaine manière pour redescendre sous des niveaux qui sont acceptables.

M. LEGENDRE

Pour le moment, nous utilisons les casques de protection, qui correspondent aux normes en vigueur. Personne ne se demande si nous les utilisons dans de bonnes conditions ou pas.

Dr CHERIN

Jusqu'à présent, on fonctionnait comme cela, c'est-à-dire qu'on disait : on met des équipements de protection sans bien évaluer le risque.

M. LEGENDRE

Il faut savoir que les organes de protection que nous avons aujourd'hui sont achetés sur le budget des ateliers, indépendamment du service médical. Quand on demande au Dr MOREAU quels sont les organes de protection individuelle par atelier, elle n'a aucune référence de tout cela. Il n'y a rien. C'est à la charge de l'atelier. C'est pour cette raison que ce genre d'action est contradictoire pour nous avec ce que nous vivons actuellement dans les ateliers.

Dr CHERIN

Vous m'avez peut-être mal comprise. L'idée n'est pas de choisir seule, dans mon bureau…

M. LEGENDRE

S'il faut référencer les expositions que nous sommes amenés à subir au quotidien, il n'y a pas de problème. Notre souci, c'est d'accéder un produit qui améliore notre qualité de travail.

Mme BERTHOMIEUX

Vous dites que cela est pris sur le budget atelier. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

Mme LEMONNIER

Ce qui est pris sur le budget du service intérieur, c'est tout ce qui est complètement transversal. Sur les EPI, de mémoire, il ne doit y en avoir qu'un, les chaussures. Ce que nous avons vu avec les différents chefs d'atelier, c'est que tous les équipements de protection individuelle étaient achetés par les ateliers en fonction de ce qu'il leur semblait être le mieux, avec un travail qui a été réalisé et qui est en cours de finalisation d'adéquation entre les références utilisées par les chefs d'atelier et l'analyse du risque, en lien avec le médecin de prévention. Tout cela a été un peu interrompu en cours de route. Il faut que nous reprenions ce travail.

Le renouvellement de ces équipements de protection individuelle, une fois qu'ils ont été validés, contrôlés, qu'ils correspondent bien à une situation à risque et qu'ils répondent à une problématique de protection individuelle de chacun des agents, est à acheter par le chef d'atelier. C'est lui qui maîtrise son stock. Il est donc normal que ce soit lui qui passe la commande, qui reçoive le matériel, qui le range, qui le stocke. Pour moi, à la DAMT, celui qui utilise est celui qui commande et celui qui paie. Tout cela dans le budget global de la DAMT.

Mme BERTHOMIEUX

Est-ce que tous les ateliers ont le même budget ? En sachant qu'ils n'ont pas forcément les mêmes achats ? Est-ce que cela ne pénalise pas certains ateliers ?

Mme LEMONNIER

Non. Le budget global est contraint pour tout le monde, mais ce n'est pas l'achat des EPI qui contraint le budget de la DAMT.

Mme BERTHOMIEUX

S'ils ont par exemple d'autres machines à acheter comparé à un autre atelier, le budget ne sera pas le même.

Mme LEMONNIER

Non. Nous sommes d'accord. Les EPI ne sont pas du même montant, ni les mêmes budgets que les machines. Je disais tout à l'heure que sur les machines, il y avait pas mal de choses décelées et à mener en 2012-2013. Il y a des augmentations de budget d'investissement relativement importantes qui ont été faites sur la ligne « machine ».

M. LEGENDRE

Pour finir sur le bruit, si je comprends bien, ce qui empêche le chef d'atelier d'accéder à ce type de produit, c'est une validation par la médecine du travail.

Mme LEMONNIER

Oui.

M. BARBARET

Je pense que cela peut aller relativement vite, puisque c'est cela votre préoccupation. Ce serait bien d'aller vite.

Mme LEMONNIER

Pour moi, c'est une préconisation médicale.

M. BARBARET

Ce que je retiens, pour essayer de rebondir sur la préoccupation qui émerge, c'est : essayez de vous rencontrer rapidement pour que les choses se règlent vite.

M. RUELLAN (CGT)

Vous nous avez acheté un aspirateur, mais ce n'est suffisant que pour une personne. Que fait-on maintenant ? Dans combien de temps va-t-on réparer cette aspiration au niveau de la salle des machines ?

Mme LEMONNIER

Pour moi, l'aspiration est réparée, sauf qu'elle ne correspond pas aux besoins. Elle a été dimensionnée à un moment…

M. RUELLAN

… Elle n'est pas réparée, ce n'est pas possible. Vous deviez faire une étude pour savoir quelle puissance il fallait mettre au niveau des moteurs.

Mme LEMONNIER

Effectivement, nous avions dit que nous lancerions une étude.

M. RUELLAN

Est-ce qu'elle a été faite ?

Mme LEMONNIER

Non, c'est plus long que cela.

M. RUELLAN

Cela dure depuis le mois de janvier tout de même que nous crions haut et fort que les aspirations ne fonctionnent pas.

Mme LEMONNIER

L'étude vise à augmenter les capacités de l'aspiration. Aujourd'hui, l'aspiration de cet atelier a été dimensionnée pour un poste de travail et vous êtes plus nombreux que cela à travailler…

M. RUELLAN

Non. Il a toujours été prévu que nous devions être sept. L'activité a évolué. Cela ne fonctionne pas de la même façon, mais nous avons plus de fumée maintenant. Depuis vingt ans, il n'y a jamais eu d'entretien. Maintenant, je vous demande quand nous allons pouvoir travailler correctement. Pour l'instant, il n'y qu'une personne sur sept. Que faisons-nous ?

Mme LEMONNIER

Ce n'est pas tout à fait comme cela que je vois les choses. Effectivement il y a le sous-dimensionnement des installations existantes, qui aujourd'hui, fonctionnent au niveau optimal en fonction de leur dimensionnement, mais c'est inférieur aux besoins puisque j'ai compris qu'il y avait quatre postes de travail en soudure dans cette pièce et que la forge n'est capable de répondre qu'à un poste de soudure…

M. RUELLAN

Il ne faut pas mélanger la forge et l'aspiration de la salle en elle-même. Cela n'a rien à voir. Ce sont deux choses différentes.

Mme LEMONNIER

C'est l'aspiration de la salle qui n'est pas adaptée à quatre postes de soudure.

M. RUELLAN

Il devait y avoir une étude pour savoir…

Mme LEMONNIER

Cette étude est en cours.

Intervenante

Vous avez dit tout à l'heure que vous ne l'aviez pas faite.

Mme LEMONNIER

C'est-à-dire qu'elle n'est pas faite si elle est en cours.

Mme BERTHOMIEUX

Mme LEMONNIER, vous disiez tout à l'heure que l'étude n'était pas faite, maintenant, vous dites qu'elle est en cours. Est-ce qu'elle est faite, pas faite, en cours ?

Mme LEMONNIER

Elle est en cours.

M. CLEMENT

Elle est en cours. Une réunion est prévue prochainement à l'atelier, en particulier pour tirer le bilan de l'appareil qui a été acheté en provisoire. Ce genre d'appareil, qui est de la filtration, s'adapte aussi bien sur de la grosse installation que sur…

M. RUELLAN

Sauf que cela n'aspire que la fumée, pas les particules de métal.

M. CLEMENT

L'expert en tant qu'utilisateur, c'est vous. ...Je sais comment aspirer des choses. Justement, nous avons besoin de savoir, car c'est la première fois que vous utilisez ce type d'aspirateur de fumées. Oui, cela s'appelle un aspirateur de fumée. Je ne sais pas depuis combien de temps c'est réellement en fonction, parce qu'il y a eu un renvoi en usine… Il fonctionne, n'est-ce pas ?

M. RUELLAN

Il fonctionne.

M. CLEMENT

Nous allons utiliser votre expérience…

M. RUELLAN

C'est nul, c'est zéro ! L'expérience est faite tout de suite, c'est zéro.

M. CLEMENT

Dans ce cas, nous n'allons pas continuer sur cette voie…

M. RUELLAN

Depuis que nous avons cette fameuse machine, personne de notre service n'est venu la voir. Maintenant, ce que je vais faire, cela ne va pas être compliqué, plus personne ne rentrera dans la salle, il faudra prendre un ticket et chacun notre tour, nous irons travailler. C'est tout ce que je peux faire. Sinon, je vais mettre en danger tous mes agents parce qu'il n'y a pas assez d'aspiration. Que fait-on ?

On me dit que l'étude est en cours. Mais je vous interpelle depuis le mois de janvier. Rien n'est fait depuis le mois de janvier…

M. CLEMENT

… Elle était défectueuse. Nous avons constaté des défaillances. Nous avons réparé ce qui existait et constaté que c'était insuffisant. Ce n'est pas que cela ne fonctionne pas, c'est insuffisant. Je vais vous solliciter prochainement parce que je me base sur quatre postes de travail dans cet atelier. Je vais vous solliciter pour vérifier les situations de travail pour que nous inscrivions dans le programme les bons éléments en situation de travail. J'ai les données générales. Je vais prendre

auprès de vous les données particulières suivant leurs disponibilités. Nous ne sommes peut-être pas passés voir la machine, mais excusez-nous, cela nous intéresse.

Il n'y a pas de changement. Ce que nous vous avons dit au dernier CHS, effectivement, nous n'avions pas donné de date, car nous étions un peu chargés, mais nous y passons. Il n'y a pas de changement de notre part.

M. RUELLAN

Concrètement, qu'est-ce que je dis aux agents ?

Mme BERTHOMIEUX

Je vais inverser : concrètement, qu'est-ce que vous dites aux agents ?

M. CLEMENT

Je dis que pour moi, le programme est suffisamment avancé pour que je vienne d'ici deux ou trois semaines vous consulter, vous, votre adjoint, la personne qui peut répondre, sur la situation de travail… C'est une étude de poste de travail.

M. RUELLAN

C'est de la soudure, du tronçonnage, du meulage, c'est tout ce qu'on fait en tant que métallier, que ce soit au Louvre ou que ce soit à l'extérieur.

M. CLEMENT

D'accord, mais nous avons une installation qui visiblement ne suffit pas. Il faut donc bien l'adapter.

M. RUELLAN

Oui, mais c'est depuis le mois de janvier tout de même. Vous me dites que vous allez passer dans deux ou trois semaines. Cela fait trois semaines de perdues pour les agents. Après, on arrive en juillet, août. Quand allons-nous l'avoir vraiment ?

M. CLEMENT

Je ne vais pas vous amener une machine demain sous le bras en disant – je dis n'importe quoi – vous avez 60 mètres cubes / heure, je vais vous mettre 550 mètres cubes / heure si cela ne correspond à rien, si ce n'est pas le matériel qu'il faut. J'ai prospecté pour avoir un bureau d'étude qui soit capable de faire dans les conditions de Richelieu, parce que c'est un peu spécial. Vous savez très bien que vous avez un atelier dans un sous-sol, avec une grande colonne qui monte en toiture.

… Toutes les installations de Richelieu, où croyez-vous qu'elles soufflent ?

M. RUELLAN

Je ne sais pas.

M. CLEMENT

Sur le toit ! L'atelier aussi bien que la forge… nous sommes bien d'accord, il y a deux éléments séparés dans votre atelier. À partir de ces deux éléments, nous allons essayer de faire quatre postes de travail corrects. Quand je dis « corrects », je veux dire améliorés par rapport à ce que vous connaissez.

M. BARBARET

Pour répondre à la question de M. RUELLAN, ce serait peut-être bien d'aller voir sur place et d'en parler aux agents.

M. CLEMENT

Nous l'avons fait lors de la réparation.

M. BARBARET

Je pense que c'est important d'expliquer ce qui a été fait, ce qui est en cours de réalisation. Je pense que comme souvent, il y a une insuffisance d'informations.

Mme BERTHOMIEUX

Peut-on avoir le nom du bureau d'étude ?

M. CLEMENT

Non, parce que j'en ai plusieurs.

Mme BERTHOMIEUX

Ce n'est donc pas encore fait.

M. CLEMENT

Non. Je vous ai dit que j'avais un programme pour choisir un bureau d'études… Il y a un prestataire qui a dit à quelqu'un qu'il suffisait de changer le moteur. Ce prestataire est très gentil, mais il ne l'a pas fait.

Mme KARDIANOU

Ce n'est pas l'étude qui est en cours, c'est la réflexion de comment on va faire pour monter l'étude. Dans trois mois, vous allez nous dire que vous venez juste de décider qui va faire l'étude et six mois plus tard, vous allez nous dire que l'on est en train.

M. BARBARET

Ce que je retiens, c'est qu'il faut aller expliquer aux agents directement.

M. RUELLAN

Nous étions prêts à aller jusqu'au droit de retrait. C'est pour dire que c'est un peu tendu.

M. BARBARET

J'étais descendu. Effectivement, à cette époque, on avait dit qu'il fallait remettre l'aspiration si j'ai bien compris, la machine a été remise en route, mais elle n'extrait pas assez.

M. RUELLAN

Elle est insuffisante par rapport aux besoins.

Mme LEMONNIER

La deuxième proposition était de mettre un appareil portatif provisoire…

M. BARBARET

Très concrètement, vous allez sur place, s'il vous plait, pour parler aux agents.

Mme KARDIANOU

Nous voudrions être présents pendant cette visite. Il faut que vous nous teniez informés.

Finalement, sur votre document sur les dangers, on voit à plusieurs reprises la métallerie, qu'il s'agisse du travail en hauteur, le risque chimique ou le risque incendie explosion. Or l'atelier métallerie ne fait pas partie des six ateliers. On comprend bien que les activités sont communes avec les ateliers, mais il ne faut pas oublier, quand on va avoir le DUERP des autres ateliers, dont la métallerie, de réinclure les points concernant la métallerie. Sans qu'elle soit dans le DU, vous voyez déjà les questions que nous avons.

Autre point, concernant les formations, ce serait peut-être beaucoup plus clair si, dans les formations aux matériels en mouvement, vous précisiez que ce sont des formations pour les nouveaux arrivants pour éviter justement de mettre en cause les agents déjà professionnalisés. Vous mettez les nouveaux arrivants, vous mettez peut-être la formation sur les nouvelles machines, vous rajoutez que c'est peut-être pour des agents qui sont en reconversion professionnelle, éventuellement pour des ateliers pour lesquels l'évolution de leur activité les conduisent à utiliser ces machines…

Mme LEMONNIER

Une note très précise a été fournie à chaque chef d'atelier qui recense les agents concernés. Je vous ai mis ici les 17 noms des agents concernés. Ce ne sont pas que les nouveaux arrivants et que les agents qui sont en changement d'atelier, c'est une liste vue avec chacun des chefs d'atelier…

Mme KARDIANOU

… Il faut le mettre dans le DUERP, ainsi, il n'y aura pas de doute quant à la formation à l'utilisation de machines. Légitimement, les gens se posent des questions sur : est-ce que vous ne mettez pas en cause leurs capacités et leur professionnalisme ?

Trois points à rajouter également dans le DUERP : ce sont des points que nous avions déjà demandés pour un CHSCT exceptionnel. Vous nous avez dit que vous avez apportés les réponses. Je ne suis pas sûre, mais nous gardons la possibilité de demander un CHSCT atelier exceptionnel. Néanmoins, ce serait mieux de mettre le recensement de toutes les machines hors normes qu'à ma connaissance, vous n'avez pas fait.

Mme LEMONNIER

Cela fait partie du premier travail que réalisera l'assistant en maitrise d'ouvrage que nous cherchons à avoir.

Mme KARDIANOU

Un point sur les visites médicales…

Mme LEMONNIER

Il est écrit diagnostic initial. Cela ne vous parle pas ?

Mme KARDIANOU

Non, je ne suis pas spécialiste. Je ne sais pas si cela parle davantage dans les ateliers. Vous le mettez comme vous voulez, mais que l'on comprenne. Il y a des machines hors normes et c'est cela qui nous intéresse le plus. « Diagnostic initial », c'est vaste.

Autre point… Le nettoyage annuel des ateliers. Je parlais du nettoyage et c'est un des points que nous avions mis dans cet ordre du jour CHSCT atelier. On parle de murs en crépis, ce qui est très indiqué pour les ateliers, car ils gardent bien toutes les particules ! Après, il faut assumer et faire le ménage, mais vraiment à fond, pas juste passer le plumeau ou la soufflette.

Les plafonds sont floqués, et pas seulement les plafonds, mais également les gaines autour des tuyaux. Là aussi, il faut passer et faire un constat. Nous l'avons fait, photos à l'appui, il y a un an. Nous attendons toujours. Il y a aussi des murs recouverts de salpêtre dans un grand nombre d'ateliers, dont celui des tapissiers qui est dans un état lamentable. J'aimerais bien que la médecine du travail fasse un saut dans les ateliers pour que nous lui montrions tout ce que nous avons vu. Nous allons profiter, par rapport à notre état des lieux de juin de l'année dernière, pour voir si des choses ont changé et ont été améliorées.

Tout cela doit tout de même être dans le DUERP et en priorité 1.

Mme LEMONNIER

Sur la poussière et sur le nettoyage des ateliers, ce n'est pas un nettoyage annuel, c'est un nettoyage organisé à la demande des chefs d'atelier en fonction de l'empoussièrement de l'atelier. C'est ce qui a été rappelé aux agents. Quand les ateliers sont trop empoussiérés, c'est le chef d'atelier qui envoie un mail à la personne qui s'en occupe au service bâtiments et jardins pour qu'un nettoyage soit organisé à un moment correspondant à l'activité de l'atelier, puisque le nettoyage ne peut pas intervenir à n'importe quel moment. C'est quelque chose qui se fait entre le service bâtiments et jardins et les différents ateliers.

Mme KARDIANOU

Est-ce que c'est prévu dans les marchés ?

Mme LEMONNIER

Non, c'est une prestation à la demande.

Mme KARDIANOU

Je ne vous parle pas de laver les sols.

Mme LEMONNIER

Non, nous sommes d'accord.

Sur votre autre question sur le salpêtre, cela a effectivement été évoqué sur l'atelier de métallerie notamment, il y a dix jours. Nous avons convenu qu'il y aura un grattage et une remise en peinture des murs. Cela a été vu.

Mme KARDIANOU

Il y a aussi la tapisserie.

Mme LEMONNIER

Il faut probablement que nous fassions la même chose à la tapisserie.

Mme KARDIANOU

Le salpêtre et la moisissure ne sont pas anodins pour la santé.

M. LEGENDRE

Il y a également les flocages qui tombent sur les flacons. Quand nous sommes amenés à faire un vernis de meuble par exemple, nous nous retrouvons avec un vernis pelucheux. Il y a vraiment beaucoup de dépôts, beaucoup de chutes des plafonds. Dans beaucoup d'ateliers, il y a des faux plafonds tout simplement.

Mme KARDIANOU

Je reviens sur les priorités, parce que le travail dans les ateliers est très complexe. Par rapport à la priorité 1, vous avez mis quelque part « organisation du travail » seulement pour l'encadrement dorure. Pourquoi encadrement dorure seulement ?

M. BALDACCHINO

Dans ce qui est évalué là, c'est le seul où l'organisation du travail ressort.

M. LEGENDRE

Est-ce qu'il s'agit de l'organisation du travail interne ou par rapport aux autres services.

M. BALDACCHINO

C'est l'ensemble. C'est vraiment un tout. Ce n'est pas que l'atelier par lui-même. C'est par rapport aux conservations. Cela ressort plus ou moins fort selon les ateliers, mais ce n'est pas exclusivement à l'encadrement dorure.

Mme KARDIANOU

Par rapport au travail en hauteur, je ne le vois en priorité 2 que pour la maintenance, tandis que pour les cinq autres ateliers, c'est une priorité 1, c'est cela ?

M. BALDACCHINO

Oui, parce que la maintenance n'a quasiment pas de travail en hauteur.

Mme KARDIANOU

« L'intervention des travailleurs saisonniers ne concerne que l'atelier de peinture ». Ils ont des apprentis, mais ils n'ont pas de saisonniers…

M. BALDACCHINO

C'est une erreur de ma part ; ce sont des apprentis.

M. LEGENDRE

Dans le logiciel ne figure pas la notion d'apprenti.

Mme KARDIANOU

… Pour la manutention pneumatique, priorité 2, cela concerne aussi les menuisiers…

… Vous mettez que le danger pneumatique ne concerne que l'atelier peinture…

M. BALDACCHINO

C'est par rapport à la cabine de peinture.

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Je propose que nous passions à l'approbation en tenant compte des remarques formulées.

Le CHSCT adopte le document unique à l'unanimité.

VII. Arbre des faits de l'AT grave survenu à la menuiserie le 5/10/2011 (pour information)

Dr CHERIN

On m'a demandé de vous présenter l'arbre des causes, auquel un certain nombre d'entre vous, je pense, ont participé puisque si j'ai bien compris, cela s'analyse dans le cadre d'un groupe pluridisciplinaire piloté par le médecin de prévention. À partir de cet arbre des causes, on identifie un certain nombre de facteurs de risque pour faire des propositions en termes d'amélioration et de prévention pour éviter la récidive.

Cet arbre des causes est parti à la fois de la prise de service de l'agent qui s'est blessé jusqu'à son évacuation dans un service spécialisé dans les urgences de la main puisqu'il s'agissait d'une plaie de quatre doigts de la main droite chez une dame qui est droitière, je pense.

Le groupe de travail a identifié un certain nombre de facteurs de risque sur lesquels il a fait des propositions. Je vais les prendre un peu dans le désordre de l'arbre des causes.

- Il n'y avait pas de capot de protection sur la machine ; plus exactement, il y en avait un, mais il n'était pas adapté et par terre. Ce facteur de risque, essentiel et majeur, a été traité puisque vous avez acheté une nouvelle machine. Je suis allée hier voir dans l'atelier. Elle a été mise en place et elle fonctionne. Il s'agit cette fois-ci d'une machine aux normes, avec les bons dispositifs de protection, qui pourront être utilisés comme tels et éviter que la main ne se prenne dans la scie. Cela, c'est tout de même le principal facteur de risque.

- Parmi les autres facteurs, il y avait le fait que la dame était seule et que peut-être, les agents qui étaient de l'autre côté n'étaient pas formés sur ce qu'il faut faire en cas d'accident, n'avaient pas de formation de secourisme.

M. LEGENDRE

Si.

Dr CHERIN

Ils en avaient une, d'après ce qu'ils m'ont expliqué, mais elle était ancienne et non réactualisée. C'est ce que m'ont dit les personnes que j'ai rencontrées hier. Elles m'ont dit que vous aviez des formations, mais qui étaient anciennes, qui avaient au moins quatre ou cinq ans et qui n'étaient pas réactualisées. Cela fait partie des mesures de prévention de faire en sorte que vous ayez des notions, voire plus que des notions, en sauveteur secouriste.

Je rappelle que le sauveteur secouriste du travail ne permet pas de manipuler les blessés, contrairement à ce qu'on a dit tout à l'heure. La règle est : protéger, alerter, secourir. C'est organiser les choses pour que la personne soit prise en charge le mieux possible, en particulier savoir comprendre dans un atelier les risques spécifiques de l'atelier. C'est un travail qui doit se faire avec le médecin de prévention qui doit définir quels sont les risques spécifiques en fonction du Code du travail, qu'il faut ajouter à la formation de base éventuellement. Pour un atelier, il y aurait donc le risque électrique, et tout un tas de risques dont il faudrait veiller à ce qu'ils soient bien pris en

compte dans vos formations. C'était donc la deuxième grande mesure de prévention qui a été décidée à la suite de cet accident.

Il y a la procédure d'attente des secours et d'évacuation. En l'occurrence, un véhicule de secours a fait deux fois le tour avant de trouver la bonne entrée et la personne a été évacuée au niveau d'une porte qui n'était pas la plus pertinente. Il est probable que quelque chose soit à revoir dans la procédure ou veiller à ce qu'il y ait une procédure écrite de prise en charge des secours et d'évacuation.

Dernier point, le traitement du choc psychologique chez les collègues de travail. Ce que m'ont dit les collègues hier, c'est que les choses allaient maintenant correctement. Le médecin de prévention, le Dr MOREAU avait pris en charge les agents le lendemain de l'accident.

... Ce que m'ont dit les agents, c'est qu'ils avaient vu le médecin le lendemain de l'accident... Ce n'est pas très grave que ce soit le lendemain ou le jour même. Mais en tout cas, cela avait été fait pour proposer aux agents une prise en charge collective. Nous allons revenir sur une chose qu'on a dite ce matin en cas d'agression ou en cas d'autre chose : cela permet aussi au médecin de proposer une prise en charge individuelle pour les agents qui en auraient besoin, pour leur dire « vous pouvez venir me voir, je suis à votre disposition ».

Mme LEMOINE

Sans oublier la psychologue.

Dr CHERIN

Oui, en l'occurrence, elle l'avait proposée.

Mme DURKHEIM (psychologue)

Je suis d'accord avec ce que vous dites, nous avons intérêt à mettre les choses en place sous forme d'une procédure pour que chacun sache quel interlocuteur il peut solliciter.

M. LEGENDRE

Je voudrais revenir sur ce que vous venez d'exposer. Pour commencer, le nombre de personnes qui seraient formées au premier secours : il faut au moins deux personnes. Il y a souvent des personnes en vacances, des personnes qui sont en mission dans le musée. Je pense qu'il serait bien que tous les agents soient sensibilisés et pas uniquement deux personnes par atelier, qu'il ne s'agisse pas d'une notion de quota, mais une vraie notion d'efficacité.

Mme LEMOINE

D'abord, nous avions dit que c'était « au moins », un minimum. Je rappelle qu'avec Sophie LEMONNIER nous avons battu le rappel il y a deux mois ; je vous le dis parce que j'étais très surprise. J'ai été alertée par le service formation : on avait annulé des formations parce que le personnel ne s'y inscrivait pas. Nous avons donc battu le rappel pour que les agents viennent en formation. Ces formations se déroulaient à des dates qui avaient été choisies lors de la commission accident. Il y a aussi une responsabilisation de chacun à avoir. Si nous montons des formations sur un créneau de dates choisi, concerté, et qu'on m'annonce une semaine avant qu'on est en train

d'annuler l'action de formation faute de participant… Si je vous entends bien, on est complètement d'accord pour former tout le monde, mais vous, les représentants du personnel, essayez de faire comprendre aux collègues qu'ils sont aussi responsables de leur propre sécurité.

Dr CHERIN

La loi dit qu'il faut au moins un secouriste pour 20 personnes travaillant au moins 15 jours avec des machines dangereuses. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il fait qu'il y en ait toujours au moins une, et pour cela, il faut qu'il y en ait suffisamment, ne serait-ce que parce que si la personne qui est secouriste est celle qui se blesse.

Mme BERTHOMIEUX

Si je peux me permettre, sur la liste des formations, j'avais vu qu'il y avait cette formation au mois de juin.

Mme COTTEVERTE

Oui, et il y a une autre session jeudi et vendredi.

M. LEGENDRE

Il y a deux autres points. Il y a le fait que la personne soit seule dans la salle des machines. Il y a aussi des cas de figure où on part seul en mission dans le Musée ou sur un site d'exposition. Est-ce qu'il y a des choses à mettre en place par rapport à cela ? C'est détaillé, c'est mis en exergue dans le compte rendu des facteurs de risque.

Dr CHERIN

Si la personne est seule, il faut qu'elle ait un dispositif de prévenance.

M. LEGENDRE

Si une personne tombe inconsciente suite à une poutre en bois qui tombe par exemple…

Dr CHERIN

Il existe des dispositifs de protection de travailleur isolé. C'est un dispositif que les gens ont sur eux et lorsqu'ils perdent connaissance, qu'ils tombent, le dispositif se met à l'horizontal et cela permet d'aller immédiatement.

M. LEGENDRE

Il y a un autre facteur qui me semble très important dans la colonne des facteurs à risque. J'ai le compte rendu de l'arbre des faits. Il est juste stipulé que le carter de protection de la machine est au sol, à côté de la machine. Je pense que pour prendre conscience vraiment du facteur risque, il faudrait tout de même préciser que l'organe de protection était hors normes.

Dr CHERIN

Je l'ai dit tout à l'heure.

M. LEGENDRE

Oui, mais cela n'apparaît pas dans l'arbre des faits.

Mme LEMONNIER

Ce ne sont pas ces termes-là qu'avait employés ni le bureau de contrôle ni ANALYTEC.

M. LEGENDRE

J'ai deux types de compte rendu. J'ai le compte rendu avant l'accident où le rapport de vérification périodique produit par l'APAVE en 2009-2010-2011 mentionne que « le protecteur capot n'est pas utilisé en raison de sa conception inadaptée (selon l'utilisateur) ». Après l'accident, on a un vrai résultat de la vérification de l'APAVE qui stipule tout simplement, sans dire que c'est selon l'utilisateur, que le protecteur est inadapté pour la configuration. Au-delà de cela, d'autres systèmes de sécurité, c'est-à-dire l'arrêt du moteur est entre 0 et 10 secondes, alors que là, il dépasse…

Mme LEMONNIER

« Inadapté » et « hors normes », pour moi, ce n'est pas la même chose. Nous avons été assez attentifs à ce qui avait été écrit par l'APAVE et par ANALYTEC. Je parle de mémoire, car cela fait un certain temps que nous en avons parlé, plus de six mois. De mémoire, on a écrit que le carter n'était pas utilisé parce qu'inadapté. Le terme « hors normes » est un terme particulier…

M. LEGENDRE

Nous disons hors normes, car nous avons les preuves par A + B que la machine a été achetée en 1994 auprès du distributeur General industrie. Le capot protecteur n'est pas d'origine alors que la loi stipule que l'organe de protection doit appartenir à la marque et au modèle de la machine. Il a été installé entre 1996 et 1998. Cela veut dire qu'entre 1994 et 1996, il n'y a pas d'organe de protection. Il a été mis en place après modification en 1996, 1998 et 2011. Chose que nous n'avons pas acceptée.

Mme LEMONNIER

Le terme « normes » ou « pas aux normes » est un terme qui…

M. LEGENDRE

Qui veut dire ce qu'il veut dire.

Mme LEMONNIER

Qui a une certaine signification, qui est employé à bon escient par les organismes de contrôle qui sont réglementés, régentés, labellisés, qui sont capables de dire si nous sommes aux normes ou pas aux normes. Nous avons repris les termes qu'avaient employés l'APAVE et ANALYTEC. C'est pour cela que nous nous sommes bien gardés d'écrire que c'était hors normes parce que cela aurait

été une interprétation de ce qui avait déjà été écrit. C'est «inadapté ». Là, il est écrit que le carter de protection de la machine est au sol à côté de la machine. On peut écrire effectivement qu'il n'est pas utilisé parce qu'il est inadapté, mais de là à écrire qu'il est hors normes alors qu'il n'est écrit nulle part que c'est un carter hors normes. Cela me semblerait un peu délicat.

M. LEGENDRE

Ce n'est pas écrit, mais si nous, en tant qu'utilisateurs, nous ne l'avons pas utilisé... je n'ai pas amené les photos, mais quand on voit un bout de plastique bidouillé avec du plexiglas, des petites pattes en métal et des rivets, pour moi, on est dans le hors-norme.

Mme LEMONNIER

Selon vous.

M. LEGENDRE

Non, c'est dans la réalité de l'utilisation de la machine. Ce n'est pas pour faire plaisir à qui que ce soit. On peut expliquer cela aux doigts de ma collègue. Je parle concrètement de situation hors normes.

Mme LEMONNIER

Je pense que nous y avons tous passé beaucoup de temps et d'énergie. Nous sommes très embêtés pour Mme ABOUSSET. Je pense que nous avons fait beaucoup de choses pour que cela ne se reproduise pas et que les choses puissent rentrer dans l'ordre assez rapidement. Nous avons acheté une nouvelle machine. Nous avons déjà beaucoup discuté de cet accident grave au CHSCT de fin d'année dernière. Nous avons mis en place des mesures. Aujourd'hui, une synthèse est faite ici, je ne pense pas qu'il faille revenir sur ce qui a déjà été dit, ce qui a déjà été écrit, ce qui a déjà été convenu entre nous pendant de longues heures. Le terme « hors normes » est un terme qui veut dire quelque chose, qui me semble toujours relativement délicat à utiliser surtout quand il n'est pas utilisé par les personnes qui sont censées l'utiliser si elles en ont la possibilité.

M. LEGENDRE

Il y a tout de même quelque chose qui me dérange dans tout cela.

Mme LEMONNIER

La machine n'est plus là, le carter n'est plus là. Nous avons une nouvelle machine, avec son carter qui est mis.

M. LEGENDRE

J'ai récupéré ma collègue dans un état... On avait conscience du problème. Notre chef d'atelier, M. DUVIGNAU, à l'époque, a joué son rôle de responsable, a fait remonter l'information indiquant que la machine n'était pas aux normes, dans ces termes là, en 2007. Ensuite, plus rien. Jusqu'à cet accident. Le terme « hors normes » a été utilisé en 2007. Si vous voulez que nous ne l'utilisions pas, nous ne l'utilisons pas, mais en attendant, l'accident est réel et je vois dans le facteur de risque que

le carter de protection est simplement posé au sol, c'est qu'il y a une raison, et cette raison n'est pas détaillée. Cela me dérange énormément.

Mme LEMONNIER

C'est pour cela que je pense qu'il faut que nous précisions qu'il est inadapté à l'utilisation de la machine.

Mme AGUIRRE

Par rapport au débat qui vient d'avoir lieu, la question qu'on peut se poser, c'est : le travail a été fait au niveau de l'atelier, mais est-ce qu'on a dans les ateliers d'autres machines qui sont inadaptées ? Pour moi, si c'est inadapté, ce n'est pas bon. Est-ce qu'un recensement a été fait ? Est-ce que cela a accéléré les changements de ces machines qui, pour certaines, sont signalées ? Comme M. LEGENDRE le dit, c'est signalé depuis 2005.

M. LEGENDRE

On s'aperçoit que tout un tas d'actions sont mises en place à partir de cet accident.

Mme LEMONNIER

Ce n'est pas signalé depuis 2005, car je n'ai pas retrouvé d'écrit depuis 2005 qui signale que cette machine est inadaptée. En revanche, pour répondre à votre question. Les budgets 2012 et 2013 ont été augmentés pour pouvoir réparer ou changer certaines machines. D'autres machines ont été modifiées également. La seule chose qui n'est pas suffisante, c'est que ce n'est pas exhaustif puisque comme vous le demandiez tout à l'heure sur l'état des lieux, le diagnostic sur la totalité des machines est quelque chose que nous confierons à l'assistant en maîtrise d'ouvrage que nous souhaitons mandater sur cette opération. C'est très important pour nous que de savoir ce qu'il y a à faire de manière exhaustive et technique. Aujourd'hui, ce qui est réalisé, c'est, à l'initiative des chefs d'atelier, sur des machines qui posent des difficultés d'utilisation. À l'issue de ces constats, un certain nombre d'actions ont été entreprises, d'autres sont prévues sur 2013 car les budgets ont été très largement augmentés.

Mme AGUIRRE

Dans le cas d'un atelier où on sait qu'une machine a des protections inadaptées, on sait que les machines nécessitent des budgets conséquents, la consigne est-elle d'arrêter la machine, de la mettre hors service ?

M. BARBARET

Oui.

M. LEGENDRE

C'est en cela que légalement, nous avons aussi notre part de responsabilité parce que nous continuons à travailler.

M. BARBARET

La réponse est très claire : si la sécurité est en jeu, si un équipement de sécurité est inadapté, a fortiori hors normes ou inadapté, les instructions sont claires, on n'utilise pas la machine.

Mme AGUIRRE

C'est-à-dire qu'on ne pourra pas reprocher à un collègue ou à un chef d'atelier d'arrêter une machine…

M. BARBARET

Absolument. Nous sommes d'accord. C'est écrit au compte rendu. Encore une fois, Mme AGUIRRE, vous avez tout à fait raison. J'ai eu l'occasion de le dire, nous n'allons pas esquiver nos responsabilités en cas qu'encadrants et moi, en tant qu'administrateur de ce musée, mais je pense que le plus important maintenant, c'est de tirer toutes les leçons de cette affaire et que cela ne se reproduise pas. On n'est jamais en risque zéro, mais je souhaite qu'on soit en risque le plus proche possible de zéro. Votre question est très claire et ma réponse est très claire : un équipement de sécurité inadapté, qui met en risque un agent de ce musée, ne doit pas être utilisé.

Mme KARDIANOU

Je voudrais faire une remarque, je ne sais pas si c'est pertinent. Je sais que l'arbre des causes a été élaboré avec plusieurs contributions, l'ACMO, les OS, le médecin de prévention. Mais à la relecture, cela me gêne de voir entrer en scène le carter de protection juste après « elle maintient et pousse avec le plat de la main droite la pièce de bois ». Je ne sais pas s'il y a une incidence, ou si cela est important ou pas, mais ce qui me gêne, c'est que je pense que le carter de protection qui était inadapté doit entrer en scène bien avant, juste avant que la personne abaisse la lame de scie. Cela fait longtemps que le carter de protection est à côté. Ce n'est pas elle ; personne ne l'utilisait. Il était toujours à côté suite à son état de non-adaptation.

Dr CHERIN

Vous voulez dire par là qu'en fait, ce n'est pas elle qui est en cause.

Mme KARDIANOU

Voilà.

Mme BERTHOMIEUX

J'ai une question pour Mme LEMONNIER. Vous dites que vous avez augmenté largement le budget 2012-2013 pour les machines. C'est-à-dire que vous avez fini de recenser les machines qui n'étaient pas réglementaires et qui n'étaient pas dans les normes.

Mme LEMONNIER

Non, ce que j'ai dit, c'est que ce qui m'embêtait aujourd'hui, c'est que ce travail n'était pas exhaustif puisque pour ce travail exhaustif, nous attendons notre assistant en maîtrise d'ouvrage. Pour l'instant, toutes les sommes qui ont été demandées pour pallier les défaillances des machines qui ont été identifiées dans les différents ateliers, ont été affectées sur le budget 2012 -2013.

Mme AGUIRRE

J'ai des questions, parce que certaines choses n'apparaissent pas dans les facteurs de risques et qui apparaissent bien dans l'arbre des causes. Les problèmes de connaissance de téléphone, de dispositifs d'alerte apparaissent, mais après, on voit qu'il y a une grande confusion : qui doit alerter qui. On est plus dans un problème post-accident qui n'est pas du tout analysé là. Du temps a été perdu…

M. LEGENDRE

Il faut partir du principe qu'après l'accident, les pompiers mettent en sécurité l'individu, et ne sont pas amenés à faire un diagnostic médical. C'est le SAMU qui a mis une heure à venir.

Mme AGUIRRE

Il y a tout de même eu une perte de temps. Sur les accidents graves, dans le cas d'une hémorragie, chaque minute peut aggraver. Il apparait tout de même qu'il y a eu une extrême confusion. Il y a eu l'alerte. Cela peut être réglé avec une meilleure information. Là, c'est pareil, il ne faut pas se contenter de diffuser. Mais il faut vérifier que tout le monde a bien la bonne information, mais après, on voit bien qu'il y a eu des soucis pour alerter les acteurs internes, hormis les pompiers. Il y a tout de même une sacrée confusion.

Mme LEMOINE

L'enquête vous a été présentée en décembre de l'année dernière si ma mémoire est bonne. Je n'ai pas le souvenir dans l'analyse qu'il y avait eu cette confusion.

Mme BERTHOMIEUX

Ce qui se passe, c'est que beaucoup de collègues se servent encore des téléphones rouges.

Mme LEMOINE

Nous avons fait plusieurs communications suite à l'accident. Les gens sont aussi responsables de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues.

M. LEGENDRE

De toute façon, nous sommes allés plus vite en courant chez les pompiers qu'en passant par le standard pour les avoir. Après, il y a un autre détail, mais cela, c'est en interne, c'est que les pompiers qui passent devant la Comédie Française, on les attend au 101, on les voit faire le tour de la pyramide, repasser par Saint Germain l'Auxerrois pour arriver à l'oratoire, en plus pour emprunter une rampe d'accès où il y a des pavés, alors que par le 101, il y a un ascenseur. Mais là, il s'agit de la coordination des pompiers entre eux, caserne et pompiers internes.

Mme LEMOINE

Pour autant que je me souvienne, ils ne sont pas d'accord avec cela… Ce sont des professionnels…

Mme AGUIRRE

Les professionnels sont obligés de s'adapter aux contraintes, notamment les pompiers. Là, des contraintes sont apparues et ont posé des difficultés et il n'y a pas d'action. Ils connaissent à peu près les plans d'évacuation. Ceux qui viennent ne sont pas toujours ceux qui connaissent le mieux le terrain. Mais il y a des problèmes sur certains points d'évacuation. C'est mis en exergue.

Mme LEMOINE

Je me souviens de l'intervention du capitaine ORY dans cette séance où il n'était pas d'accord avec ce que vous êtes en train de dire. Celui qui connaît le métier, c'est tout de même le capitaine des pompiers, ce n'est pas nous.

Mme AGUIRRE

Les pompiers diront toujours qu'il n'y a pas de souci, ce sont des militaires.

Dr CHERIN

Le problème est que lorsqu'on écrit une procédure, en principe, on l'écrit pour le cas général. D'après ce que j'ai compris, l'évacuation qui a été faite pour la dame est celle qui permet d'évacuer avec un brancard allongé alors que l'autre évacuation ne le permet pas. Ils ne peuvent donc pas prévoir dans leur procédure : si la personne est assise, on prend tel ascenseur, si la personne est allongée... Cela devient trop compliqué. C'est pour cette raison que cela a été fait de l'autre côté avec les pavés.

Mme BERTHOMIEUX

Des exercices d'évacuation avaient été demandés à plusieurs reprises. Cela devait se mettre en route. Vous allez me dire que le capitaine ORY n'est pas là et que vous n'avez donc pas forcément la réponse. Mais ce serait bien que les exercices d'évacuation au niveau des ateliers soient faits. Ils ne savent pas vraiment où évacuer.

Mme LEMONNIER

Vous parlez d'exercices d'évacuation incendie, c'est cela ? Ce sont des choses qui s'organisent, difficilement et un peu longuement en effet, mais qui s'organisent au niveau de la DAMT, en lien avec le SPSI. Le sujet a été soulevé lors de l'élaboration du document unique avec la formation des équipiers de première intervention. Nous nous sommes déjà mis d'accord avec le SPSI pour regrouper les différents ateliers en zones à évacuer en même temps, à peu près dans les mêmes zones et avec les mêmes responsables d'évacuation serre-files et guides-files. Maintenant, il faut que nous organisions effectivement les exercices, mais le préalable est fait.

M. RUELLAN

Est-ce qu'il serait possible de mettre un panneau...

Mme LEMONNIER

Pour écrire quoi ?

M. RUELLAN

Mettre un panneau signalétique…

M. LEGENDRE

Pour signaler l'entrée du personnel à cet endroit et le nom de…

M. BARBARET

… Je propose que nous évoquions ce point lors du prochain CHSCT avec le capitaine. Nous aurons ainsi ses explications.

Mme AGUIRRE

… Avant-hier, un camion était stationné à la rampe de l'oratoire. Pour moi, ce n'est donc pas un accès pompier. Un accès pompier doit être libre tout le temps.

M. BARBARET

… s'il vous plait ! Si vous faites le travail des pompiers sans les pompiers, nous n'allons pas y arriver. Je propose que ce point particulier et toutes les observations que vous faites soient remontés d'ailleurs au capitaine avant le prochain CHSCT et il nous exposera précisément sa procédure la fois prochaine. Y a-t-il d'autres remarques ?

VIII. Procédure de prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure (plan de prévention) (pour avis)

M. CLEMENT

Nous reprenons là un dossier qui était venu devant le CHSCT le 22 septembre 2010. À l'issue d'une période d'étude, menée à l'époque par Coline GAUTHIER, le contenu d'un plan de prévention avait été adopté et mis à l'essai dans la direction qui en a le plus, la DAMT. Dans le dossier qui vous a été remis, il y a une erreur d'agrafage. Vous passez rapidement les premières pages. Le plan que je vais suivre est celui du rapport d'évaluation de la procédure puisque c'est ce que vous avez demandé. Cette procédure avait été mise en place au 22 octobre. Il y a une évaluation sur deux ans. C'est un dossier qui devait être présenté l'année dernière. La proposition au présent comité est d'étendre la procédure à l'ensemble du Louvre.

Du fait du petit décalage de dates, vous voudrez bien excuser des redondances ou des masculins / féminins, qui sont liés aux relectures successives. On parle toujours d'ACMO. La mise à jour n'a pas été faite de ce point de vue là. On parle suivant les cas de coordinateur ou de coordinatrice tout simplement parce que Dominique DUMONT, au sein de la DAMT, a pris la relève pour cette fonction et devient coordinateur pour des raisons liées à l'activité de gestion des risques majeurs.

Je replace rapidement le contexte. Il s'agit de l'application du décret 92.158 de février 1992 lié à l'intervention, au sein du Louvre, donc déclarée entreprise utilisatrice, d'entreprises extérieures, notion qui s'applique soit à tous travaux qui font 400 heures par an et plus et à un certain nombre de travaux déclarés dangereux dont la liste est fixée par la réglementation et jointe au présent rapport.

Je rappelle que la notion de travaux n'est pas restreinte à la notion de travaux du bâtiment, sinon, nous ne ferions pas cet exposé aujourd'hui, mais elle a été étendue à toutes les activités techniques, intellectuelles, scénographiques, culturelles, de nettoyage et de maintenance en rapport avec la génération d'un risque par le travail d'une entreprise extérieure, à une exception, qui est une procédure plus simple : procédure liée au transport et aux livraisons.

Dans un premier temps quelques chiffres. Que s'est-il passé depuis la mise en place ou le test de la procédure, donc 2009. En deux ans, 67 plans de prévention ont été réalisés, dont vous voyez la répartition dans le premier tableau. Évidemment, 50 pour la seule DAMT, mais d'ores et déjà, sans attendre la généralisation, un certain nombre de plans pour la DMO, quand elle sort du cadre de chantiers clos et indépendant, de la DPPEA, de la DRHDS essentiellement pour le service intérieur, de la DAMC, cela a été rappelé tout à l'heure pour l'auditorium, mais aussi pour des manifestations faisant intervenir des prestataires dans le musée pour les manifestations de la DAMC hors auditorium, la DPCCR pour des interventions techniques particulières, l'informatique pour du matériel et des réseaux, la DASV pour des activités de surveillance. Vous avez donc la répartition.

Au fur et mesure de ces 67 plans, la procédure a été améliorée dans le détail, les principes adoptés au précédent CHSCT n'ayant pas été modifiés. Les lecteurs attentifs auront remarqué que l'annexe 9 n'est pas à jour, mais nous y veillerons. J'ai vu après l'assemblage que c'était la première qui a été constituée. Sur le fichier que nous allons utiliser, bien entendu, nous mettrons la dernière liste des membres du CHSCT.

Ensuite, si l'on veut voir au fur et à mesure du temps ce qui s'est passé, cela ne donne pas grand-chose, ce n'est pas linéaire. On voit que fin 2009, il n'y avait pas beaucoup de plans de prévention, et que la montée en charge se fait en 2010. Mais ce n'est pas linéaire, c'est en fonction des besoins des directions. Le vert est dominant, c'est donc la DAMT. Vous trouvez les différentes directions. La progression est que d'autres directions nous ont sollicités pour mettre en place des plans de prévention au fur et à mesure que des risques vient d'être identifiés.

Nous passons ensuite dans le détail du fonctionnement, en page 6. L'essentiel de l'identification des risques commence à l'élaboration du besoin, c'est-à-dire dans les cahiers des charges, dans les démarches, déjà, il faut prendre en compte cette notion. Cela veut dire que déjà dans un cahier des charges type, le plan de prévention type figure s'il ne s'agit pas d'un chantier clos et indépendant nécessitant une coordination.

Cela s'est donc fait progressivement. Il est rappelé qu'au moins trois jours avant la date fixée, le coordinateur doit transmettre les informations à tous les participants, informer, inviter. Comme prévu, sont invités tous les experts, mais comme c'est le cas en général, il y a les deux personnes légalement obligatoires, le représentant du musée, le représentant de l'entreprise extérieure, ainsi que le coordinateur des plans de prévention et les participants experts qui peuvent participer, le CHS par le canal de Brigitte COTTEVERTE, le SPSI pour la partie incendie, l'ACMO. Le besoin est identifié, la visite se fait avec l'ensemble des personnes disponibles, avec deux personnes qui légalement sont obligatoires.

Nous nous sommes demandé combien de temps tout cela prenait. Les temps de traitement des plans de prévention sont assez variables. Ce sont de petites unités. Lorsque cela porte sur une dizaine d'évènements, les tableaux statistiques semblent impressionnants. Mais la DRHDS n'est pas particulièrement un mauvais élève. Il se trouve que sur les quelques plans de la DRHDS, il y a eu un long circuit puisque le principe adopté est le suivant : on fait la visite, on fait un plan de

prévention qui est accepté par l'entreprise comme provisoire et comme un minimum des mesures de sécurité à prendre, et on finit le circuit entre les experts pour que chaque avis soit reçu. La DAMT a l'air d'aller très vite, mais évidemment, c'est celle qui en fait le plus. Je pense que plus on généralisera, plus cela sera simple. Le coordinateur est toujours à la disposition des directions et services.

Je rappelle le rôle de chacun. Le donneur d'ordre est celui qui représente légalement dans un marché, dans une commande publique et dans tous les aspects de sa commande l'établissement du Musée du Louvre auprès du responsable de l'entreprise extérieure. C'est lui qui est à la base de la rédaction du besoin, de la prise en compte des contraintes. Nous avons travaillé avec la DFJ pour que la clause de plan de prévention soit intégrée d'office dans tous les marchés en préparation, toujours avec la même exception : s'il s'agit d'un chantier clos et indépendant. Grosso modo, la mise en place de cette procédure pour un donneur d'ordre représente une journée de travail.

Le coordinateur a pour rôle d'identifier les opérations qui nécessitent un plan de prévention, et de suivre les plans pour voir ceux qui vont venir en expiration – je parle de marchés qui s'échelonnent sur plusieurs années – et éventuellement alerter les donneurs d'ordre. Il accompagne dans toutes les démarches les donneurs d'ordre et les relance pour regrouper les documents nécessaires, les habilitations, tous les documents nécessaires pour s'assurer que l'entreprise extérieure travaille en toute régularité au Louvre. Il a une action de gestion. C'est ce que nous avons gagné par rapport à la situation antérieure. Je rappelle que par le passé, un plan de prévention retournait à l'entreprise extérieure après que l'opération soit terminée. La DAMT a pris à charge et déclare pouvoir prendre à charge cette mission de gestion des plans de prévention pour le compte de toutes les directions du Louvre.

Enfin, il y a l'aspect formation, qui jusqu'ici est informel, mais à mon avis, il y a un besoin de formalisation de la formation, c'est-à-dire apprendre aux donneurs d'ordre les principes, la procédure d'élaboration. Comme je le disais, actuellement, c'est fait de façon plutôt informelle lors de la réunion, lors des rendez-vous du fait de la présence quasi systématique du coordinateur à toutes les réunions préparatoires, et également la présence quasi systématique du ou des ACMO. Je me souviens que quelques ACMO ont participé dans les différentes directions. Là, je ne sais pas si vous y êtes tous passés, j'ai oublié, je me souviens de deux d'entre vous. Cela veut dire qu'au fur et à mesure qu'on fait un plan de prévention, on a fait en sorte que ce soit vraiment reproductible et que la démarche soit aisée.

Le rôle des ACMOs va prendre plus d'importance dans des directions qui sont moins techniques. Je vais prendre intentionnellement un département scientifique. Qu'est-ce qu'un plan de prévention dans un département scientifique ? C'est un restaurateur qui a des tâches compliquées à entreprendre, qui a un échafaudage, des choses comme cela, mais ce n'est pas le restaurateur qui vient dans le département des objets d'art avec son pinceau et sa mallette. La notion de travaux doit tout de même rester à sa juste dimension.

Les ACMOs participent aux visites et donnent leur avis. Il a été demandé dans le cadre du bilan quel était le temps passé par un ACMO. On estime que globalement, la participation à l'élaboration d'un plan de prévention est une demi-journée, mais il y a des exceptions que vous citerez peut-être dans la discussion. En plus, vous êtes inégaux devant l'expérience. Certains pratiquent couramment, d'autres découvrent au fur et à mesure de nouveaux domaines. De ce point de vue, le jour J, tous les ACMOs ne sont pas à égalité. Le temps passé est donc à évaluer en fonction de la difficulté.

De plus, en cas d'incident, actuellement, on peut prévenir en amont de certains risques induits dans la mesure où on en prend connaissance. Cela se fait au fur et à mesure de l'expérience des coordinateurs. J'ai dit que Dominique DUMONT prend la relève de Coline GAUTHIER, mais il prenait déjà sa relève en son absence, donc l'intérim de façon réciproque. Ils seront toujours deux à assister les donneurs d'ordre.

Il a été fait une enquête auprès de onze acheteurs. La statistique a ses limites, mais il s'agissait de montrer les préoccupations. Ils ont le sentiment majoritairement, six sur quatre, d'être autonomes dans la rédaction de leur plan de prévention, mais huit sur les onze estiment tout de même qu'ils ont besoin de l'accompagnement du coordinateur, et le rôle de l'ACMO est apprécié tout autant. Je le souligne parce que cela n'a pas toujours été le cas. Le rôle de l'ACMO n'était pas toujours perçu, en période de préparation de travaux, comme un apport à la préparation du travail. Il y a une évolution positive de la perception de l'ACMO, mais toujours sur les onze personnes interrogées, ce ne sont pas des centaines de personnes.

La demande de formation réelle et la compréhension de la procédure sont bonnes. La procédure, avec les ajustements qui ont pu être faits, mais qui sont mineurs. Le fait d'avoir voulu faire un tableau « exhaustif », qui laisse la porte ouverte aux risques inconnus, mais qui permet surtout d'avoir un aide mémoire, a été apprécié.

Voilà ce qu'on peut dire principalement sur le bilan de deux ans d'application.

Les conclusions que l'on peut en tirer sont d'abord que l'on peut généraliser. Il nous avait bien été demandé l'année dernière de ne pas venir trop vite devant vous. Nous vous proposions la généralisation tout de suite, il a été demandé que soit fait un bilan préalablement.

En conclusion, nous proposons de diffuser la procédure d'élaboration dans l'ensemble des directions. Je rappelle le principe : chaque directeur, assisté d'une personne compétente en matière de sécurité, en l'occurrence l'ACMO et le coordinateur, peut à un moment donné dire à une entreprise extérieure : je valide votre plan à titre provisoire et je vous impose d'appliquer ces mesures de sécurité en tant que de besoin, mais je laisse au président du Louvre, qui est le garant pour tous, la possibilité d'observations complémentaires, de compléments au plan, lesquels peuvent venir des experts ou, dans un certain nombre de cas, sont précisés par la réglementation en fonction de la durée, du changement d'activité. Il y a des additifs au plan qui sont faits autant que le prescrit la réglementation, mais aussi autant que le demandent des experts du Louvre, le SPSI, le médecin du travail, les représentants du personnel du CHS, les ACMOs et le coordinateur des plans de prévention.

Nous envisageons de façon formalisée cette fois-ci puisque cela va concerner plus de monde, une formation au plan de prévention. Le programme, c'est le plan. Pour la forme exacte, nous verrons en fonction de vos réactions aujourd'hui, et des réactions des directions concernées.

Sont annexés :

- le projet de note de service, c'est un peu formel, cela dit à chaque directeur : vous pouvez nous solliciter pour faire un plan de prévention, voilà les domaines d'intervention du plan de prévention ;

- le plan de prévention type qui sera toujours sur site partagé ; pour le moment il est sur un site DAMT, il sera sur un fichier commun pour toutes directions du Louvre ;

- les annexes qui seront remises à jour.

L'ensemble est soumis à vos observations et à votre avis.

M. BARBARET

Merci. Y a-t-il des remarques ?

M. GUILLAUD

Déjà, nous sommes heureux de voir, 20 ans après l'apparition du décret, la possibilité pour les donneurs d'ordre d'être enfin formés aux procédures des plans de prévention et que cela soit normalisé et généralisé pour l'ensemble.

Mme MULLER

Une remarque : nous avons constaté à plusieurs endroits dans le document que la co-activité, telle qu'elle est expliquée, ne concerne de manière explicite que la co-activité entre entreprises, le Louvre n'apparaît pas comme co-acteur. Sur le projet de note de service, il est dit *« Son objectif est de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même site »*. On sait bien que l'objet est la co-activité avec le Louvre, mais cela n'apparaît pas de manière visible, même dans l'entame de la note.

M. CLEMENT

C'est exact. Effectivement, la première co-activité visée est le Louvre entreprise. Nous sommes désignés comme entreprise. Il peut y avoir : entreprises utilisatrices, entreprises extérieures, et éventuellement un sous-traitant. Effectivement, on peut préciser cela dans le premier paragraphe.

Mme MULLER

Sur la page 15 du plan de prévention, pour exemple, sur le risque co-activité, il y a la source du risque c'est « interférences entreprises – entreprises » ou interférences « entreprises – public », mais entreprises – EPML » n'y est pas. Formellement, cela fait bizarre.

M. CLEMENT

Oui, parce qu'a priori, l'entreprise utilisatrice et l'EPML y sont systématiquement. Ce n'est donc pas une option. Là, ce sont des options. Il y a toujours co-activité, par définition, ne serait-ce que par la présence d'un surveillant dans une salle pour prendre l'exemple type. On part du principe qu'il y a toujours une co-activité avec le Louvre.

Mme MULLER

Très bien. Cela me mène à une autre remarque. Je peux me tromper, mais dans les mesures préventives, restons sur le risque co-activité, « interférences entreprises –public », « faire les travaux pendant les heures de fermeture du Musée, baliser les zones à risque », je n'ai pas vu l'équivalent avec l'information des services concernés spécifiquement. Je prends l'exemple récurrent de la question de la mise en cire. Je n'ai pas vu de précision « avertir le service concerné du lieu où il y a co-activité au moment où elle a lieu ». Sur les mises en cire, on sait qu'il y a eu des difficultés, des

chefs de service qui n'étaient pas informés. Cela arrivait régulièrement, c'est moins le cas maintenant.

M. CLEMENT

Je pense qu'en général, cela doit figurer, tout en sachant que malheureusement, nous avons été obligés de tenir compte de toutes les procédures existantes et nous avons déjà des annexes abondantes.

Mme MULLER

En fait, il s'agit surtout de qui alerter. On sait bien qu'il y a des difficultés de communication entre services.

M. CLEMENT

Je ferai une lecture attentive, mais cela ne gêne en rien d'être mis en page de garde.

Mme AGUIRRE

Ce n'est pas forcément le service donneur d'ordre.

M. CLEMENT

Non, c'est le service qui est en co-activité effective.

Mme MULLER

Sur la question des visites d'inspection commune, les participants possibles sont les ACMO, donc le service de prévention, mais le médecin de prévention n'apparaît pas comme possiblement assistant.

M. CLEMENT

Non, parce que le médecin de prévention précédent n'était pas demandeur. Il estimait que c'était plutôt du ressort des spécialistes des travaux à réaliser. Par contre, son rôle est précisé : il doit pouvoir intervenir sur le plan de prévention. Il est dans le circuit de circulation. S'il y a une demande différente, cela peut être modifié, mais c'était la situation antérieure.

Dr CHERIN

Je crois qu'il faut être pragmatique. Je n'aurai jamais le temps de le faire. De plus, ce sont des réunions qui sont souvent programmées à la dernière minute. Il n'est pas possible de se joindre à la dernière minute et d'annuler la consultation prévue depuis longtemps. En revanche, j'en ai déjà vu passer un où effectivement, on m'a demandé mon avis au cours de la circulation.

Mme MULLER

C'était juste la question de la possibilité. Nous nous doutons bien qu'en termes pratiques, c'est compliqué. Nous-mêmes, nous avons la possibilité de venir et nous ne venons pas.

M. NGUYEN

Concernant les plans de prévention, ce qui nous intéresse au niveau du CHSCT surtout, c'est de savoir s'il est réellement appliqué sur le terrain. C'est cela la difficulté. On a vu cela par exemple sur la livraison, nous avons une difficulté de faire appliquer ces plans de prévention. Un dossier, c'est très bien, cela aide, mais la difficulté est de le faire appliquer. Est-ce que dans les prochains plans d'action, il est prévu d'améliorer cette application ?

M. CLEMENT

Oui, suivant l'activité, puisque là, on raisonne par activité. Vous avez évoqué vous-mêmes les difficultés intrinsèques à la surveillance dans le cadre de ce CHSCT. C'est exactement ce cadre là aussi. C'est la difficulté de la personne qui est chargée de suivre l'opération. Pour le moment, il faut que cela soit un outil. C'est considéré comme un outil de suivi. Plus il est facile à utiliser – le premier sondage a donné l'impression que cela répondait... Pour le moment, aucun donneur d'ordre ne nous a dit que c'était trop lourd, que cela ne servait à rien. Le fait que nous ayons renvoyé en annexes toutes les consignes diverses et variées permet aux gens de ne lire que celles qui les intéressent. Cela a donc l'air d'être un bon outil. Cela ne remplace pas le suivi des opérations, c'est un outil. Je pense que c'est efficace.

Mme LAIDAOUI

Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, à la livraison, il n'y a pas de plan de prévention. Nous avons des protocoles de chargement, que nous faisons appliquer. Pour les fonds, nous avons mis en place des protocoles de sécurité avec la liste des entreprises qui viennent, les noms des personnes. Toute personne qui refuse d'obtempérer par rapport à tous ces protocoles qui ont été signés se voit empêchée de pénétrer dans le musée. On lui demande de sortir. On est là sur les problématiques de livraison, transports de fonds. C'était vraiment eux qui posaient problème, qui refusaient de mettre les bras dans l'espace aire marchandises, aire livraison œuvres. Cela a été réglé puisque depuis maintenant deux mois, tous les protocoles ont été signés avec toutes les sociétés prestataires. À la livraison, les agents ont un moyen de pouvoir faire sortir les sociétés qui n'appliquent pas cela. Cela va se régler : le protocole chargement, et le protocole sécurité, mais comme ce sont des va-et-vient, il n'y a pas de plan de prévention parce que ce ne sont pas des travaux ou des prestataires qui sont à demeure chez nous.

M. GUILLAUD

Nous avons les visites pour les plans de prévention le matin où on voyait l'après-midi l'inverse de ce qui avait été donné dans le plan de prévention. On voyait le matin « jamais on ne doit monter sur un mur de 4mètres de haut avec un marteau-piqueur sans casque et sans chaussure de protection », l'après-midi, il est sur le mur à 4 mètres de haut sans casque et sans chaussure de protection. C'est complètement hallucinant. Dans ces cas là, qui doit-on contacter ? Comment réagir ? On peut leur dire n'importe quoi, de toute façon, il n'y avait pas de compréhension. Que fait-on ? Qui contacte-t-on ?

M. CLEMENT

Si c'est considéré comme technique, c'est la vigie. Deux numéros sont utilisables en permanence sur le plan. Quand ce sont des défauts, des réparations, c'est la vigie technique, et vous

savez que le SPSI répond à tous les appels et fait suivre. Dans le plan lui-même figurent les numéros d'urgence suivant les circonstances.

Mme MULLER

Dans l'absolu, nous nous réjouissons des plans de prévention et de leur généralisation. Après, c'est vrai que la question du suivi et de ce qu'on a comme outil pour imposer ce qui a été prévu se pose. Quelque chose qui est systématique et récurrent : les encombrements VDI. Il est spécifié que la VDI n'est pas un lieu de stockage. Néanmoins, elle le demeure. Visiblement, dans le prochain CHSCT, il serait intéressant de mettre à l'ordre du jour la question du stockage et de l'archivage comme problématique transversale sur tout l'établissement. La question de la contrainte demeure posée.

M. CLEMENT

La contrainte figure dans les clauses de commande ou les clauses de marché. Il ne faut pas mélanger ce que l'on veut et la façon dont on l'impose s'il faut l'imposer. Vous voyez dans le texte la partie « élaboration du besoin », effectivement, il faut élaborer en même temps le moyen, mais aussi les moyens de contrainte. En matière de marchés, cela s'appelle les pénalités ou l'expulsion en cas de faute grave d'un intervenant, de façon temporaire ou définitive. Cela se recoupe avec le règlement intérieur de l'établissement qui est joint, au même titre que ce plan à tous les marchés du Louvre aujourd'hui.

Mme KARDIANOU

J'ai vu à plusieurs reprises que « la DAMT a mis en place et a élaboré ». Je pense que vous êtes les mieux placés actuellement pour conseiller vu votre expérience par rapport au nombre de plans de prévention que vous avez eus à faire. Maintenant, et c'est une bonne chose, le Musée s'ouvre vers les autres secteurs. C'est vrai que pour la DPPEA, la DSI, cela se résume à deux ou trois interventions. À plusieurs reprises, il apparaît dans votre présentation « *Toutes les démarches ne sont pas évidentes pour les responsables de marché* ». Un peu plus loin, vous dites « ... *généralisation de la procédure... circuit informatisé* », c'est-à-dire faciliter un peu l'accès. Un peu plus loin, vous dites clairement « *Il dépend après à chaque donneur d'ordre d'appliquer la procédure* », et encore une fois, nous croisons les doigts et nous espérons qu'ils vont vraiment se saisir de cet outil et qu'ils vont l'utiliser. C'est ce que nous souhaitons. Je ne veux pas rester dans les vœux pieux, je veux que ce soit vraiment quelque chose qu'ils utilisent. Comment va-t-on faire ?

À un moment, vous parlez aussi de formation pour la coordination de plans de prévention. Vous parlez de la formation « apprendre aux donneurs d'ordre les principes ». Oui, c'est très bien. Comment va-t-on le faire, surtout par rapport à leur sensibilisation au sujet et pour qu'ils « tiltent » sur la liste des travaux dangereux ? Sur le n°21 de la liste, il est sûr que nous n'avons pas de travaux en milieu hyperbare.

M. CLEMENT

Hyperbare non, mais vous avez les opérations d'anoxie qui sont à pression courante, mais avec un gaz non respirable.

Mme KARDIANOU

Voilà. Donc, sur cette liste de travaux dangereux, il faut faire une sorte de lexique, de traduction pour les chefs de service ou de département, qui sans vouloir les viser, ne sont pas toujours très sensibles et à cheval sur les arrêtés. Il est sûr que quand ils verront « les travaux exposant à des substances et préparations explosives », ils ne vont pas continuer à lire. Ils vont dire « nous ne manions pas d'explosif, donc nous n'en avons pas besoin ». En bas, dans les salles des sculptures romaines, il y a des échafaudages qui vont jusqu'au plafond et des restaurateurs interviennent depuis deux semaines, montent, descendent, font des sondages ; je ne sais pas s'il y a quelque chose derrière. Je ne sais pas si cela fait « tilt dans leur cerveau » que finalement, c'est un travail dangereux, etc. Je pense qu'il faut faire un travail pédagogique.

Mme MULLER

Pour aller dans le sens de ce que disait Alexandra, il nous paraitrait plus qu'opportun d'ajouter dans le plan de formation HSCT à venir une formation pour les donneurs d'ordre.

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques ? Très bien. Je propose que nous passions à l'approbation de cette procédure.

Le CHSCT approuve la procédure à l'unanimité.

IX. Evaluation du risque champs électromagnétiques lié à l'installation des beacons nécessaires au fonctionnement des nouveaux audio guides (pour information)

M. CLEMENT

D'une part, principalement la DPC, dans le cadre du développement du nouveau guide multimédia, et d'autre part, d'autres acteurs ont été amenés à développer des produits sur base WiFi qui portent différents noms. Cela nous a conduits à demander à un expert des préconisations. Bruno ZEITOUN va vous exposer les principes généraux, je vais vous expliquer comment nous avons fait du point de vue de la vérification des conditions sanitaires, respect de la santé.

M. ZEITOUN (Directeur DSI)

D'une manière générale, la DSI a toujours favorisé les réseaux filaires par rapport aux réseaux WiFi, donc sans fil, pour plusieurs raisons, la première étant sanitaire, la deuxième étant de sécurité informatique. Cependant, dans certains cas, ces réseaux sans fil sont obligatoires ou nécessaires pour relier des points distants entre eux ou pour relier le réseau à des appareils qui n'ont pas de connecteur filaire, pas de prise pour être connectés directement au réseau.

Plusieurs sujets sont concernés par cette question du réseau sans fil. Le premier, le plus important, qui est en grande partie l'objet de ce point de présentation, est le projet porté par la DPC sur les audio guides sur Nintendo 3DS. Ces appareils doivent contenir une information d'audio-guidage qui nécessite des mises à jour fréquentes puisque les expositions sont renouvelées et que le contenu

évolue. Or, ces appareils, qui ont été choisis à l'issue d'un partenariat avec Nintendo, n'ont pas de connecteur physique filaire pour justement mettre à jour ces contenus. Le seul moyen de communiquer, donc de modifier le contenu de ces appareils est une liaison WiFi. C'est pourquoi, dans différents endroits qui seront explicités, il a été prévu d'installer des bornes WiFi pour télécharger à l'intérieur de ces matériels les nouveaux contenus, pas tous les jours, mais à fréquence régulière. C'est le premier sujet.

Le deuxième sujet est le suivant. Il s'agit d'offrir un nouveau service complémentaire sur l'audio guidage à l'ensemble des visiteurs et de proposer la possibilité aux visiteurs porteurs d'un téléphone un peu sophistiqué de télécharger des applications d'audio guidage moyennant un coût d'achat qui sera à déterminer. Par définition, il était absolument impossible d'imaginer que les gens se connectent physiquement avec un câble sur leur téléphone. Le seul moyen est de proposer une radio WiFi.

Troisième projet, mais qui est plutôt dans le futur : il s'agira sans doute de prévoir des douchettes WiFi pour contrôler les billets dans certains cas où l'installation de contrôles d'accès physiques et filaires n'est pas possible. Mais ce sujet est pour l'instant décalé en raison du blocage du projet billetterie et notamment dans sa fonction de vente en ligne et de contrôle d'accès. Cela, c'est pour la partie WiFi.

Une autre chose importante à dire également, ce qui va être développé, toujours pour l'audio guidage, ce sont les différentes bornes, qui ne sont pas des bornes WiFi au sens propre du terme, mais des bornes de géolocalisation qui permettent aux visiteurs porteurs de Nintendo DS dont je viens de parler de savoir dans quelle salle ils sont et donc se repérer sur les plans et par rapport aux contenus présentés dans ces dispositifs d'audio guidage.

Voilà aujourd'hui, à notre connaissance, le panorama de ce que nous savons par rapport à ces réseaux sans fil et des questions sous-jacentes par rapport à ces réseaux. Il a semblé important par rapport à ce qu'implique la nécessité d'utiliser ces technologies, de faire une étude sur les puissances dégagées par ces différentes bornes et ces différents dispositifs et de mesurer l'effet par rapport aux normes en vigueur. Là, je rends la parole à Jean-Pierre CLEMENT qui va vous exposer ce qui a été fait en termes d'études et ce qui va être fait dans les mois qui viennent.

M. CLEMENT

Avec Nintendo, nous avons travaillé d'une part sur un produit en développement, sur lequel nous avions beaucoup d'inconnues au départ, ce qui pour beaucoup a motivé l'expertise, et qui est les fameuses bornes, *beacons* en anglais. Ce sont des bornes émettrices, qui envoient un signal. Leur définition n'était pas complète au moment de l'ouverture de l'expertise. Par contre, nous avions une déclaration de conformité aux décrets en vigueur en France. Nous avions juste un certificat de conformité, mais pas beaucoup plus de détails.

Nous pensions pouvoir tout de suite mesurer les bornes installées – environ 450 sont installées dans les salles du Louvre – et par rapport au cahier des charges que nous avions donné à l'expert, nous avons été obligés de nous adapter. Nous avons fait ce qu'on appelle un point zéro, c'est-à-dire la mesure des rayonnements existants avant qu'on installe quoi que ce soit, afin de calculer ce qu'on allait rajouter et quelles allaient en être les conséquences.

Nous avons demandé à l'expert d'établir et de vérifier la conformité à la réglementation, principalement un décret qui fixe les limites d'exposition pour l'homme, que ce soit le corps entier, la tête, les membres, et également aux recommandations de l'Agence française de sécurité sanitaire d'environnement et du travail, AFSSET, de toutes les installations décrites dans le projet, d'une part les fameuses balises et d'autre part des émetteurs WiFi traditionnels tels que ceux qu'on peut détenir à son domicile.

Je vais rentrer dans le détail. On retrouve ici la partie WiFi proprement dite, c'est-à-dire des bornes qui transmettent des données. Les bornes WiFi, c'est exactement comme le téléphone portable. Si on s'en sert intensément, « cela chauffe », de façon infinitésimale, c'est vrai. Si vous téléphonez tout le temps, l'appareil dégage un rayonnement. De même quand il s'agit de saisies de données. C'est exactement le même principe.

On trouve un paquet très concentré, qui est le stock room, le lieu où sont entreposées toutes les consoles en cours de chargement de programme. Cela veut dire que c'est un endroit qui n'est pas un poste de travail permanent pour le personnel, par contre, c'est là où on aura le plus gros débit, donc le plus grand rayonnement, en particulier la nuit quand les matériels sont tous rangés, mais pas uniquement. Je l'ai défini pour les experts comme étant un poste de travail non permanent. La personne rentre et sort. Je l'ai distingué de la surveillance de salle.

Dans les guichets de distribution, on trouve différents types d'émetteurs WiFi en fonction des besoins.

Ce qui est déjà installé, c'est uniquement ce qui sert à charger les consoles Nintendo. Ce qui est en cours d'étude d'installation, ce sont les stations qui vont servir au chargement sur les smartphones et les téléphones évolués.

Une chose que nous avons prise en compte, car nous avons voulu prendre en compte tout rayonnement, c'est le projet de contrôle de billetterie, qui n'a strictement rien à voir, mais c'est encore une borne WiFi. Nous avons donc fait une hypothèse sur cette borne WiFi puisque celle-là, physiquement parlant, c'est la plus proche du corps d'un agent du Louvre. Évidemment, nous l'avons prise en compte. C'est donc la partie WiFi.

La partie balises ou beacons – je ne l'ai pas représentée parce qu'on la trouve un peu partout dans le Louvre, je vous montrerai des photos si vous le souhaitez – c'est généralement distant de plus de 2 mètres d'une personne, par contre, c'est un peu n'importe où et c'est totalement différent. C'est un signal émis qui est cinq fois inférieur à une borne WiFi et qui en plus fonctionne 60 fois moins longtemps puisque c'est une impulsion toutes les minutes. Pour ceux qui ont essayé la console Nintendo, quand vous êtes dans une salle, à un moment donné, vous ne bougez pas, et on vous dit que vous vous êtes déplacé. Cela veut dire que la balise la plus proche vient d'envoyer une impulsion et que vous étiez plus proche de la balise qui dormait. La géolocalisation au Louvre est un peu sautillante. Je ne parle pas du commentaire scientifique et de la présentation des œuvres qui sont Louvre jusqu'au bout des ongles, mais l'aspect sautillant de Nintendo, vous le trouvez dans la localisation. C'est donc parce que la borne émet un signal toutes les minutes.

Nous avons fait une mesure de rayonnement reçu. Nous avons fait un échantillonnage de salles. Nous avons fait des mesures générales plus trois salles témoins. Nous avions dit « non équipées » ou « avant mise en service » ; en fait, cela a été partout « avant mise en service ». Nous n'avons pas pu travailler après mise en service. Il y a la salle qui a le moins de rayonnement à la base, la salle

Saint Louis. Nous avons choisi des salles en fonction des mesures sur Rivoli, sur le quai de Seine. Après, nous avons demandé à l'expert de simuler le rayonnement pour faire les calculs, pour faire les préconisations, soit de déplacement dans le cas des balises, soit d'implantation dans le cas des bornes WiFi.

Pour les émetteurs WiFi, la diapositive reprend ce que je vous ai dit, trois zones principales, les postes de travail permanent, qui sont les postes de contrôle et les comptoirs de location ; un poste de travail non permanent qui est le local de stockage ; et l'environnement des autres émetteurs, donc les bornes de téléchargements. Il y a donc eu trois rapports, un rapport pour chacune de ces catégories et un rapport de préconisations.

En phase II, qui devrait avoir lieu au mois de septembre pour avoir le rayonnement maximal, nous allons faire l'ensemble des mesures en fonction du respect des préconisations, mais comme vous allez le voir, celles-ci se sont avérées, dans l'état actuel des choses, relativement simples.

Pour être clair vis-à-vis du CHS et des instances de l'établissement, nous n'avons pas sollicité Nintendo pour faire l'expertise, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, ils avaient un produit en développement pour lequel les informations sont arrivées au fil de l'eau. Ensuite pour préserver l'indépendance de l'établissement. Nous avons consulté trois prestataires : un qui m'a été proposé par le correspond radio protection du Louvre ; un qui m'a été proposé par la DRHDS ; un qui avait déjà travaillé pour le Louvre.

C'est le cabinet AEXPERTISE qui a été missionné. Il a commencé par cadrer, c'est-à-dire définir quels sont les différents types de radiofréquences et quelles sont les limites d'exposition du corps humain. Il faut savoir que dans la vie courante, le vecteur de transmission principal, c'est le portable et le smartphone. On tombe sur d'autres bandes de fréquence que nos bornes WiFi, mais c'est tout de même le mode dominant.

Ils ont commencé par faire un balayage à partir de toutes les fréquences disponibles. On raisonne en volts / mètre pour les champs électriques. Suivant les catégories de fréquence, les niveaux de référence varient de 28 à 61 volts / mètre.

Le résultat des mesures. Pour le WiFi, au comptoir de vente de la mezzanine Richelieu, pour le moment, au point zéro, avant mise en place du matériel, nous avons 0,13 volt/ mètre, soit 215 fois moins que la valeur de référence. Ce n'est pas ce que nous allons mettre, c'est que nous avons déjà. Cela a été mesuré un mardi. Nous ferons la mesure suivante dans les mêmes conditions. C'est donc hors présence visiteurs. Je sais qu'il y a une discussion sur la présence du portable visiteur. C'est donc le point zéro. Nous avons des valeurs plus élevées après quand on est sur la rive Rivoli, mais elles sont de toute façon très faibles.

L'accueil pyramide devant le comptoir auditorium, deuxième point significatif : 0,21 volt/mètre. Pour cette gamme de fréquences, c'est entre 2 et 2,4 gigahertz. Cela correspond à la limite d'exposition la plus faible.

Nous avons poursuivi dans les salles. Dans la salle Saint Louis, nous avons 560 fois moins que la limite d'exposition. C'est la salle qui a les plus grandes épaisseurs de pierre, etc. Par contre, dans les appartements Napoléon III ou l'aile de Flore, nous remontons dans des valeurs qui sont certes faibles, 42 fois moins que la valeur de référence, mais qui sont significatives d'une activité en ville. On retrouve des choses qui sont plus proches de la vie quotidienne.

Je vous montre ces valeurs, car ce sont des valeurs jugées significatives.

Mme AGUIRRE

Vous parliez de valeur de référence et ensuite de valeur de la limite d'exposition la plus faible. Cela veut-il dire que la valeur de référence est une moyenne entre le moins et plus ? Nous ne comprenons pas très bien.

M. CLEMENT

Je suis allé un peu vite. La valeur de référence est liée à une gamme de fréquences. Dans la bande des 2, 4 gigahertz, de mémoire, c'est 28 volts/mètre.

J'ai oublié de dire que je parle sous le couvert du médecin du travail qui me précise tout ce qui est physiologie et qui me corrige quand je me trompe.

Le résultat de l'expertise. Aussi bien pour les bornes WiFi que pour les balises, ils préconisent qu'aucune population générale, c'est-à-dire poste de travail fixe, etc., ne se trouve à une distance inférieure à 12,5 centimètres de l'émetteur. Pourquoi 12,5 centimètres ? Non pas parce qu'ils sont extrêmement précis, mais parce que c'est leur limite basse de mesure. Cela veut dire qu'on est en dessous de leur seuil de mesure. Comme on ne sait pas, principe de précaution oblige, on dit qu'il ne faut personne à 12,5 centimètres de l'appareil.

Je tiens à préciser aussi que cette notion n'a rien à voir avec les notions médicales proprement dites et qu'elle n'a rien à voir avec la notion d'électro-sensibilité. C'est le décret, c'est ce qui est entériné par la loi. Cela, c'est significatif de la fiabilité des instruments de mesure dont nous disposons. C'est la conclusion de la première phase d'expertise, la deuxième phase devant avoir lieu en septembre.

Il a été convenu de reproduire les mêmes conditions de mesure. Il reste un « si jamais », c'est la présence du public.

Mme AGUIRRE

Ce n'est pas un « si jamais », le public est toujours présent.

M. CLEMENT

Absolument, mais il est présent autant qu'en ville, autant que dans le métro à l'heure de pointe. Suivant le résultat de la phase II, il sera envisagé éventuellement une troisième phase pour compléments de mesure, contre expertise s'il y a un doute sur l'expert, car nous avons gardé les deux autres en réserve. Nous avons donc pris ces dispositions là.

Mme KARDIANOU

Je passe la parole à notre expert, qui a participé à la dernière réunion.

M. TISSIER

Bonjour. Je me présente. Je suis David TISSIER. Je travaille aux objets d'art à Richelieu. Je suis agent de surveillance. Je suis un des premiers électro-sensibles à m'être déclaré auprès du médecin de prévention.

Je voulais simplement faire une première remarque en disant que le décret date de 1982 et que le WiFi est arrivé en France en 1983. Je voulais mettre déjà en lumière le fait que la loi française est sortie avant l'arrivée du WiFi en France. Elle a été à l'origine installée pour contrôler les rayonnements de téléphonie mobile. Je rappelle pour ceux qui ne le savent pas, parce qu'il y a une ambiguïté, que le WiFi n'est pas l'évolution naturelle des GSM. Ce sont les ondes pulsées qui sont liées aux rayonnements des micro-ondes. C'est la même fréquence que le rayonnement d'un micro-ondes, avec une puissance d'émission bien inférieure. Qui dit puissance d'émission bien inférieure ne dit pas que ce n'est pas néfaste pour la santé. Vous avez introduit une technologie supplémentaire qui crée un risque supplémentaire par rapport à l'électro-sensibilité.

Il y a actuellement des recherches médicales et notamment en France qui commencent à tirer la sonnette d'alarme. Le professeur BELPOMME, cancérologue, est en train d'identifier les problèmes de champ magnétique, notamment celui du WiFi, qui arrive sur la barrière notoencéphalique du cerveau et qui provoque des dommages sur la vascularisation du cerveau. Le professeur MONTAGNIER, qui a découvert le Sida, qui soutient le professeur BELPOMME, et qui prouve dans ses études actuelles, c'est très nouveau, qu'il y a des ruptures d'ADN parce que les rayonnements WiFi agitent les ondes du cerveau et provoquent une agitation cellulaire et provoquent des tumeurs du cerveau, des cancers, des leucémies. L'exposition des salariés, c'est cela. Sur cinq ans, six ans, des gens vont devenir dans un premier temps électro-sensibles, et vont ensuite être handicapés. La notion de handicap lié à l'électro-sensibilité n'est peut-être pas encore d'actualité en France, mais est prise en compte en Belgique et dans certains autres pays, notamment au niveau du Conseil de l'Europe.

Il y a des résolutions européennes, puisque la loi française est obsolète, car elle a été créée avant l'introduction du WiFi en France. Elle ne protège pas. Les opérateurs de téléphonie mobile et les FAI (fournisseurs d'accès internet) sponsorisent le financement des partis politiques. Il faut le dire, car c'est la vérité.

L'Europe a fait une résolution 1815, « dangers potentiels des champs électromagnétiques et leurs effets sur l'environnement », dans laquelle elle recommande de prendre un principe de précaution et de ne pas dépasser 0,6 volt par mètre et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre. Actuellement, quand on est à 12,3 centimètres, je suis désolé de vous le dire – et les antennes ont été testées à vide –on est au-dessus des seuils. On explose les seuils. Regardez par vous-mêmes.

Vous avez introduit une technologie nouvelle qui provoque une augmentation du risque d'électro-sensibilité et une augmentation du risque de cancer, de tumeur, de leucémie. Franchement, je pense que c'est une technologie néfaste. Maintenant, on a contracté avec Nintendo, on est un peu lié. Que fait-on par rapport à cela ? Parce qu'on a un problème. On a un véritable problème.

Un rapport de plusieurs médecins, d'universitaires, qui s'appelle « Bioinitiative » a été validé par le Parlement européen. Bioinitiative, c'est dix grands universitaires, sept pays, qui vous prouvent qu'il y a un effet toxique, géno-toxique du WiFi et des ondes électromagnétiques mélangés sur la santé. C'est prouvé. C'est 1 500 études. Il y a actuellement un consensus médical sur ces questions. On n'est plus dans un système de doute. Vous nous parlez de l'AFSSET. Il faut savoir qu'il y avait des

lobbies liés à des opérateurs de téléphonie mobile, il y a quelques années et elle a été dissoute et on a changé le directeur à cause de cela. Actuellement, ils émettent eux-mêmes des recommandations en termes de précautions. Ils n'ont jamais dit qu'il n'y avait aucun risque au niveau de la santé aujourd'hui. Vous avez la note d'information des agents disant que l'AFSSET déclare qu'il n'y aucun danger pour la santé. Nous avons eu ce document. Je cite *« Les radiofréquences ne présentent aucun danger pour la santé ».* Ce n'est ce que dit l'AFSSET. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que l'Agence française des fréquences renvoie à une étude menée par Supelec pour le positionnement des antennes. Ils préconisent le positionnement des antennes à 2,10 mètres du sol. Aujourd'hui, on se retrouve avec des antennes qui sont au ras du sol.

Je vais vous montrer une photographie, aux appartements Napoléon III puisque je connais bien. *(M. TISSIER montre la photographie).* Il y a une antenne dans une niche à ras du sol, à deux ou trois mètres des endroits où les poussettes s'arrêtent, où des enfants en bas âge vont regarder la vue. Les enfants vont recevoir un rayonnement dans la tête. Vos mesures sont des moyennes, mais les moyennes ne veulent rien dire, car dans un rayonnement électromagnétique, il y a des pics de fréquence et ce sont ces pics qu'il faut mettre en avant parce que ce sont eux qui interviennent directement sur le cerveau. Ce sont ces pics qui sont nocifs. Quand vous êtes en présence de public, vous n'êtes pas dans ces courbes là, vous êtes dans des fréquences bien plus élevées.

Que disent les associations ? Que dit l'Europe ? L'Europe dit d'abaisser les antennes aussi bas que possible. C'est le principe ALARA. Là, elles n'ont pas été mises aussi bas que possible. À 12,3 centimètres, elles sont presque à 13 volts par mètre ; on préconise 0,6 et de le ramener à 0,2 au niveau de l'Europe. Il faut donc faire attention à ce qu'on dit.

M. BARBARET

Merci pour ce témoignage. Je comprends que vous avez des compétences pour analyser ces éléments médicaux. Je pense que le docteur CHERIN en a peut-être également à faire valoir.

Dr CHERIN

Auparavant, j'étais chargée du suivi de toutes les questions de champs électromagnétiques de mon entreprise. J'étais membre de la Société française de radioprotection rayonnements ionisants et j'ai été auditionnée par les parlementaires et les sénateurs sur ce sujet.

Pour répondre aux points que vous avez soulevés, vous avez indiqué que la loi remonte à 1982. Or, le décret de protection du public pour les équipements de téléphonie mobile date de 2002.

M. TISSIER

2002.

Dr CHERIN

Vous avez dit 1982, monsieur.

M. TISSIER

2002 et c'est 2003. C'est un an après le WiFi en France.

Dr CHERIN

Vous avez dit 1982 et 1983. Je reprécise que le décret qui règle les valeurs limites qui sont préconisées pour la population en général, par rapport aux travailleurs, c'est-à-dire qu'on considère que dans la population, il y a en effet des sujets qui sont exposés 24 heures sur 24, qui peuvent être des sujets fragiles, des malades, des bébés et des personnes âgées. C'est pour cela qu'on prend pour la population des valeurs nettement plus faibles que pour des travailleurs.

Vous avez signalé qu'il y avait un effet sur la barrière hémato-encéphalique. Or les études d'aujourd'hui montrent qu'il n'y en a pas jusqu'à une puissance absorbée de 6 watts par kilo. Or la puissance maximum absorbée d'un téléphone mobile est de 2 watts par kilo. La puissance des antennes du WiFi est de maximum de 100 milliwatts. On est donc très loin des puissances qui peuvent déterminer un effet sur la barrière hémato-encéphalique.

Vous avez parlé d'effets divers sur la santé, à type de leucémie en particulier. Or, il n'y a pas de leucémie mise en évidence dans aucune étude sur les radiofréquences. Je pense que vous avez confondu avec les très basses fréquences, donc le 50 hertz, où en effet, il y a un risque de leucémie chez les enfants, mais pas pour les radiofréquences. On parle souvent de pollution électromagnétique en mélangeant un peu toutes les fréquences. Or, en fait, on doit les considérer de façon réellement séparée. Il n'y a rien à voir entre les 50 hertz, le courant à la prise, et les radiofréquences.

Le rapport Bioinitiative est effectivement très utilisé par les polémistes sur ce sujet. En fait, c'est un rapport qui a été rédigé et dirigé par Cindy SAGE. Quand vous tapez « Cindy SAGE » sur internet, vous vous rendez compte qu'elle vend de la mesure de champs électromagnétiques. Il est difficile d'être plus en conflits d'intérêts que ce type de rapport.

Par ailleurs, le consensus médical ne va pas du tout dans le sens de ce que vous avez dit. L'AFSSET a été dissoute non pas parce qu'elle ne travaillait pas bien, mais parce qu'elle a été refondue avec l'agence qui s'occupe de sécurité alimentaire. On a réuni l'Agence de sécurité alimentaire et l'Agence environnement et conditions de travail en une seule pour faire l'ANSES aujourd'hui. L'AFSSET concluait dans son rapport qu'il n'y avait pas d'effet.

Je pense qu'il y a une petite confusion. Vous confondez un peu la téléphonie mobile en général, les antennes de station de base…

M. TISSIER

C'est vous qui confondez tout.

Dr CHERIN

Non, je ne crois pas. Excusez-moi, mais… Je vous dis ce que disent les scientifiques. Je ne conteste pas qu'il y ait des électro-sensibles, nous y viendrons après, mais je vous dis…

M. TISSIER

Les scientifiques sont…

M. BARBARET

S'il vous plait, laissez parler Mme CHERIN.

Dr CHERIN

Effectivement, l'AFFSET et d'ailleurs ensuite l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'OMS, concluent tous à l'innocuité des stations de base de téléphonie mobile, a fortiori des stations de base antennes WiFi puisque leur puissance est très inférieure à celle des stations de base de téléphonie mobile.

Mme AGUIRRE

Quand vous dites « innocuité »...

Dr CHERIN

En termes de relation causale, j'entends. Ensuite, on reviendra sur la question particulière de l'hyper-sensibilité.

Cela a été confirmé par un rapport des trois académies de médecine, de technologie et de sciences. Le rapport de l'AFSSET est paru en octobre 2009. Celui de l'OPECST est paru en novembre. Ensuite, les trois académies de médecine, de sciences et de technologie ont établi un communiqué pour bien rétablir qu'effectivement, sur la question des stations de base de téléphonie mobile, il n'y avait pas d'effet sur la santé.

Cela, c'est tout ce qui existe autour des effets prouvés. D'ailleurs, au passage, le rapport de l'AFSSET a regroupé une expertise autour de 226 études. Comment ont travaillé les experts ? Ils ont épluché les études une par une. Ils ont évalué la méthode de ces études, ils ont regardé celles qui étaient bien faites et celles qui étaient mal faites, dans leur protocole, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas lu simplement l'abstract de quinze lignes comme les gens font généralement. Ils lisent l'abstract et ils ne lisent pas la totalité de l'étude. Dans ces 226 études, ils n'en ont retenu que 96 qu'ils considéraient comme scientifiquement solides. Ensuite, dans ces 96 études, 86 disent qu'il n'y a rien et 11 disent qu'il y a quelque chose. Le problème des 11 études qui disent qu'il y a quelque chose, c'est qu'elles ne sont pas répliquées. Ce qu'avait dit l'AFSSET à l'époque, c'est qu'il fallait reproduire ces études qui avaient une fois montré un effet pour vérifier. On considère que méthodologiquement, une preuve n'est solide que lorsqu'une étude est répliquée par une équipe indépendante qui travaille dans un autre laboratoire, mais avec le même protocole.

Sur le plan du consensus médical, il n'y a pas de doute sur le fait que les stations de base de téléphonie mobile et les stations de base WiFi n'entraînent pas de problème sur la santé, à part évidemment la question de l'électro-sensibilité dont on considère aujourd'hui qu'elle touche 2 à 5 % de la population. Vous avez parlé de handicap, parfois, effectivement, cela peut présenter un handicap lourd. On a vu des reportages à la télévision de personnes qui vivent dans des grottes qui mettent du papier d'aluminium partout pour s'isoler. Effectivement, on conçoit que ce soit une gêne sociale majeure.

Du coup, une étude est mise en place actuellement, qui est coordonnée par le professeur CHOUDAT à l'hôpital Cochin, qui consiste à recenser les électrosensibles, je vous invite, si vous ne l'avez pas fait, à vous rapprocher de cette consultation...

M. TISSIER

C'est psychologique. Cela n'a aucune…

Dr CHERIN

En tout cas, cette étude est mise en place par le gouvernement en particulier dans l'esprit du Grenelle, etc., pour identifier les personnes électro-sensibles et essayer de faire un lien éventuel et de regarder ce qu'on peut faire. Je sais que je ne vais pas vous convaincre, mais c'est l'état aujourd'hui de la science.

Mme MULLER

Je l'avais dit lors de la réunion où nous avions eu une présentation sur ce thème, mais je vais profiter de l'instance pour le répéter, même si je pense que cela va vous agacer. Cela devient insupportable d'être systématiquement en CHSCT avec des informations sur des décisions ayant potentiellement des impacts sur la santé des agents, qui ont été prises en amont. C'est bien d'être informés, mais en termes de consultation, c'est assez nul comme manière d'agir. C'est systématique sur les travaux de quelque ordre qu'ils soient. Cela ne joue pas en faveur de l'administration quant au sentiment qu'ont les agents du Louvre de passer systématiquement après en termes d'intérêt pour la direction avec le public. On le voit bien, c'est pour plaire au public, on a des gadgets Nintendo. Cela fait plaisir à Nintendo, mais en attendant… Il est normal que l'établissement se préoccupe du public, mais il est difficile d'aller contre la sensation qu'ont les agents de sentir qu'ils passent après. C'est comme le projet Pyramide par rapport à ce que cela impacte en termes de conditions de travail…

Mme KARDIANOU

Ce n'est pas faute de l'avoir dit.

M. BARBARET

Laissez-moi répondre à Mme MULLER. Encore une fois, je m'inscris totalement en faux. Les agents ne passent pas après le public. Imaginez que vous me dites que l'air que l'on respire est pollué par le fait qu'il y a de la circulation automobile, de moteurs diesel. Je vous dirais : oui, c'est malheureusement la réalité de l'environnement. Et cela peut être sans doute plus dangereux. Ce que nous disons dans cette affaire très précise, c'est que nos positions ne peuvent s'appuyer que sur ce qui est scientifique.

Mme AGUIRRE

Il y a tellement de mensonges scientifiques. Il y a une surinterprétation des études par rapport à toutes les nouvelles technologies. On a des mensonges d'État sur des problèmes qui touchent massivement les salariés. Il y a donc forcément une méfiance. Quand on en parle aux représentants du personnel une fois que tout est ficelé, cela ne fait qu'entretenir cette idée qu'on nous met devant le fait accompli. Je vois des collègues se mettre à 10 mètres quand ils voient la borne. Il y a une vraie crainte.

M. BARBARET

Comment font-ils chez eux ?

Mme AGUIRRE

Chez moi, il n'y a pas de borne. Je n'ai pas de micro-ondes.

Mme MULLER

Je pense qu'il y a une confusion dans votre réponse à mon intervention. Je n'ai pas parlé du WiFi en tant que tel. Je vous ai juste dit que la situation était pénible de manière générale au Louvre, à savoir que dans la politique culturelle de l'établissement, cela fait bien. Quelles que soient vos raisons, ce sont les vôtres, les représentants du personnel sont informés à posteriori et les agents sont confrontés aux modifications sans qu'à aucun moment il n'y ait eu de processus de concertation. Je n'ai pas parlé des ondes. Je n'étais pas sur le terrain scientifique, c'est juste sur les procédés.

M. BARBARET

D'accord. Mais vous évoquiez Pyramide. Je rappelle que le ressort essentiel du projet Pyramide, c'est justement les conditions de travail des agents et qu'il vous sera présenté avant la phase de validation de l'APS.

Mme MULLER

Nous l'attendons avec impatience, mais sur la billetterie, c'est du grand « n'importe quoi ». En plus, cela ne fonctionne pas. Sur la billetterie, vous ne pouvez pas nous dire qu'à un quelconque moment les agents ont été interrogés réellement sur les tenants et aboutissants de ce qui se passait. Nous avons couru après pour essayer d'avoir des petites mesures correctives sur un système dysfonctionnant. C'est récurrent.

M. BARBARET

Cela tombe bien, je pense que nous aurons le temps de parler de la billetterie.

M. CLEMENT

En l'absence de la DPC, je voudrais tout de même préciser que nous ne venons pas devant vous après coup. L'étude que je vous ai proposée permet de donner un certain nombre de préconisations, mais nous avons une marge énorme. Je prends y compris les observations faites par l'intervenant sur ce sujet, effectivement, nous avons à peu près 450 balises. Je prends l'exemple des balises pour commencer qui est le plus facile. Certaines sont visibles ; elles sont en haut, en bas, une bonne partie est au niveau des plénums. En fait, en déplaçant une balise d'un mètre, on ne change pas le fonctionnement du système Nintendo et nous pouvons –mais nous ne saurons après la deuxième campagne de mesures – être encore meilleurs que ce qui a été proposé. Je dis « meilleurs » au sens quantitatif. Sur les balises, nous avons donc de la marge.

Sur le WiFi, nous avons également de la marge et de plus, ce n'est pas encore mis en œuvre puisque, en dehors de la salle de chargement, le reste du projet est en cours de développement.

Cela veut dire que l'ensemble des données, aussi bien médicales pour le moment, le document qui est diffusé dans le cercle technique est uniquement l'avis de l'AFSSET, s'il y a un document plus récent à utiliser, il sera diffusé. Mais l'expertise elle-même plus le décret, tout ce qui est disponible est diffusé à l'entrepreneur qui va être chargé de la mise en place de la deuxième tranche de Wifi. Ce qui est de la première tranche de WiFi peut être aménagé.

Nous ne sommes donc pas après coup. C'est un exposé qui est fait entre deux tranches de mesures et des choses importantes peuvent être déduites. Je vais prendre le cas le pire. Nous nous trompons, ce sont des rayonnements où il y a des effets – je dis n'importe quoi – d'écho, de concentration, et nous avons des points de concentration par exemple. Nous pourrons en tenir compte et déplacer des balises ou des bornes. Ce n'est donc pas après coup. Les exposés qui sont faits aujourd'hui sont en cours de démarche. Je disais moins cela en mon nom propre que de la DPC qui est en charge du projet.

Mme KARDIANOU

Elise disait tout à l'heure à juste titre qu'à chaque fois qu'il y a une intervention qui touche à la vie de tout le monde ici, vous nous dites « Oui. Cette fois-ci, c'est vrai, nous avons pêché, mea culpa, la prochaine fois, nous serons meilleurs ». À chaque fois « avant, c'était mal, maintenant, nous avons appris, nous allons vous consulter ».

Vous avez donc fait vos mesures avec un principe de précaution et vous nous donnez des résultats de bornes. Déjà, pour les résultats des bornes, je n'en vois que deux, Wifi Buffalo et pour les *beacons signal*. Vous nous donnez des moyennes, vous nous parlez des quatre bornes alors que nous n'avons pas de tableau des deux autres. Nous n'avons qu'une moyenne sur les deux.

Vous nous dites que les installations étudiées sont aux bornes Wifi Buffalo, bornes Wifi Cisco, bornes *beacons signals* et bornes WiFi ubilquité. Je tourne la page et je ne vois que deux relevés, bornes Buffalo et bornes *signal*. Si je fais sur quatre bornes la moyenne des bornes quelque chose cloche. Je me dis « soit ils me cachent tout, soit ils n'ont pas donné toutes les données pour une raison ou une autre ». Comme nous vivons dans une espèce de méfiance parce que le sujet est sensible, je regarde à deux fois tout ce qui se passe autour de moi.

Vous nous dites que vous allez refaire des mesures fin septembre, avec le public, en réalité. Qu'est-ce que vous préconisez si finalement, il y a un vrai souci ? David est arrivé avec son dossier et nous avons vu cela en préparation. D'ailleurs, je lui laisserai peut-être la possibilité de s'exprimer. Au Conseil de l'Europe, ce ne sont pas les plus gauchistes que je sache, ils ne sont pas de mèche avec les Robins des toits - ils parlent des dangers potentiels de champs électromagnétiques et de leurs effets sur l'environnement. Ils ont donné des mesures, des chiffres. On parle de pays comme l'Autriche, qui n'est pas révolutionnaire, et de la Belgique. Leurs mesures et leurs plafonds sont beaucoup plus bas que ce que vous préconisez ici.

Je me pose donc la question, qu'est-ce qu'on peut faire si on décide que cela va en l'encontre du bon sens. Sophie a raison, nous sommes méfiants par rapport aux décisions prises parce qu'il y a eu des problèmes. On n'arrête pas voir des scandales, médicaux et autres.

Dr CHERIN

Juste le point précis du niveau à 0,6 volt par mètre, si vous diminuez la valeur de référence, c'est-à-dire le niveau maximum à ne pas dépasser, vous êtes obligés soit de multiplier les stations, et il y en aura de plus en plus, soit d'augmenter la puissance de vos téléphones portables. Or, on sait aujourd'hui que s'il y a un souci, il est avec le combiné de votre téléphone et non pas avec les stations de base. En mettant des niveaux de référence des stations de base beaucoup plus bas, on augmente la puissance de votre combiné et l'exposition de votre oreille à votre propre téléphone portable. C'est pour cette raison que la France a fait le choix de ne pas suivre cette valeur de 0,6 volt par mètre.

Mme KARDIANOU

Cela, c'est la téléphonie. Vous avez dit vous-même tout à l'heure que ce n'est pas la même chose.

Dr CHERIN

Les rapports de mesures qui vous ont été présentés ne sont pas les mesures du WiFi sous pyramide. C'est le rapport du bruit de base lié à toutes les stations environnantes. Nous verrons lorsque vous serez en chargement. Il est probable que la valeur du WiFi sera inférieure au bruit de base que vous avez trouvé sur les mesures zéro. Les niveaux de ces émetteurs sont extrêmement faibles.

Ce que je dis n'est pas clair, c'est cela ? Je recommence. Les niveaux qui ont été mesurés dans l'expertise d'aujourd'hui ont été faits alors que les émetteurs WiFi n'étaient pas en fonctionnement. Ce qui veut dire que ce qui a été trouvé, c'est le bruit de fond de tous les émetteurs environnants, donc, les stations de base autour du Louvre, les émetteurs TV, etc. Le niveau de fréquence n'est jamais pur ; c'est un spectre global. Vous n'avez pas simplement la fréquence de la téléphonie mobile, vous avez aussi les émetteurs de la Tour Eiffel. Les émetteurs de modulation de fréquence, de TV, etc., sont extrêmement puissants par rapport aux stations de base. Ce que vous avez mesuré n'a donc rien à voir avec le WiFi.

Nous verrons quand vous ferez les mesures avec WiFi en fonctionnement, mais à hauteur de poste de travail normal, il est probable que cela ne change rien. Je suis étonnée parce qu'il me semblait que le rapport vous avait été transmis puisque vous dites que vous n'avez que peu de mesures par fichier électronique.

M. CLEMENT

... C'est le rapport de préconisations, c'est un des trois rapports transmis. Il y a deux rapports de mesure et un rapport de synthèse.

Dr CHERIN

Ils ont bien été transmis ? Bien.

M. CLEMENT

Nous avons tout donné. Mais ce n'est pas facile à lire donc...

La première page, le 5.1 du rapport de préconisations, correspond aux tableaux rassemblant les valeurs pour tout ce qui est WiFi proprement dit, donc les trois marques : Buffalo, Cisco et ubilquité. Ce sont les mêmes caractéristiques. Ils donnent, à une distance donnée, en théorie avant mesures, le minimum. On retrouve les 12,5 cm puisqu'en dessous, ils ne savent pas mesurer. On dit ce que cela donne à 10 mètres. Le champ global est compté en watt par mètre carré. Le champ électrique est en volt par mètre. J'avais dit que nous nous en tiendrions à la colonne volts par mètre par commodité. Vous l'avez ici. On voit que cela décroit de façon considérable, à l'inverse du carré de la distance pour ceux qui veulent le calculer, avec la distance. C'est pour cela que je dis que nous avons une marge de réglage importante. Le paragraphe 5.1 correspond donc aux bornes WiFi proprement dites.

La page suivante, le paragraphe 5.2 correspond aux balises qui, de plus, n'envoient qu'un signal toutes les 60 secondes, avec une puissance qui est cinq fois inférieure à une borne WiFi. C'est l'explication du paragraphe 5.1 et du paragraphe 5.2. : c'est la réponse à notre cahier des charges.

Mme KARDIANOU

Les moyennes que vous donnez, c'est les moyennes entre toutes les bornes. Quand vous dites à 0,125…

M. CLEMENT

C'est la distance.

Mme KARDIANOU

C'est la distance, et à côté, c'est la moyenne.

M. CLEMENT

J'ai un émetteur ici. Il me dit qu'en dessous de 12,5 centimètres, il ne sait pas mesurer. Si je prends les bornes à 20 centimètres, il va trouver 8,66 volts par mètre et ainsi de suite.

Mme KARDIANOU

Cela donne 6,96.

M. CLEMENT

Parce qu'ils le mettent en rapport au niveau de référence.

M. TISSIER

En moyenne, cela ne fait pas 0,1… *(brouhaha)*

M. CLEMENT

… En comparaison avec le niveau de référence, à 12,5 cm, je suis 4,5 fois moins élevé, et à 10 mètres, je suis 352 fois moins élevé. Après, c'est une autre discussion, et c'est pour cela que

votre intervention était intéressante, cela dépend si on reconnaît la validité du niveau de référence. C'est un autre sujet.

Je précise mon rôle. J'ai mis en œuvre selon le référentiel COFRAC. C'est-à-dire que tout le monde peut se saisir de cette expertise et la contredire parce ce référentiel est admis par tous. Ce qui est important vis-à-vis de tous les interlocuteurs du Louvre, c'est d'avoir le même référentiel, pour que quelles que soient les conclusions tirées, elles puissent être expertisées, contre expertisées, etc. Là-dessus, les experts sont corrects. Personnellement, je n'ai pas de réticence.

M. GUILLAUD

Est-ce que le Louvre est prêt à perdre 2 à 5 % de la population qui vient visiter le Louvre ? Si 2 à 5 % de la population qui est électro-sensible, c'est donc une partie de la population qui peut avoir des risques. On ne va pas dire que ces gens ne viendront pas, on va dire qu'il peut y avoir des risques. On est donc obligé de leur préciser qu'il y a des risques et qu'il y a du WiFi dans le Louvre. Est-ce que le Louvre est capable d'accepter de perdre entre 2 et 5 % de visiteurs ?

M. BARBARET

Comme cette présence WiFi existe partout dans la ville, par définition, ils ne viendront pas.

M. GUILLAUD

Ils peuvent passer par des zones blanches dans Paris. Le Centre Pompidou était considéré pendant un temps comme zone noire, et les personnes électro-sensibles ne s'approchaient pas parce que la diffusion électromagnétique était trop importante. S'il y a cette diffusion au Louvre, et on ne parle même pas de l'auditorium, ne prévient-on pas les visiteurs à l'entrée du musée.

Dr CHERIN

Je ne sais pas quoi vous dire. Encore une fois, je ne vais pas convaincre les gens qui sont électro-sensibles, je ne peux que dire ce que dit aujourd'hui la science.

M. TISSIER

Il y a tout de même des faits qui sont internationaux. En Angleterre et en Allemagne en 2005, on a retiré et interdit le WiFi dans les écoles. À Bordeaux, les antennes WiFi sont à moins de cent mètres des écoles. La ville de Valence a fait retirer des antennes de téléphonie sur des écoles. Au Louvre, nous avons des enfants en bas âge. La ville d'Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados a testé le WiFi pendant cinq ans et l'a désactivé en avril 2009. Au Canada, deux universités, l'université de Lakehead et de l'Ontario ont retiré le WiFi. Les bibliothèques de la ville de Paris également.

Dr CHERIN

Un certain nombre de décisions ont été prises par des communes sur des principes dit de précaution, voire d'attention. Le principe de précaution, c'est quand il y a un effet sanitaire démontré, qu'on craint des effets et qu'on prend des mesures. Dans le principe d'attention, il n'y a pas d'effet sanitaire grave démontré, mais il y a une préoccupation du public telle qu'on fait tout de même quelque chose. C'est ce dont il s'agit pour les personnes électrosensibles. En ce qui concerne les

stations de base ou le WiFi, cela a été réalisé comme cela dans un certain nombre de communes, même si les derniers rapports se sont prononcés clairement en disant que ce n'était pas justifié.

M. BARBARET

Je propose que nous arrêtions là le débat, car je pense que les arguments ont été exposés, mais nous pourrons le représenter en CHSCT au fur et à mesure de l'évolution de l'étude.

Mme KARDIANOU

Vous devez faire une information aux agents. Nous voulons aussi l'état des lieux des antennes, leur nombre et leur positionnement exact ainsi que leur hauteur.

M. BARBARET

D'accord. Il sera sans doute utile de faire une réunion spécifique. Je crois que vous en avez déjà une et il y en aura d'autres. On comprend qu'il y a un point d'attention. C'est donc une affaire à suivre.

X. Suivi des actions CHSCT (pour information)

Mme MULLER

- Page 10, point 2 : c'est une demande que nous avions déjà formulée, nous la réitérons. Il s'agit de la demande des agents du BCTO d'avoir des stores afin de ne pas passer leur temps de travail totalement en vitrine.

M. RIEHL

Le lendemain du CHSCT, j'ai interrogé le responsable pour savoir s'il y avait des problèmes de fonctionnement. Il m'a dit que la configuration qui est en place est ce qu'ils veulent. Je ne sais pas faire des travaux contre la volonté du service. Peut-être faut-il se coordonner avec eux.

Mme MULLER

Cela relève d'une décision du CHSCT ne l'occurrence. Visiblement, effectivement, il y a une difficulté au niveau de la hiérarchie, ce qui n'est pas le souci de notre côté, mais plutôt la charge mentale pour les agents concernés et qui ont fait la demande de ne pas être en visibilité totale et absolue en permanence. Cela les empêche en plus de faire correctement leur travail puisqu'il y a des phases pendant lesquelles ils doivent être concentrés et ils ne le peuvent pas puisqu'ils sont visibles systématiquement. C'est un lieu de passage, il y a de l'afflux en permanence.

M. RIEHL

Je ne sais pas quoi faire.

Mme MULLER

Ce n'est pas vous…

M. BARBARET

S'il vous plait ! Le point est clair. Serge, avez-vous une opinion ?

M. LEDUC

Non. Ce que je sais, c'est que la DASV, avec ses agents a exprimé le besoin à la DAMT. À chaque étape du chantier, avant-projet sommaire, avant-projet détaillé, les agents ont été consultés et les propositions de la DAMT ont été validées. Je veux bien qu'à l'issue de toutes ces phases on dise que cela ne correspond pas à ce qu'on voulait et qu'on veuille changer. Nous pouvons refaire et recommencer, mais je trouve cela très dommage.

M. BARBARET

Votre position est de dire qu'il faut mettre ces stores, c'est cela ?

M. LEDUC

Personnellement, je n'ai pas d'opinion sur la question. Si on mettait des stores, il y aurait peut-être un sentiment de claustrophobie. Il faut peut-être trouver une solution intermédiaire.

Mme MULLER

Non, l'idée est justement d'avoir un système qui leur permette…

M. RIEHL

J'ai besoin d'avoir une commande claire…

M. BARBARET

Je vous propose que la DAMT et la DASV se rapprochent.

M. LEDUC

Nous retournons vers les agents, nous voyons avec eux les différentes propositions qu'ils ont et s'il y a consensus, je reviendrai vers la DAMT avec l'expression d'un besoin précis.

M. RIEHL

Nous trouverons une solution technique à cette demande.

M. BARBARET

D'accord. C'est donc acté en CHSCT devant les instances. Si le besoin, en concertation avec les agents, est qu'il faut mettre des stores, des stores nous mettrons.

Mme MULLER

- Page 11, point 4 : présentation du projet en phase APS pour le projet Pyramide. A-t-on une date ?

M. BARBARET

C'est septembre.

Mme MULLER

- Point 10, page 12 : chaîne de responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité, faire une communication sur le sujet. Cela renvoie aussi à la question des procédures pour les aménagements de poste puisque c'est lié à la responsabilité hiérarchique notamment. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il faut vraiment retravailler la question. Nous aimerions avoir une date de réunion sur ce sujet précis, pas uniquement pour discuter, car nous avons déjà fait part d'un certain nombre de choses, mais une réunion où seraient apportées des réponses.

Mme COTTEVERTE

Le point 10 parlait plutôt de la chaîne HSCT.

Mme MULLER

D'accord. Je n'avais pas saisi que c'était uniquement sur le HSCT.

Mme LEMOINE

La présentation du projet Pyramide est fixée au 12 septembre.

Votre demande portait sur la présentation de la procédure d'aménagement de poste, c'est cela ?

Mme MULLER

Nous avons dit et redit qu'il fallait travailler le sujet sérieusement.

Mme LEMOINE

Nous en sommes bien conscients. J'attendais le docteur CHERIN pour redémarrer. Nous savons que c'est une de nos priorités. Nous n'avons pas oublié.

Mme MULLER

- Point 14 : les lunettes de soleil avec verres correcteurs pour les agents travaillant en extérieur, avec demande d'étendre la dotation aux agents de Napoléon. Le recensement est tout de même très long parce que cela date de 2011. A-t-on un peu avancé ?

Mme LEMOINE

J'en ai parlé un certain nombre de fois en réunion de service à la DRH. Je n'ai pas eu beaucoup de résultats. Cela ne doit pas être compliqué. C'est un sujet qu'il faut que nous prenions à bras-le-corps. Je ne sais pas ce qui s'est passé.

Mme MULLER

Pour compléter ce point – c'est une demande que nous avions déjà faite, mais qui n'apparaît pas – sur le travail en extérieur, sur la question des lunettes de soleil, il y a aussi l'attribution de crème solaire. Cela existe à l'INRAP, nous nous sommes renseignés. Des procédures existent dans d'autres établissements. Il faut penser aux agents qui travaillent en extérieur et qui n'ont pas forcément toute la dotation nécessaire pour se protéger des effets du soleil.

- Point 15 : questions diverses des conditions climatiques dans les salles et les problèmes des sanitaires. Nous en avons reparlé aujourd'hui. Nous redisons que nous pensons qu'il faudra vraiment travailler à un plan de continuité d'activité sur les conditions climatiques. C'est donc une « piqure de rappel ».

- Point 17 : Arts de l'Islam, l'étude de faisabilité est en cours, c'est bien cela ?

M. RIEHL

Oui. Nous avons beaucoup d'études et sur les Arts de l'Islam, nous avons fait un point vendredi dernier. Il y a aussi des éléments de programme qui se rajoutent au fur et à mesure, de stockage, d'audiovisuel. C'est en cours, cela évolue tout le temps. La dernière vague a eu lieu vendredi.

Mme BERTHOMIEUX

- Page 7, au niveau des instances de signalement, la CGT va faire la demande pour la deuxième fois d'un CHS extraordinaire ateliers. Cela avait été demandé et nous n'avons pas de réponse. Nous aimerions savoir pourquoi.

Mme LEMONNIER

Il y a certains sujets que nous traitons avec les différents chefs d'atelier et avec l'ACMO au fil de l'eau en fonction de leurs mentions dans les cahiers hygiène et sécurité et dans ces réunions en fonction des points soulevés. Cela fonctionne relativement bien depuis un an et demi, deux ans. Nous avons deux séances par an, chacune divisée en deux séances différentes parce qu'un grand nombre d'ateliers sont concernés. Cela concerne aussi bien les ateliers STM, SBJ. Quinze ateliers sont représentés. Les problèmes sont suivis au fil de l'eau.

Il me semblait avoir vu l'ordre du jour que vous aviez proposé pour ce CHS atelier et il me semblait que les points que vous faisiez apparaître étaient des points que nous traitions déjà par ailleurs dans le cadre de ces réunions. Ce sont des réunions hiérarchiques de prise en compte de problématiques et de prises de décisions sur des situations de travail qui peuvent être compliquées ou pas. Il n'y avait pas de sujet différent ou nouveau qui ne soit pas traité dans le cadre de ces réunions de travail que nous avons avec les personnes des ateliers.

C'est notre réponse côté technique, côté DAMT. C'est une réponse opérationnelle qui, il me semble, fonctionne bien maintenant.

Mme LEMOINE

Nous avons la même position. Je rappelle que des réunions comme aujourd'hui ont un coût. Mme CHERIN me disait qu'il y avait souvent des CHSCT qui durent une journée. Je suis

convaincue, et je vous l'ai déjà dit dans d'autres lieux, que c'est signe de dysfonctionnement. Les instances ne sont pas faites pour faire le travail. Elles sont faites pour prendre la position des uns et des autres et demander les arbitrages in fine qui ne sont pas pris ailleurs. Quand on regarde votre demande de CHSCT atelier, il n'y a rien qui ne soit pas en cours de travail. À quoi cela sert-il de nous réunir autour d'une table, hormis de passer une journée pendant laquelle nous ne faisons pas autre chose, alors que normalement cela doit se discuter dans d'autres lieux ?

Disons qu'il y a un problème – nous en avons d'ailleurs déjà discuté avec Anne CHERIN – qu'il y avait ce groupe CHSCT auquel certaines organisations syndicales n'ont plus voulu participer… Il faut que nous essayions de trouver un mode de fonctionnement qui nous économise, à vous comme à nous, des réunions de cette lourdeur, qui durent une journée, alors que finalement, nous pourrions travailler entre deux CHSCT plus dans le détail.

Pardonnez-moi, je vais être très franche, parce que l'après-midi avance, mais sur la réunion sur le WiFi, certes, nous vous avons prévenus peu de temps avant, mais nous avons eu une réunion, nous vous avons distribué trois rapports techniques. Nous avons tout de même fait l'effort, certes sur la dernière ligne droite – et je suis totalement d'accord avec Mme MULLER, il faut anticiper davantage. Nous vous avons réunis pour travailler et nous avons l'impression que deux mois après, lorsqu'on se retrouve dans un CHSCT, c'est comme si nous ne nous étions jamais vus. Notre réunion d'aujourd'hui représente un coût. Je vous parle franchement, vous me connaissez maintenant.

Je préfèrerais que nous ayons des réunions plus courtes, forcément plus efficaces parce que nous serions moins fatigués, plus concentrés et plus nombreuses que ces mastodontes de CHSCT où dans le fond, nous ne travaillons pas bien. Nous ne pouvons pas aborder le nombre de sujets que nous avons abordés aujourd'hui en allant au fond.

Mme BERTHOMIEUX

Premièrement, nous maintenons la demande du CHSCT ateliers. Deuxièmement, si la CGT a quitté le groupe GTP CHS, c'est justement parce qu'il n'y avait pas de travail. C'est-à-dire que nous n'avancions pas non plus dans ces groupes de travail. Maintenant, nous allons le faire en CHSCT.

Mme LEMOINE

Si effectivement vous n'étiez pas satisfaits de la qualité du travail fourni pendant les groupes CHSCT, plutôt que de basculer l'intégralité du travail en CHSCT, ce que nous faisons mal parce que nous sommes trop nombreux, que nous sommes fatigués en fin de journée, essayons de revoir ensemble une méthode de travail sur des groupes intermédiaires, où un vrai travail sera fait.

M. GUILLAUD

Pour répondre à ce que vous venez de dire, effectivement, nous avons eu une réunion de travail très intéressante sur le WiFi. M. TESSIER, notre expert, était présent. Nous avons eu les informations au préalable, que nous n'avons pas redéveloppées pour la plupart, mais il fallait que nous disions aussi en CHSCT que cette prise de position WiFi du Musée nous parait aberrante, vu les possibles dangerosités. Il fallait que cela soit acté en CHSCT aussi à nos yeux, que nous étions opposés à la mise en place du WiFi dans l'établissement du Louvre qui est un établissement phare pour tous les

autres musées et pour beaucoup d'autres lieux au niveau de la fonction publique. Il faut le dire. En reparler ici est pour moi plus qu'important.

M. LEGENDRE

Par rapport à la disparition du CHS ateliers, il y a eu une manifestation de tous les agents, qui a été assez globale. Avec cela, d'autres choses ont disparu, c'est-à-dire le suivi médical, la radio des sinus, la radio des poumons, la prise de sang. Personnellement, j'ai un polype. Ce n'est pas reconnu en maladie professionnelle, mais c'est clairement dû à l'exposition au bois. Il est clair qu'un CHS ateliers permettrait d'optimiser les questions et d'éviter que cela devienne récurrent. Cela ferait des CHS beaucoup plus courts.

Mme LEMOINE

Excusez-moi, « optimiser les questions » ?

M. LEGENDRE

Optimiser les questions qu'on se pose pour essayer d'améliorer les conditions de travail. Par exemple, dans le point 5, on parle de l'utilisation du médium.

Mme LEMOINE

Depuis bientôt deux ans que je suis ici, j'entends parler du médium.

M. LEGENDRE

Là, il est stipulé qu'il faudrait voir avec le nouveau médecin du travail pour obtenir des informations complémentaires sur la toxicologie. En Allemagne et en Belgique, c'est un produit qui est complètement proscrit. Nous avions réussi à mettre en place un travail qui consistait à utiliser le médium en fines plaques pour limiter les expositions aux poussières sur une armature de bois plus courante. Il s'avère qu'avec les changements de service, nous sommes repassés sur des médiums assez épais. Je pense que personne autour de la table ne peut se rendre compte du poids d'un panneau de médium. Quand il y en a qui arrivent, c'est énorme. C'est exponentiel avec l'exposition de poussières. Le CHSCT ateliers a un sens pour la menuiserie.

Mme LEMOINE

Par rapport à l'exemple que vous donnez là… Vous avez une notion du dialogue social qui n'est pas la même que la mienne. Il n'y a pas besoin d'un CHSCT pour travailler certaines questions.

M. LEGENDRE

Quand nous demandons à notre chef de service de nous écouter, de prendre en compte ces problématiques, et qu'après quelques années, celles-ci ne sont toujours pas résolues, nous ressentons le besoin d'en parler ici.

Mme LEMONNIER

Je ne peux pas laisser dire cela. Votre chef de service est très impliqué dans les problèmes de poussières de bois…

M. LEGENDRE

C'est pour cela que nous sommes repassés dans des épaisseurs énormes !

Mme LEMONNIER

Je ne connais pas ce sujet-là, mais nous nous réunissons deux fois par an avec les différents chefs d'atelier. Je suis très ouverte au dialogue et à la problématique que vous pouvez rencontrer sur les conditions d'hygiène et de sécurité et des améliorations des conditions de travail, surtout quand elles sont relativement faciles. Je ne connaissais pas ce détail de placage sur un panneau bois…

M. LEGENDRE

Vous ne maîtrisez donc pas intégralement le sujet. Vous me faites comprendre que vous maîtrisez le sujet. Pas du tout.

Mme LEMONNIER

Je dis que je ne le connais pas…

M. LEGENDRE

Si nous en parlons aujourd'hui, ce n'est pas par hasard…

Mme LEMOINE

L'expert sur cette problématique, c'est le médecin. Celui-ci peut tout à fait décider de faire un groupe de travail avec vous. Vous travaillez et quand nous arrivons en CHSCT, vous restituez le travail que vous avez fait avec le médecin. Qu'allons-nous faire ici ? Vous faites venir le médecin, c'est son travail, vous soulevez toutes les questions. Vous travaillez. C'est un groupe de travail qui s'appelle CHS atelier. Après, en CHSCT, vous faites une restitution du travail qui a été fait avec l'expert.

M. LEGENDRE

Pour le suivi médical par exemple, le manque de radio, etc., lorsque nous dialoguions humainement avec Mme MOREAU, la réponse était « il y a des gens qui ne viennent plus, nous avons donc tout arrêté ».

Dr CHERIN

J'arrive, je ne peux pas être partout, c'est sûr. Je découvre des dossiers plus ou moins épais. Actuellement, je fais plutôt les visites à la demande, soit des agents qui viennent me voir, soit envoyé par leur direction. En revanche, je suis tout à fait d'accord pour reprendre tout ce travail d'évaluation. Comme je vous l'ai indiqué pour le bruit, il y a la même chose à faire en particulier dans les ateliers, mais pas seulement. Simplement, il faut que nous le programmions. Je suis tout à

fait d'accord pour le faire. J'ai demandé à Mme LEMONNIER et j'ai envoyé un mail à M. RUELLAN pour commencer à faire ce travail à la métallerie, mais je veux bien commencer à la menuiserie si c'est plus urgent. En même temps, je ne peux pas être partout, mais je pense qu'il faut que nous le fassions ensemble.

Sur les visites, il en va de même. C'est indispensable de vous voir tous les ans, mais encore une fois, il faut programmer, il faut regarder qui était à voir. À la décharge du docteur MOREAU, j'ai vu dans son bilan de l'année dernière qu'un tiers des agents convoqués n'étaient pas venu. Ce sont des places perdues et on ne peut pas reprogrammer. J'ai observé cela : les quinze premiers jours quand je suis arrivée, deux agents sur trois ne venaient pas. Il y a une procédure de re-convocation aux visites à faire.

Mme BERTHOMIEUX

Toujours sur le même point, il est noté « *Suite à l'avis d'un toxicologue, mesures d'ambiance chimique à réaliser pour évaluer l'exposition au risque* ». Où se trouve cet avis ? Personne ne l'a eu.

M. LEGENDRE

Si nous en parlons aujourd'hui ce n'est pas par hasard, ce n'est pas un caprice.

Mme BERTHOMIEUX

Vous pouvez constater que cela a été fait en 2008.

M. LEGENDRE

Cela date du CHS du 3/07/2007.

Mme BERTHOMIEUX

La demande a été faite au CHS 2008, mais en 2012, ce n'est toujours pas fait. Cela prouve qu'il y a tout de même un problème.

Mme LEMOINE

Ma réponse en tant que DRH est de vous dire que comme ce sont des problématiques qui concernent le médecin, vous voyez le médecin. Mme CHERIN vient de vous proposer de faire une programmation de réunions avec des thèmes, des sujets à voir avec elle. Vous faites une programmation, bien sûr avec la hiérarchie, sur six mois ou un an.

M. LEGENDRE

Il suffirait donc de fixer une date avec le médecin de prévention.

Mme LEMOINE

Là encore, je suis pragmatique. Cela me paraitrait plus utile de vous programmer une réunion importante avec le médecin et votre hiérarchie. Vous vous mettez autour d'une table, vous

convenez d'une programmation de sujets à aborder, vous regardez la problématique des visites. Mme CHERIN l'a constaté aussi à la DASV, ce n'est pas si simple que cela en a l'air, car comme vous l'avez dit, il y a des plannings de travail. Vous essayez donc de convenir ensemble de ce qui convient le mieux et vous établissez un planning de travail ensemble. Je vous avoue franchement que jusqu'à maintenant, tout cela, pour moi, c'était une boite noire. J'ai entendu parler du médium puisque j'ai eu des difficultés à savoir où on se fournissait le médium. Je venais d'arriver au Louvre. J'en ai entendu parler depuis le mois de décembre 2010.

Remettons de la transparence et un peu de méthode, mais pas dans le CHSCT. Cela ne veut pas dire que nous refusons le CHSCT spécial ateliers, mais alimentez-le en amont par du travail avec le médecin.

M. LEGENDRE

Sur les bouchons d'oreille par exemple, cela fait deux ans et demi de travail pour aucun résultat au bout du compte.

Mme LEMOINE

Je comprends votre contrariété, je ne dis pas que vous avez tort. Je dis que vous n'avez qu'à prendre un rendez-vous à la sortie de la réunion avec Sophie LEMONNIER et le docteur CHERIN pour une réunion de planification de travail. Au moins, ce sera efficace. Vous savez que tel jour à telle heure, vous vous voyiez sur les problèmes de…

M. LEGENDRE

Le problème, c'est qu'il faut des résultats. Nous avons un collègue dont le bras est mort. À force de soulever du médium, il s'est écrasé un disque. Son bras ne fonctionnera plus jamais. Nous avons un autre collègue qui a des infiltrations d'épaule. Cela fait un moment que nous parlons des poids que nous soulevons à la main.

Mme LEMOINE

Vous avez raison. Mon constat, c'est que nous, administration, nous ne sommes pas toujours efficaces. Ne continuons donc pas de la même façon. Je pense que faire des CHSCT comme cela, cela ne sert à rien. Travaillons autrement.

M. LEGENDRE

Nous ne cherchons pas à entrer en guerre, nous cherchons à trouver des solutions.

Mme AGUIRRE

Il y a tout de même une quinzaine d'ateliers. Nous allons faire pression, nous allons faire du rapport de force, car nous aussi nous voulons notre rendez-vous avec le médecin. Comment allons-nous faire ?

Mme LEMOINE

Il y aura un deuxième médecin au mois de septembre.

Mme AGUIRRE

Le but du CHSCT est aussi de pouvoir aborder les sujets et pas uniquement dans le rapport de force. Excusez-moi, mais quand cela se passe comme cela, cela se passe dans le rapport de force. Il y a d'autres ateliers où les gens sont plus discrets, mais ce n'est pas pour autant qu'ils ont des risques mineurs. Le problème est que vous allez mettre le médecin du travail en porte-à-faux…

Dr CHERIN

Non, je ne me sens pas du tout en porte-à-faux. De toute façon, des gens m'ont parlé de certaines choses au cours de la consultation individuelle. Pour moi, il y a deux façons d'entendre des plaintes. Il y a ce que vous dites collectivement au CHSCT ou ailleurs, et il y a ce que me disent les agents au cours de la consultation. Je pense d'ailleurs que l'intérêt du médecin est d'entendre ces deux messages différents et d'essayer d'en faire un assemblage dans le cadre de l'évaluation des risques. Si on évalue les risques, c'est aussi pour essayer de les prévenir, pour que des choses très concrètes en sortent.

Je ne peux pas être partout, cela est sûr, mais ma préoccupation va être, avec ce que j'ai entendu aujourd'hui et ce que j'ai déjà entendu via les consultations, d'essayer d'aller voir… Après, forcément, il y aura une priorité, un ordre. On ne peut pas tout faire en même temps.

Ceci dit, en septembre, un deuxième médecin arrivera. Nous nous répartirons l'effectif par moitié chacun et après, la moitié référera à un médecin et l'autre moitié référera à l'autre. J'ai bien compris, il y a la menuiserie, la métallerie… Je suis là cet été, nous avons donc un peu de temps pour travailler, prendre des rendez-vous, nous voir et essayer d'avancer.

M. BARBARET

Je rajouterai, pour revenir sur ce que disait Mme AGUIRRE, que les questions d'hygiène et de sécurité au travail sont très importantes dans les ateliers, mais pas uniquement là. Comme le disait le docteur CHERIN, il y a des moyens de faire remonter l'information. Mais les représentants du personnel ont la possibilité, et pas seulement pour les ateliers, mais aussi pour tous les agents, de nous faire remonter ces points. Il ne faut pas attendre le CHSCT. Il y a tout de même la voie hiérarchique, la voie de la DRH, la voie du médecin du travail qui d'ailleurs est maintenant un pôle transversal et l'ensemble des acteurs de ce pôle sont représentés ici. Pour moi, il n'y a pas deux poids, deux mesures, mais il y a une nécessité de faire remonter l'information et de la traiter peut-être plus opérationnellement avant qu'en CHSCT, on fasse remonter les points durs.

Mme BERTHOMIEUX

Justement, nous n'arrêtons pas de vous faire remonter les informations. Nous n'avons pas de réponse. C'est cela le problème. Les agents sont toujours dans le doute, ce qui est normal puisqu'ils n'ont pas de retour, pas de réponse.

M. BARBARET

Sur quels points par exemple ?

Mme BERTHOMIEUX

Sur tous les points ! Sur le médium par exemple.

M. BARBARET

Parlons-en du médium. Pour le coup, il y a des réunions deux fois par an. Est-ce que ce point a été remonté à la hiérarchie de manière précise comme vous venez de le faire ?

M. LEGENDRE

Les réunions de service le lundi matin se font avec M. JAROUSSEAU, les chefs d'atelier, dans lesquelles sont données les missions à accomplir, les épaisseurs à utiliser dans le cadre des normes par rapport au public. Après, nous utilisons des techniques et nous nous demandons si c'est pour des raisons d'économies. Nous ne savons pas très bien qu'elles sont les raisons du fait qu'on revienne sur du médium épais.

M. BARBARET

Ma question est la suivante : est-ce que cette question a été posée comme vous le faites là très précisément et clairement ?

M. LEGENDRE

Oui. J'ai d'anciens chefs d'atelier qui se sont battus corps et âme pour mettre cela en place un moment donné. Vu qu'il y a beaucoup de mouvements, à chaque fois, on reprend tout à zéro.

Mme LEMONNIER

C'est vrai qu'il y a des réunions de service qui organisent le travail. Nous avons parlé il y a dix jours d'un cas particulier, d'un autre atelier que le vôtre, sur un endroit particulier du Musée du Louvre où il y avait une difficulté de passage d'un chariot élévateur d'un endroit à un autre. C'est clairement un sujet bien discuté où l'agent nous dit « sur ce cas là, nous avons des difficultés pour passer le transpalette, nous ne savons pas si nous pouvons verser ou pas et pour nous, cela présente un risque ». La première fois que ce sujet a été abordé, nous avons décidé de lancer une étude technique pour regarder quels étaient les dispositifs pour passer le chariot d'un endroit à un autre avec la rampe. Mais sur des questions hygiène et sécurité, c'est effectivement dans le cadre de ces réunions là que chaque chef d'atelier aborde aussi bien les sujets qui sont inscrits dans les cahiers d'hygiène et sécurité et dont nous assurons un suivi assez précis, et toutes les autres questions qui viendraient de la part des chefs d'atelier…

M. LEGENDRE

Une fois que ces questions sont répertoriées, à quel moment en parlons-nous ?

Mme LEMONNIER

J'en parle avec les chefs d'atelier pendant ces réunions. Les agents de la DAMT représentent 120 personnes ; il y a quinze ateliers différents. Il y a les chefs de service, les chefs d'atelier ou leurs adjoints qui entendent les choses. Après, je ne sais pas comment redescend l'information, mais les chefs d'atelier sont au courant.

M. LEGENDRE

Par exemple, à la sortie du MC4, entre la dalle du monte-charge et la dalle de la VDI, des trous se sont formés. Pendant deux ans, nous avons remonté l'information, y compris les gens de l'intervention, jusqu'au jour où un agent de l'intervention s'est pris une porte en métal sur le pied. J'étais là. Ensuite, tout un programme de sécurité a été diligenté. Il faut prendre en compte les doléances et ne pas attendre qu'il y ait un accident pour réagir.

Mme LEMONNIER

C'est justement pour cela que nous avons organisé ces réunions, que des cahiers hygiène et sécurité existent, et que nous sommes très à l'écoute -l'ACMO est tout de même très présent dans les ateliers – de tous les dysfonctionnements. Si vous l'avez dit il y a dix ans et si personne n'a réagi pendant les dix dernières années, il est difficile de réagir. Il faut le redire à un moment.

M. LEGENDRE

Le problème, c'est que nous passons notre temps à redire les mêmes choses. Depuis 2007 par exemple, il y a cette question du M1. C'est inscrit dans le compte rendu de CHS. On a commencé à en parler en CHS, on en parle toujours et on en parlera peut-être encore au prochain CHSCT.

Mme LEMONNIER

Je rejoins ce que dit Charlotte LEMOINE. Nous parlons ici de points qui sont presque institutionnels. En fait, ce sont des points que nous traitons opérationnellement dans le cadre de nos réunions et dans le cadre du suivi de nos actions liés aux cahiers d'hygiène et sécurité. C'est quelque chose de parallèle, qui n'est pas forcément repris dans le cadre de nos réunions de travail…

M. LEGENDRE

Il n'y a rien de constructif puisque quelques années après, on en parle encore. À quel moment prend-on des mesures concrètes ?

Mme LEMONNIER

Je rejoins tout à fait l'avis de Charlotte LEMOINE, je pense qu'il est plus utile que nous ayons une réunion efficace sur ce sujet particulier avec le médecin de prévention.

M. LEGENDRE

En l'occurrence, ce n'est pas au personnel de mettre en place cette réunion, ce serait plus à vous…

Mme LEMOINE

On voit bien qu'à la commission accident grave – cela a été regrettable parce qu'un accident a déclenché cela – on a tout de même réussi à mettre en place un certain nombre de choses opérationnelles, intéressantes et positives. Vous vous en êtes saisis aussi. Nous nous en sommes saisis également. Ce qui m'intéresserait aussi, mais je pense que c'est un peu tôt, c'est de savoir si Mme CHERIN, qui vient d'une autre organisation, rencontrait les mêmes problèmes ailleurs ? Nous avons manifestement un problème. Il faut croire que nous ne nous y prenons pas bien. Il est intéressant de savoir comment les autres s'y prennent.

Dr CHERIN

Si on arrivait à mettre en place une évaluation des risques avec un membre du CHSCT, cela changerait la donne, car un travail est alors fait en amont. Cela n'empêche pas d'en parler en CHSCT. Cela allait forcément plus vite puisque le travail de fond avait été fait en pluridisciplinarité avec un membre du CHSCT. Si nous pouvons réussir à faire cela ici, cela serait un progrès.

M. BARBARET

Je vous propose une réflexion méthodologique pour que les questions qui arrivent en CHSCT soient traitées de manière paritaire de manière à ce qu'il y ait cette expertise préalable. Cela nous permet de travailler sur des sujets qui peuvent sans doute se résoudre de manière beaucoup plus fluide. Lorsqu'il y a des sujets qui méritent d'être présentés dans l'enceinte globale, cela sera identifié comme des sujets sur lesquels il est difficile de faire converger les positions.

Mme LEMOINE

Ce que nous avions envisagé avec Brigitte COTTEVERTE et Anne CHERIN, c'est, dans le cadre de la formation que nous allons organiser puisqu'il y a eu un certain nombre de mouvements de personnel en CHSCT, de vous proposer un plan de travail pour réfléchir à la façon dont nous pouvions nous organiser pour être efficaces. Je crois qu'autour de la table, tout le monde travaille, tout le monde y croit, tout le monde est honnête, mais cela ne marche pas. Il faut donc que nous essayions de trouver ensemble le moyen pour que cela soit plus efficace. Nous ne sommes pas efficaces, c'est une réalité.

M. BARBARET

Peut-on imaginer, sous le pilotage de la DRHDS, une réflexion commune avec les représentants du personnel ?

Mme LEMOINE

J'ai demandé au pôle santé au travail, à Anne CHERIN notamment, de coordonner cette réflexion.

M. BARBARET

Et qu'au prochain CHSCT, il y ait un compte rendu de cette réflexion. Cela vous convient-il ?

Mme AGUIRRE

Par rapport à ce qui a été soulevé par mon camarade de la CGT, il y a tout de même un problème de fond. Il y a eu un changement de matériau, parce qu'on a un problème avec les poussières de bois. Tout d'un coup, ils sont revenus en arrière avec le matériel précédent qui produit beaucoup de poussières. Si nous devons penser que quelque chose est obtenu et que tout un coup, il faut changer de matériel.*)*

M. BARBARET

Le fait que la hiérarchie ne soit pas informée montre qu'il y a un problème dans la remontée de l'information.

Mme MULLER

Cela n'est pas de notre ressort tout de même…

Mme AGUIRRE

… Quand des choses avancent, il suffit qu'il y ait un changement de service pour retourner en arrière…

M. BARBARET

N'y a-t-il pas parfois un problème qui est gardé sous le coude en disant : nous allons montrer en CHSCT que cela ne va pas ?... *(brouhaha)*

Mme LEMONNIER

Ce ne sont pas des sujets que l'on aborde de manière constructive lors de nos réunions. Il y a des choses qui sont inscrites dans le tableau de suivi des actions CHSCT, qui sont traitées en parallèle, mais de manière assez peu suivie. Nous avons nos réunions concrètes de travail avec les ateliers. Lors de ces réunions, nous n'avons pas ré-abordé ce point particulier. C'est bien de l'aborder dans le cadre d'une réunion particulière. Nous allons faire la même chose sur les protections auditives. C'est une réunion où nous sommes 30 autour de la table. Nous abordons tous les points, certains nécessitent des réunions de travail plus petites qui permettent d'avancer. Nous allons travailler sur celles-là en concertation avec la médecine de prévention.

M. GUILLAUD

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on nous dise qu'un tableau de suivi du CHS n'est pas suivi. Cela me parait bizarre.

Mme LEMOINE

En ajoutant que ces points figurent dans le document unique. Normalement, les réunions périodiques devraient être là pour traiter de l'avancement du plan d'action.

Mme LEMONNIER

Dans le cadre du plan d'action du document unique, effectivement, nous travaillons sur les actions du document unique. Il y a beaucoup de choses parallèles. Certaines apparaissent dans le document unique et sont retraitées dans les réunions hygiène et sécurité, mais tout n'est pas traité de manière exhaustive à un seul moment. Les réunions de travail qui sont les plus productives et les plus constructives, sont d'une part celles du document unique, et d'autre part, celles que nous menons avec les ateliers depuis un an et demi ou deux ans. C'est vraiment à l'occasion de ces réunions qu'il faut parler de ces sujets là.

M. BARBARET

Deux choses. Sur cette question de méthode, nous prenons acte de tout ce qui a été dit…

Mme COTTEVERTE

Par rapport à l'évaluation des risques professionnels, à travers l'outil qu'est le document unique, nous avions proposé une méthodologie où étaient associés les représentants du personnel. Ils n'ont pas souhaité participer à cette évaluation. Nous sommes donc ravis qu'ils participent.

Mme AGUIRRE

Nous ne participons pas à l'évaluation du risque, nous vous faisons remonter, nous représentons les personnels… Les gens nous font remonter ce qu'ils ressentent concrètement…

… Si l'on prend le problème concret du bois. Il y a un risque, qu'on connaît, qui est celui de la poussière du bois. On en connaît les conséquences. Nous vous disons qu'apparemment, le risque n'a pas été éliminé au plus bas que cela est possible. Maintenant, ce n'est pas nous qui allons dire…

Mme BERTHOMIEUX

Si je peux me permettre, nous l'avons fait et on nous a dit gentiment que nous étions des représentants du personnel et que nous n'étions pas toujours là pour dire « faites attention à cela, à ceci ». Nous avons été remis à notre place.

Mme COTTEVERTE

Nous ne parlons pas de la même chose. Je parle de la méthode qui consiste à faire l'évaluation des risques professionnels à travers l'outil document unique. Dans la plupart des entreprises et des établissements, il y a un travail collectif avec le CHSCT pour faire cette évaluation. C'est juste en termes de méthode.

Dr CHERIN

Ce que je vous proposais consiste à réaliser le document unique sur un poste de travail particulier. Ce n'est pas différent. Pour constituer le document unique et que la direction décide ensuite des actions qu'elle met en place, il faut déjà faire l'évaluation des risques.

Mme AGUIRRE

Nous allons parler franchement. Une journée coûte cher. Combien de temps nous donnez-vous ?

Mme LEMOINE

Le comité d'hygiène et sécurité a un coût. À la limite, il vaudrait mieux que vous passiez un peu de temps et que nous économisions ces séances dont vous ressortez frustrés. Avançons. J'aime mieux que vous bénéficiez de quelques autorisations d'absence, efficaces, et que nous avancions. S'il vous faut un peu de temps, il vous faut un peu de temps. C'est à l'administrateur de décider. Si nous sommes efficaces, cela vaut la peine. C'est quand on est inefficace que le temps coûte cher.

M. BARBARET

Je pense que nous n'allons pas aller beaucoup plus loin aujourd'hui. Je demande à la DRHDS, avec toutes les directions concernées, de trouver des méthodes de travail, l'objectif étant que lorsque nous arrivons en CHSCT, les questions qui sont présentées sont considérées par tous comme étant

suffisamment importantes – la preuve, c'est qu'il n'y a pas pu y avoir de convergence préalable. Un problème émerge parfois ; on le traite et on n'en parle plus. En l'occurrence, il s'agit de problèmes pour lesquels le traitement est complexe et qui nécessitent une réflexion commune. C'est l'objectif de cette méthodologie qui permet au préalable d'avancer sur les questions, de les traiter à l'idéal ou au moins de les circonscrire, de les préciser, d'en faire un objet de réflexion commune en CHSCT. C'est cela, si vous en êtes d'accord, l'objectif que je fixerais bien volontiers à la DRH.

Mme BERTHOMIEUX

- Page 10, demande d'information sur l'installation d'un ascenseur pavillon Mollien. La question était : recherche de maître d'œuvre. Est-ce que le maître d'œuvre a été trouvé ?

Mme LEMONNIER

Non, je ne pense pas.

Mme BERTHOMIEUX

Conservation de la gaine d'ascenseur. Étude de faisabilité d'implantation à réaliser en 2012. Elle n'a pas été faite non plus.

Mme LEMONNIER

Nous sommes en juin. Nous avons six mois pour faire l'étude de faisabilité, après, nous serons en retard. Mais effectivement, cela fait partie de notre plan de charge 2012.

M. BARBARET

Merci. Je propose que nous passions au dernier point de l'ordre du jour.

XI. Questions diverses

M. BOYER

...depuis le réaménagement horaire de la DASV au jardin des Tuileries de 9 h à 18 h, le jardin est moins surveillé le soir. Je ne sais pas ce qui s'y passe la nuit, mais en tout cas, on y trouve de plus en plus de papiers gras. Il y a aussi un autre facteur : une recrudescence de corneilles qui viennent vider les corbeilles à papier. Mais je pense qu'il faut peut-être mettre l'accent sur l'enlèvement des déchets, mettre plus d'agents. On retrouve de plus en plus de cailloux, pas des petits, sur les pelouses. Quand je fais mon tour d'inspection de la pelouse qui, il me semble, fait partie de la sécurité, je passe plus de temps à ramasser les cailloux qu'à tondre la pelouse. On trouve aussi de plus en plus d'excréments de chiens et même humains.

Mme LEMONNIER

Des rappels ont été faits auprès de la DASV et de la DASV auprès du prestataire, aussi bien pour le lancement des cailloux - on suppose que les gens font jouer les chiens la nuit en jetant des cailloux – et sur les problèmes d'excréments sur les pelouses pour que l'entreprise fasse attention. Cela a été relayé auprès de la DASV par Pierre BONNAURE notamment.

S'agissant des corneilles et du ramassage, je sais que l'année prochaine, nous avons inscrit au budget une ligne « rapaces ». Je ne sais pas si c'est pour effrayer les corneilles.

M. BOYER

À un moment, il était question de piégeages.

M. RIEHL

Cela existe, mais ce n'est pas satisfaisant. Effectivement, l'année prochaine, un fauconnier va venir et va effrayer les corneilles. Ce sera à poursuivre si cela fonctionne.

Mme MULLER

C'est une question diverse dont Alexandra a déjà dû vous parler. Cela concerne les caisses contrôles. C'est un service qui rencontre un nombre de problèmes assez considérable. Les agents du service ont demandé aux organisations syndicales une assemblée générale pour en discuter plus précisément. Nous avons fait une intersyndicale CGT / SUD sur le sujet. C'est suite à cette assemblée générale que nous voulions vous alerter sur un certain nombre de points relevant du CHSCT. Il est plus que probable que nous demandions à l'administration un certain nombre de réunions sur ce service où il y a des soucis divers et transversaux.

En ce qui concerne les problématiques qui relèvent du CHSCT, nous les avons scindées en trois gros blocs. En premier lieu, la sécurité. Cela revient à ce que nous disions en liminaire sur le risque agression qui est plus qu'avéré. Heureusement, ce ne sont pas les agressions physiques qui sont les plus fréquentes, mais les agressions verbales sont quotidiennes maintenant. Il faut prendre le sujet à bras-le-corps. Nous l'avions déjà dit, mais les difficultés sous pyramide, l'accroissement des visiteurs, génère forcément plus de mécontentement et les agents sous pyramide sont les premiers réceptacles de cette colère. On sent bien que les agents sont à bout sur ces questions.

Une partie relève des procédures, qu'il faudra que nous abordions comme nous l'avons dit au début du CHS, mais il y a aussi des questions plus spécifiques, à savoir qu'au niveau du service même des caissiers contrôleurs il y a des problèmes. Le temps de réaction qui est long en cas de litige est quelque chose de transversal, mais qu'il faut traiter. Il y a des soucis notamment sur le sentiment de non soutien de la part de la hiérarchie. Nous ne sommes plus sur le registre de l'absence de soutien que nous évoquions ce matin sur le port de plainte, mais sur des choses plus basiques, pragmatiques. Bien souvent, l'encadrement arrive après la bataille, et quand il arrive en cours de bataille, pour apaiser le visiteur, on le laisse aller, ce qui fait que l'agent qui était en situation de faire appliquer le règlement de visite et qui était en conflit avec un visiteur se retrouve de fait désavoué par un encadrant. Ceci est doublement insupportable pour les agents qui non seulement ont été dans une situation de violence dans le cadre de leur travail et parce qu'ils faisaient leur travail, mais en plus sont pris pour des imbéciles puisqu'on laisse passer. Il faudra clarifier ce genre de choses.

Sur le registre de la sécurité, il y a les questions d'agression, mais il y a aussi des problèmes sur les DI, détections incendie.

Mme GERBER (Sud)

C'est vrai qu'en cas de DI, nous ne sommes pas forcément prévenus en amont. Il n'y a pas de consigne particulière.

M. BARBARET

En fait, quand une DI démarre, on ne sait pas si c'est un exercice ou pas, c'est cela ?

Mme GERBER

Oui. On se retrouve entre deux flux, ceux qui sortent et ceux qui rentrent. Il n'y a pas de consigne claire vis-à-vis de cela. Je pense que nous ne sommes pas assez formés aux questions de sécurité en caisse contrôle. J'ai eu l'expérience d'un incendie à la porte des Lions. Rien n'a fonctionné. Les consignes, en cas d'incendie ou en cas d'évacuation du public, doivent être plus précises.

Sinon, il y a aussi le problème de la sur-fréquentation et des conditions de travail qui se dégradent de plus en plus : des postes de travail inadaptés, le logiciel SATORI qui a quelques bugs. Les caissiers ne se sentent pas assez soutenus vis-à-vis de cela. Ils sont confrontés à ces problèmes au quotidien.

Mme MULLER

Sur les conditions de travail, on sent bien que la charge de travail est de plus en plus dense. Entre le changement de logiciel, l'affluence qui génère du bruit, des mécontentements…

Mme THIEBLEMENT (Sud)

Maintenant, ce sont les caisses qui vendent les audio guides. Nous avons plus d'offres, nous devons passer plus de temps avec les visiteurs pour savoir s'ils ont leur carte d'identité, etc., et il y a plus de monde. Cela amène toujours cette tension. Les visiteurs ont attendu avant d'arriver en caisse.

À côté de cela, il y a aussi des questions d'hygiène. Sous pyramide, il y a beaucoup de problèmes au niveau des sanitaires. Il n'y en a pas assez et ils ne sont pas forcément régulièrement nettoyés. Nous avons beaucoup de plaintes à ce sujet.

Au niveau de la climatisation, soit il fait trop froid, soit il fait trop chaud.

Il y a aussi le suivi médical des agents. Beaucoup n'ont pas eu de visite médicale depuis qu'ils sont au Louvre.

Au niveau du bruit, des tests auditifs ont été menés ; nous n'avons jamais eu de résultat.

Dr CHERIN

Au niveau des tests auditifs, j'ai eu le commercial des bouchons… il m'a dit que le docteur avait décidé qu'il ne fallait pas continuer parce que cela ne donnait pas satisfaction.

Mme AGUIRRE

C'est le projet Pyramide. Cela fait douze ans qu'on nous promet le projet Pyramide pour régler le problème du bruit. J'ai commencé à siéger en CHS en 1997. Jusqu'en 2002, à tous les CHS, nous avons parlé du problème sous la pyramide. On nous a promis le projet Pyramide. Jusqu'en 2002, nous y avons cru. Depuis 2002, on nous dit que cela va être réglé. Le résultat est que nous ne parlons plus de la pyramide au CHSCT depuis quelques années parce que nous savons que c'est lié au problème du projet Pyramide. Mais le provisoire qui dure... Je pense qu'il faut revoir les solutions. Je connais des réunions préparatoires au projet Pyramide CHSCT depuis 1998. Le projet a tellement été en anticipation que les réalisations n'ont jamais vu le jour !

C'est pour cette raison que nous avons souhaité qu'elle témoigne. Cela fait quelques années que nous n'en parlons plus au CHSCT parce que nous savions que la solution était le projet Pyramide. Mais les problèmes s'accumulent et je pense que cela va de nouveau exploser sur la zone. Nous avons tout de même eu des soucis importants il y a quelques années sur la santé des agents et leur état psychologique. Cela allait mieux, mais on sent que de nouveau, on repart en sens inverse. Le projet Pyramide ne sera pas pour demain. Il faut reprendre à nouveau tous les problèmes et retrouver de nouvelles solutions par rapport aux modifications de l'organisation du travail, des logiciels, etc.

M. BARBARET

Il y a là au moins sept sujets qui mériteraient que nous nous y intéressions et l'année n'est pas finie. Je pense que nous sommes typiquement là dans la méthodologie que nous avons évoqué d'une réflexion préalable qui permettrait de traiter en comité restreint ces différents sujets. Certains relèvent d'une problématique transversale comme les agressions, les pickpockets et le sentiment d'absence de soutien de la hiérarchie et les questions de la formation sécurité et de sureté. Il faut que l'on puisse voir ce qui relève strictement de la caisse contrôle.

Mme MULLER

De toute manière, il y a des imbrications. Comme nous l'avons dit en AG, cela nécessite des réunions et qu'on s'y attèle réellement. Il faut qu'on s'y penche précisément et qu'on agisse. Mais il n'en demeure pas moins que si nous avons tenu à aborder ce point aujourd'hui, c'est aussi parce que le côté institutionnel de la chose est que c'est aussi important pour les agents de sentir qu'ils sont entendus réellement dans une instance avec tout ce que cela comporte comme point institutionnel. Nous citions un certain nombre de points, nous en avons davantage, cela demande à être affiné aussi. Il faudra évidemment que nous nous réunissions. Mais le moment de l'instance est tout de même important.

M. BARBARET

Absolument. Il y a là une présentation d'une série de points de manière officielle, qui sera actée au compte rendu. Cela permet de donner date d'une certaine manière aux difficultés que vous faites émerger. Je crois qu'il sera utile et important qu'une méthode de travail soit définie. Il y a beaucoup de problèmes différents dans leur nature et dans leur dimension.

M. LEDUC

On peut apporter un complément, mais sans entrer dans le fond des réponses concernant les préoccupations que vous évoquez, nous sommes conscients d'un certain nombre des faiblesses que vous signalez.

Ensuite, sur la méthode pour améliorer les choses, effectivement votre alerte est pertinente. Face à la fréquentation soutenue que nous avons connue au premier semestre, supérieure à celle du semestre précédent, avec en plus l'arrêt du développement de SATORI, nous avons tous couru après le temps. Nous nous sommes laissé submerger par ces difficultés. Mais vous rappelez à juste titre leur importance et la nécessité de progresser.

Il y a un certain nombre de difficultés que vous soulevez qui rejoignent des préoccupations que vous qualifiez de transversales, qui sont plus larges et qui concernent tous nos agents. Je pense au risque d'agression. Le risque d'agression verbale précède le risque d'agression physique souvent. Ce serait donc bien pour tous les agents que nous travaillions sur ce sujet, en relation avec le service formation de la DRH, qui vous a entendus sur ce plan également – améliorer les procédures, la manière de tous agir ensemble face à ce risque, à la fois l'agent, sa hiérarchie immédiatement et jusqu'à l'administrateur général.

De la même manière, il faut renouer en quelque sorte des relations où on sent que la confiance mutuelle entre l'encadrement – je m'y inclus – et les agents quand ils ont une difficulté, qui n'est pas forcément un conflit, qui peut être un litige, une interprétation du régime du droit d'entrée. On sait que ce sont des situations complexes parce que finalement, les caissiers contrôleurs sont les seuls qui vont dire ou non à une personne, qui vont lui dire « vous allez rentrer » ou « vous n'allez pas rentrer ». Cela peut vite être perçu comme une sorte de pouvoir exorbitant par les visiteurs.

De surcroît, j'ajoute la barrière de la langue. On voit bien que les situations peuvent être très complexes. C'est vrai qu'il faut que nous renouions des relations de confiance. Je ne dirais pas que l'encadrement doit toujours soutenir l'agent parce qu'il y a des moments où la bonne solution est en effet d'arrêter le conflit qui est en train de monter en puissance et de faire en sorte que les belligérants se séparent, mais en tout cas, il doit y avoir aussi des moments où l'encadrement doit vraiment soutenir les agents.

Tout le volet que vous évoquez sur la méconnaissance - qui date de longtemps et sur laquelle on n'a rien fait depuis la réforme de 2009 – notamment la méconnaissance des agents de l'accueil et des services de vente, des instructions à suivre en cas de détection incendie, et plus largement pour un tas d'autres évènements, nous devons progresser.

Cela nous fait des sujets intéressants à travailler avec vous. Nous avons de surcroît la chance dans vos services d'avoir ces réunions quotidiennes d'information du matin, qui peuvent être aussi autre chose, en un diaporama. Cela peut être des moments d'échange. Je sais que Natacha MOREAU les utilise parfois pour cela. Mais en tout cas, le message est bien passé.

M. BARBARET

Là encore pour essayer d'être concret, je vous propose qu'autour de ce constat et des points qui émergent, il y ait une action commune entre la DASV et la DRH. On appelle cela des groupes de progrès. Le terme vaut ce qu'il vaut, mais il s'agit de se dire : on met sur la table les éléments qu'on estime ne pas aller avec la connaissance métier de la direction hiérarchiquement concernée et la

connaissance méthodologique de la DRH. Je pense que c'est vers cela qu'il faudrait aller. Là encore, nous en parlerons avec Charlotte et Serge en petit comité pour voir comment mettre cela en place. Typiquement, le prochain CHSCT peut être le lieu où justement on rend compte, on fasse une restitution : nous avons dit en juin que nous allions le faire ; voilà, en novembre, où nous en sommes.

Mme MULLER

Nous attendons donc que vous nous fassiez signe.

M. GUILLAUD

Au sujet des tris des déchets…

Mme LEMONNIER

Dans le cadre du marché actuel, nous avons mis en place une série de tris, qui n'est pas très satisfaisant, mais qui est aussi une sensibilisation progressive des agents comme du personnel de nettoyage qui collecte à la source dans les conteneurs spécifiques et qui après, le transfère à l'aire de livraison. Nous sommes en train d'élaborer un nouveau marché de traitement des déchets, plus élaboré, à partir de tous les dysfonctionnements que nous avons constatés aujourd'hui. Je vais laisser Jean-Claude vous parler de ce marché qui répond en partie à cette problématique de refaire le tri une fois que cela est mal trié et qu'on mélange les gobelets, le carton et les déchets organiques.

M. GUILLAUD

Non, ce n'est pas cela. La problématique, c'est qu'il y a un sachet avec du papier, un sachet avec des déchets organiques et que tout est…

M. RIEHL

Oui, c'est bien cela, c'est le marché de nettoyage qui va être renouvelé, avec un ensemble de tris qui sera mis en place. La participation des agents va être demandée, non seulement dans les bureaux, mais aussi près des machines à café, à la cantine il y aura aussi un vrai tri. L'entreprise mettra en place au quai de déchargement un certain nombre de containers qui permettront de trier ce qui aura été demandé. On demandera des objectifs, des contrôles. Dans le marché, ce tri va amener de la valorisation et donc des économies sur le marché de tri lui-même. Là, il s'agit du palais lui-même, mais une étude va être menée sur les sites extérieurs, où nous ne sommes pas seuls et où c'est un peu plus complexe.

M. BOYER

Pour les ateliers, comment allez-vous faire au niveau bois, verre, métal, etc. ?

M. RIEHL

Il y aura aussi un ramassage différencié de tous ces produits.

Mme LEMONNIER

Il va y avoir d'une part une collecte à la source, un transfert qui sera, nous l'espérons, un peu mieux qu'aujourd'hui, et surtout, un retri à l'aire de livraison, qui aujourd'hui n'existe pas, qui sera assuré par le personnel de Chalencin, avec un avenant au contrat. Cela représente tout de même un certain temps que de refaire ce tri et de transformer les déchets en fonction de leur nature. Le papier et le carton seront transformés en balles de papier ; les déchets organiques seront transformés en poudre lyophilisée. Nous aurons ainsi tout un système de nouveaux outils, que nous allons mettre à l'aire de livraison avec une personne qui retriera. Il y aura beaucoup plus de réceptacles de collecte identifiés et spécifiques qu'aujourd'hui.

M. BOYER

Pour la peinture également ?

Mme LEMONNIER

La peinture est déjà aujourd'hui un déchet industriel spécial qui est collecté et traité spécifiquement. Là, nous recartographions complètement la collecte des déchets industriels banals.

M. BARBARET

Merci. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Pouvons-nous lever la séance ? Il me reste à vous remercier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 03.

Le Président
Hervé BARBARET

HERVÉ BARBARET
Administrateur général
Musée du Louvre

La Secrétaire du CHSCT
Alexandra KARDIANOU